



Université d'Ottawa · University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

BOUCHARD, Donald

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

M.A. (sciences de l'activité physique)

GRADE - DEGREE

École des sciences de l'activité physique

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

Politique du sport, mondialisation, régionalisation et gouvernance :
Une étude comparative de quatre pays du Commonwealth

J. Harvey

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

C. Dallaire

P. Trudel

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

POLITIQUES DU SPORT, MONDIALISATION,
RÉGIONALISATION ET GOUVERNANCE : UNE ÉTUDE
COMPARATIVE DE QUATRE PAYS DU COMMONWEALTH

PAR

DONALD BOUCHARD, BSc, BSS

B.SC.SPEC. ACT. PHYS., Université d'Ottawa, 2001

B.SC.CON.SC.POL., Université d'Ottawa, 2001

Thèse soumise à l'École des études supérieures et de la recherche
comme exigence partielle de la maîtrise en Sociologie du sport

Directeur de thèse : Jean Harvey, Ph.D.

École des sciences de l'activité physique

Université d'Ottawa

© Donald Bouchard, Ottawa, Canada, 2003



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitons et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 0-612-90036-3
Our file *Notre référence*
ISBN: 0-612-90036-3

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this dissertation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de ce manuscrit.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the dissertation.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

REMERCIEMENTS

Je voudrais premièrement remercier mon directeur de thèse, Jean Harvey, pour son appui et ses conseils au cour de la rédaction de ce travail. J'aimerais également remercier mes parents qui m'ont supporté tout au long de ma carrière universitaire et qui m'ont donné le courage et la confiance nécessaires afin de compléter cette étape de ma vie. Je souhaiterais aussi remercier Marie-Andrée Ouimet pour les nombreuses heures qu'elle a consacrées à la révision de la langue française dans mes travaux, ainsi que pour ses encouragements tout au long de ce projet. J'aimerais également remercier les membres de mon comité de thèse, Christine Dallaire et Pierre Trudel, pour leurs commentaires constructifs durant l'élaboration de cette recherche, ainsi que l'Université d'Ottawa pour le soutien financier octroyé par le programme de Bourse d'admission aux études du cycle supérieur. Finalement, je tiens à remercier Lise O'Reilly pour son dévouement exceptionnel envers les étudiants en science de l'activité physique.

RÉSUMÉ

La poussée de la mondialisation accroît l'importance de l'étude de son influence sur les politiques sportives des différents pays. La littérature affirme à cet égard que la mondialisation influence de plus en plus les politiques nationales, à tel point qu'il en résulte des déficits de souveraineté chez les États contemporains. Plus précisément, un des défis consiste à développer un cadre d'analyse et une méthodologie apte à mesurer l'influence des processus et des acteurs internationaux sur le développement des politiques sportives nationales. En utilisant une méthode d'analyse comparée, nous avons, d'une part, examiné les objectifs politiques de sport de quatre pays du Commonwealth et de six organismes supra-nationaux. D'autre part, nous avons analysé les instruments d'intervention utilisés par les États pour mettre en place ces objectifs. Notre analyse des objectifs politiques de sport démontre qu'il existe des relations entre la mondialisation, la régionalisation et le développement des politiques nationales de sport. De plus, notre étude des instruments d'intervention favorisés par les États laisse entrevoir que les processus de mise en place des politiques nationales de sport sont différents d'un État à l'autre et que ces processus sont influencés par différentes variables reliées à la société civile et à l'État. Finalement, l'analyse des politiques sur le dopage nous suggère que le pouvoir polycentrique semble affecter la souveraineté des États et des organismes supra-nationaux dans le développement ainsi que dans la mise en place des politiques de sport. Par conséquent, le rôle de l'État dans le sport semble se modifier, ouvrant la voie à une plus grande influence d'autres acteurs qui participent à la gouvernance du sport.

LISTE DES ACRONYMES

AMA	Agence mondiale antidopage
AGFIS	Association générale des fédérations internationales de sports
ASOIF	Association des fédérations internationales olympiques des sports d'été
AIWF	Association des fédérations internationales olympiques des sports d'hiver
BM	Banque mondiale
CIO	Comité international olympique
CE	Conseil de l'Europe
FIAA	Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FIS	Fédération internationale de sport
FTN	Firmes transnationales
FMI	Fond monétaire international
GTI	Groupe de travail international sur les femmes et le sport
IPI	Institution parlementaire internationale
IOC	International Olympic Committee
OIG	Organisation internationale gouvernementale
OING	Organisation internationale non gouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
SPT	Sport pour tous
UE	Union européenne
UEFA	Union européenne de football association
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
RÉSUMÉ	3
LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	8
CHAPITRE 1 - INTRODUCTION	10
1.1 Contexte et Justification.....	10
1.2 Question de recherche et hypothèses	13
1.3 Limitations et délimitations	14
1.4 Définitions des termes et concepts.....	16
1.4.1 Politique	16
1.4.2 Mondialisation	17
1.4.3 Régionalisation	18
1.4.4 Gouvernance	18
1.4.5 Structure de pouvoir polycentriques	20
1.5 Contributions de la recherche	21
CHAPITRE 2 – REVUE DE LITTÉRATURE	23
2.1 Gouvernance, mondialisation, régionalisation et politiques gouvernementales	23
2.1.1 Théorie de gouvernance.....	24
2.1.2 Influence de la nouvelle gouvernance sur la prise de décision.....	26
2.1.3 Le rôle de l'État dans ce nouveau modèle	30
2.1.4 Le pouvoir polycentrique et la souveraineté.....	33
2.2 Le sport et la politique en contexte de mondialisation	36
2.2.1 Motifs d'intervention de l'État dans le sport	36
2.2.2 La mondialisation, la régionalisation, la gouvernance et les politiques de sport.....	44
2.3 Les études comparées sur les politiques du sport	49
2.3.1 Politiques de sport de haute performance	50
2.3.2 Politiques sur le dopage	52
2.3.3 Politiques de sport de masse	53
2.3.4 Politiques sur l'avancement des femmes dans le sport.....	55
2.4 Conclusion	57

CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE.....	59
3.1 La méthode comparative.....	59
3.1.1 La méthode comparative pour l'analyse des politiques.....	61
3.1.2 Les types de méthodes comparées.....	63
3.1.3 L'étude comparative synchronique.....	65
3.2 Les variables de comparaisons.....	66
3.2.1 Les organismes supra-nationaux de sport comparés.....	66
3.2.2 Les États comparés.....	69
3.2.3 Les politiques comparées.....	70
3.3 Processus d'analyse.....	71
3.3.1 L'analyse de politiques sur le sport.....	71
3.3.2 Les instruments d'intervention de l'État.....	71
3.4 Les données de recherche.....	76
3.4.1 L'analyse documentaire.....	76
3.4.2 La collecte des données.....	77
3.4.3 Validité des données.....	78
3.5 Processus de comparaison.....	79
3.5.1 Outil de comparaisons.....	79
3.5.2 Les étapes de comparaisons.....	79
3.6 Conclusion.....	80
 CHAPITRE 4 - RÉSULTATS.....	 81
4.1 Les données.....	81
4.1.1 La conception des documents.....	82
4.2 Les objectifs politiques.....	84
4.2.1 Les objectifs politiques généraux.....	84
4.2.2 Les objectifs politiques spécifiques.....	90
4.2.2.1 Objectifs politiques spécifiques au sport de haute performance.....	90
4.2.2.2 Objectifs politiques spécifiques au dopage dans le sport.....	96
4.2.2.3 Objectifs politiques spécifiques au sport pour tous.....	101
4.2.2.4 Objectifs politiques spécifiques à l'avancement des femmes dans le sport.....	108
4.2.3 Conclusions sur les objectifs politiques.....	115
4.3 Les instruments d'intervention.....	115
4.3.1 Instruments d'intervention politiques dans le sport de haute performance.....	116
4.3.2 Instruments d'intervention politique sur le dopage dans le sport.....	121
4.3.3 Instruments d'intervention politique dans le sport pour tous.....	125
4.3.4 Instruments d'intervention politiques pour l'avancement des femmes dans le sport.....	130
4.3.5 Conclusion sur les instruments d'intervention.....	135
4.4 Conclusions.....	136

CHAPITRE 5 - DISCUSSION	137
5.1 La mondialisation, la régionalisation et le développement des politiques nationales de sport.....	137
5.1.1 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur le sport de haute performance.....	138
5.1.2 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur le dopage dans le sport	141
5.1.3 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur le sport pour tous.....	142
5.1.4 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur l'avancement des femmes dans le sport	144
5.1.5 Conclusion sur la mondialisation, la régionalisation et le développement des politiques nationales du sport.....	145
5.2 La mondialisation et le processus d'intervention de l'État.....	147
5.2.1 L'intervention des États dans le sport de haute performance	148
5.2.2 L'intervention des États sur le dopage dans le sport.....	150
5.2.3 L'intervention des États dans le sport pour tous.....	151
5.2.4 L'intervention des États dans l'avancement des femmes dans le sport..	153
5.2.5 Conclusion sur la mondialisation et le processus d'intervention de l'État.....	155
5.3 La gouvernance, les structures de pouvoir polycentrique et les politiques du sport.....	156
5.4 La gouvernance, la souveraineté et les politiques du sport.....	157
5.5 Conclusions.....	158
CHAPITRE 6 - CONCLUSION.....	160
BIBLIOGRAPHIE:.....	163

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1	Approches synchronique et diachronique.....	p. 63
Tableau 3.2	Types de modèle de comparaison.....	p. 64
Tableau 3.3	Catégorisation secondaire des instruments d'intervention politique.....	p. 72
Tableau 4.1	Objectifs politiques généraux.....	p. 86
Tableau 4.1.1	Tableau croisé des objectifs généraux.....	p. 88
Tableau 4.1.2	Classification des objectifs politiques généraux.....	p. 89
Tableau 4.2	Objectifs politiques spécifiques au sport de haute performance.....	p. 91
Tableau 4.2.1	Classification des objectifs politiques spécifiques au sport de haute performance.....	p. 94
Tableau 4.2.2	Tableau croisé des objectifs sur le sport de haute performance.....	p. 95
Tableau 4.3	Objectifs politiques spécifiques au dopage dans le sport.....	p. 97
Tableau 4.3.1	Classification des objectifs politiques spécifiques au dopage dans le sport.....	p. 100
Tableau 4.3.2	Tableau croisé des objectifs sur le dopage dans le sport.....	p. 101
Tableau 4.4	Objectifs politiques spécifiques au sport pour tous.....	p. 102
Tableau 4.4.1	Classification des objectifs politiques spécifiques au sport pour tous.....	p. 105
Tableau 4.4.2	Tableau croisé des objectifs sur le sport pour tous.....	p. 106
Tableau 4.5	Objectifs politiques spécifiques à l'avancement des femmes dans le sport.....	p. 109

Tableau 4.5.1	Classification des objectifs politiques spécifiques à l'avancement des femmes dans le sport	p. 113
Tableau 4.5.2	Tableau croisé des objectifs sur l'avancement des femmes dans le sport	p. 114
Tableau 4.6	Instruments d'intervention politique dans le sport de haute Performance	p. 117
Tableau 4.7	Instruments d'intervention politique sur le dopage dans le sport	p. 122
Tableau 4.8	Instruments d'intervention politique dans le sport pour tous	p. 126
Tableau 4.9	Instruments d'intervention politique pour l'avancement des femmes dans le sport	p. 131

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

La mondialisation est une thématique très populaire depuis les deux dernières décennies. Il est reconnu aujourd'hui que la mondialisation a tendance à empiéter sur presque toutes les sphères de l'économie, de la culture et de la vie politique à tel point que les chercheurs suggèrent maintenant que ces forces économiques, sociales et politiques, massives et globales, seraient en passe de modifier l'interaction entre les États, les sociétés et les individus. Smith et Wolfish (2001) soulignent que les experts de la scène politique mondiale nous indiquent que la mondialisation a entraîné une évolution du système international, lequel serait maintenant animé par des structures de pouvoir polycentriques. Plusieurs auteurs sont aujourd'hui d'accord pour dire que la montée en puissance d'acteurs internationaux autres que les États, telles les organisations non gouvernementales (ONG) et les firmes transnationales (FTN), auraient pour effet que ces organismes ont maintenant beaucoup d'influence, non seulement sur la politique, mais également sur la formulation et sur l'implémentation des politiques.

La problématique centrale de cette recherche est d'explorer ce qu'implique un monde où les structures de pouvoir sont polycentriques dans le processus de développement et de mise en place des politiques de sport. Plus précisément, nous voulons observer si les structures de pouvoir polycentriques ont une influence sur le développement et la mise en place des politiques nationales de sport.

1.1 Contexte et Justification

Leblanc (2002) suggère que « la mondialisation c'est le local internationalisé et l'international localisé et que mener une vie éclairée exige de nos jours une vue au moins

tant soit peu éclairée du jeu d'échecs mondial dont nous sommes tous des pièces. »

(para.1) Le Centre sur la gouvernance (2002) suggère que l'étude de la gouvernance nous permet de comprendre qui sont les acteurs présents dans ce nouveau système mondial, d'identifier quel rôle est joué par chacun de ces acteurs, ainsi que de déterminer les mécanismes de direction appropriés pour les organisations ou pour l'évolution de la société.

La gouvernance est une problématique centrale dans les processus de mondialisation et de régionalisation. Nous observons présentement deux sources d'influence majeure dans ces deux processus. Premièrement, l'influence des organismes supra-nationaux sur les États et deuxièmement, l'influence des autres pays dans un contexte d'interdépendance/d'échange accru et de vive compétitivité entre les États. En ce sens, notre recherche met l'accent sur ces deux facteurs.

Malgré le fait que l'on décrit habituellement les processus de mondialisation et de régionalisation en terme de commerce et d'économie, ces processus influencent également le monde du sport. En effet, il existe aujourd'hui plusieurs organisations internationales gouvernementales (OIG) et non gouvernementales (OING) qui s'occupent de dossiers sportifs. Parmi ces organisations, nous retrouvons le Conseil d'Europe (CE), le Comité international olympique (CIO), l'Agence mondiale antidopage (AMA), le Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI) ainsi qu'une multitude de fédérations internationales de sport (FIS) telles la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (FIAA).

D'ailleurs, ces organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales semblent avoir de plus en plus d'influence sur la façon dont le sport est

développé et administré. On remarque entre autres le conflit entre la FIFA et le CIO en ce qui concerne les critères d'éligibilité des joueurs pour les tournois olympiques. On peut également observer comment les politiques du CE peuvent outrepasser celles des FIS et des gouvernements locaux en ce qui a trait aux mouvements des athlètes professionnels, des chevaux, et même des armes utilisées dans le sport à l'intérieur de la zone européenne. L'arrêt Bosman est un bon exemple qui démontre comment la régionalisation des pouvoirs politiques influence le développement des politiques du sport. Jean-Marc Bosman est un footballeur professionnel belge qui jouait au RC Liège du championnat de Belgique. En 1990, Bosman a affirmé que la fédération belge de football et les règles de transfert de l'UEFA-FIFA avaient empêché son transfert à l'US Dunkerque, un club français. Il a intenté une action contre le RC Liège, puis contre la fédération belge de football et l'UEFA. Finalement, il a demandé à la juridiction nationale de déclarer que les règlements relatifs aux transferts et les clauses de nationalité lui étaient inapplicables en raison de leur incompatibilité avec les règles du traité de Rome en matière de concurrence et avec le principe de la libre circulation des travailleurs. Le 15 décembre 1995, la Cour de justice des Communautés européennes a considéré que les règlements relatifs aux transferts affectaient directement l'accès des joueurs au marché de l'emploi dans d'autres États membres et qu'ils étaient donc susceptibles d'entraver la libre circulation des travailleurs. La Cour a donc jugé qu'ils étaient contraires aux dispositions du traité. Le jugement de la Cour des Communautés européennes a donc eu un impact direct sur le système de quotas et le système de transferts de l'UEFA-FIFA. (voir McArdle, 2000 et Silance, 1998)

En somme, le cas Bosman démontre comment la régionalisation du pouvoir peut influencer les politiques locales de sport. Par conséquent, il devient important d'étudier les effets des actions des organismes supra-nationaux sur le développement des politiques nationales de sport afin de mieux comprendre la gouvernance du sport.

Une manière d'étudier la gouvernance consiste à faire une analyse comparée des objectifs politiques proposées par les organismes supra-nationaux de sport ainsi que ceux proposées par les différents États. L'analyse comparée permet d'observer la formation des tendances politiques sur une échelle plus vaste. Quoiqu'il existe un grand nombre de méthodes comparatives, celle qui semble être la plus utile pour comparer les politiques dans un cadre international est la méthode synchronique ou "cross-national". Lisle (1987) suggère que « Cross-national research is needed and conducted because it is the closest approximation to the controlled laboratory experiment of the natural scientists which is available to social scientists. » (p. 475)

En effet, l'étude comparée des politiques nous offre une fenêtre sur la façon dont l'État élabore ses politiques. Cette méthode semble donc être des plus appropriées pour nous aider à répondre à nos questions de recherche.

1.2 Question de recherche et hypothèses

Est-ce que la mondialisation du sport et la régionalisation du sport ont une influence sur le développement des politiques nationales de sport ainsi que sur le choix d'instruments d'intervention utilisés pour mettre en place les objectifs politiques de l'État? Afin de mieux orienter la réponse à cette question, cette étude compare, d'abord, les politiques sportives de quatre États : le Canada, le Royaume-Uni (R-U), l'Australie et

la Nouvelle-Zélande (N-Z). De même, les politiques de sport de six OIG et OING sont étudiées soient le CE, le CIO, l'AMA, le GTI, la FIFA et la FIAA. Enfin, quatre politiques sportives sont comparées dans cette recherche, c'est-à-dire les politiques sur le sport de haute performance, les politiques sur le dopage dans le sport, les politiques sur le sport de masse, ainsi que les politiques sur l'avancement des femmes dans le sport. Le processus de comparaison se fait dans un premier temps de chaque État à chaque organisation supra-nationale de sport et ensuite chaque État est comparé avec les autres États.

L'hypothèse avancée pour cette étude est à l'effet que les processus de développement et de mise en place de politiques nationales de sport sont influencés par des structures de pouvoir polycentriques. De façon plus précise, nous croyons que les acteurs internationaux et régionaux ont tous deux une influence dans le développement et la mise en vigueur des politiques sportives nationales. Ainsi, dans cette étude, nous tentons de voir s'il existe une certaine homogénéité dans les objectifs politiques avancés par les différents États et dans celles adoptées par les organismes supra-nationaux de sport. Cela, afin d'avoir une image mieux éclairée des tendances dans la gouvernance du sport.

1.3 Limitations et délimitations

Tout d'abord, cette étude compare les objectifs politiques proposés par certains organismes supra-nationaux de sport et les politiques nationales de sport de quatre pays spécifiques. De plus, cette étude compare les politiques sportives de chacun des quatre pays avec les trois autres. Cependant, il faut souligner que l'objectif de cette recherche n'est pas de prouver hors de tout doute quels sont les impacts de la mondialisation et de

la régionalisation des pouvoirs politiques sur le développement des politiques nationales de sport. L'objectif est plutôt d'observer s'il existe des tendances homogènes dans le développement des politiques sportives dans un cadre régional et international. Suite à l'analyse de nos résultats et en consultant la littérature existante sur la mondialisation, la régionalisation et la gouvernance, nous pouvons émettre des hypothèses pouvant expliquer les différences et les ressemblances entre les politiques sportives étudiées. Par contre, même si la méthode comparée est considérée par plusieurs sociologues comme étant « la » méthode scientifique en science sociale pour vérifier des hypothèses, elle peut difficilement prouver des liens de causalité entre certains facteurs d'influence. Il est donc plus convenable, dans ce type de recherche, d'examiner si les relations entre certaines variables observées dans un milieu spécifique à un temps spécifique sont semblables aux relations entre les variables dans un ou plusieurs autres milieux spécifiques aux mêmes moments. Ceci nous permet de voir s'il existe des tendances similaires d'un État à un autre. Par conséquent, les résultats obtenus dans cette recherche ne sont pas nécessairement les mêmes que nous retrouverions dans une autre étude impliquant des États et/ou des organisations supra-nationales différentes.

Il est également nécessaire de préciser que cette recherche porte sur des pays qui ont présentement une politique avancée en matière de sport. Ces pays ont également un développement économique suffisant pour soutenir des programmes orientés par des politiques sportives. Le sport de haute performance, à lui seul, exige des dépenses importantes telles que la construction, l'entretien d'infrastructures ainsi que l'assistance aux athlètes et aux entraîneurs.

L'étude porte sur un nombre limité de thématiques; celles qui nous sont apparues les plus communes et les plus élaborées. Le choix a donc porté sur les politiques visant : le sport de haute performance, le dopage, le sport pour tous et l'avancement des femmes dans le sport.

1.4 Définitions des termes et concepts

La complexité du sujet abordé exige que certains termes et concepts soient bien circonscrits.

1.4.1 Politique

Le premier problème auquel nous devons faire face en analyse politique est le caractère polysémique du terme « politique ». Muller et Surel (1998) précisent que ceci n'est pas un problème pour les analystes dans la langue anglaise, qui eux disposent de mots différents pour désigner ce que le français réunit sous la notion de politique. Ils expliquent que :

ce terme en effet, recouvre à la fois la sphère politique (polity), l'activité politique (politics) et l'action publique (policies). La première fait la distinction entre le monde de la politique et la société civile (...); la seconde désigne l'activité politique en général (la compétition pour l'obtention des postes politique, le débat partisan, les diverses formes de mobilisation...); la troisième acception, enfin, désigne le processus par lequel sont élaborés et mis en place des programmes d'action publique, c'est-à-dire des dispositifs politico-administratifs coordonnés en principe autour d'objectifs explicites. (p. 13)

Il est également important de faire la distinction entre une politique et un programme politique. Landry (1980) souligne que les politiques publiques : « se

rapportent à ce que les gouvernements décident de faire ou de ne pas faire. » (p. 3) De façon plus précise, Anderson (1990) définit une politique comme étant : « a purposive course of action followed by an actor or set of actors in dealing with a problem or matter of concern. » (p. 5) Pour Landry (1980) un « programme politique » est différent d'une politique parce qu'il : « constitue un ensemble d'activités organisées pour atteindre les objectifs d'une politique. Un programme représente donc quelque chose de plus concret et de plus spécifique qu'une politique. » (p. 3)

Pour les fins de cette recherche, nous utilisons le terme politique dans le sens d'action publique (policy), tel que définit par William Jenkins (1978), c'est à dire :

A set of interrelated decisions taken by a political actor or group of actors concerning the selections of goals and the means of achieving them within a specified situation where these decisions should in principle, be within the power of these actors to achieve. (p. 15)

Donc les décisions sur les règlements et les orientations adoptées par les acteurs politiques nationaux ou internationaux, pour les fins de cette recherche, seront aussi appelés des politiques.

1.4.2 Mondialisation

Le concept de mondialisation est très répandu dans la littérature mais il est souvent mal défini ou tout simplement décrit de façon trop générale. De ce fait, nous établissons nos travaux à partir de la définition élaborée par Harvey, Rail et Thibault (1996). Selon eux, le processus de mondialisation est :

The crystallization of the world into a whole space and [...] the intensification of social relations at the world level, or the linking of distant locations in such a way that local events are structured by events occurring around the world. (p. 259)

1.4.3 Régionalisation

À l'inverse, le processus de régionalisation est décrit par Lipietz (1997) comme étant « the concentration of international economic relations into continental blocs (Europe, America, Asia). » (p. 2) Notre recherche considère que le processus de régionalisation s'étend plus loin que les échanges économiques entre trois régions et que celle-ci est présente dans le développement des systèmes sportifs.

1.4.4 Gouvernance

Un des concepts les plus difficile à comprendre et à définir est celui de la gouvernance. La gouvernance est un terme que l'on retrouve de plus en plus dans la littérature récente sur le développement de l'État. Rosell (1999) indique que :

« 'Gouvernance'—from the Greek 'to steer' (the same root that gave us 'cybernetics')—is the process by which a society or organization steers itself. » (p. 1) Le

Centre sur la gouvernance de l'Université d'Ottawa (2002) postule que la gouvernance est : « un processus par lequel les organisations humaines, qu'elles soient privées, publiques ou civiques, prennent elles-mêmes la barre pour se gouverner. » (para.1)

D'après le Centre pour la gouvernance (2002), l'étude de la gouvernance comprend :

1. l'examen de la distribution des droits, des obligations et des pouvoirs qui soutiennent les organisations;
2. l'étude des modes de coordination qui sous-tendent les diverses activités d'une organisation et qui en assurent la cohérence;

3. l'exploration des sources de dysfonctionnement organisationnel ou d'inadaptation à l'environnement qui aboutissent à une performance plutôt terne;
4. et, finalement, l'établissement de points de référence, la création d'outils et le partage de connaissances afin d'aider les organisations à se renouveler lorsque leur système de gouvernance accuse des lacunes. (para. 1)

Le Centre sur la gouvernance (2002) ajoute que lorsqu'on parle de gouvernance, on parle aussi :

1. des modes complexes d'interaction et d'apprentissage des organisations privées, publiques et sociales;
2. de la façon que les citoyens contribuent au système de gouvernance de façon directe et indirecte par leur participation aux institutions privées, publiques et sociales;
3. et, finalement, des instruments, des règlements et des processus qui définissent les « règles du jeu ». (para. 2)

Pour Della Salla (2001), le terme gouvernance se résume à l'idée de gouverner sans gouvernement. Sur ce sujet, tous s'entendraient pour dire qu'un style de gouvernement qui brouille les frontières entre l'autorité publique et privée est en émergence dans le nouvel ordre mondial. Della Salla souligne que dans le rapport de Canada 2005 sur la gouvernance, sous-titré *La mondialisation et la fin de l'État omniprésent*, il est mentionné que :

Au cours des dernières années, la plupart des pays industrialisés, y compris le Canada, ont été témoins d'un déplacement radical du pouvoir au détriment des

administrations centrales. En effet, l'autorité autrefois incontestée des États ou des gouvernements centraux se trouve confrontée à la montée des intervenants non gouvernementaux et à l'établissement d'organisations et d'ententes internationales qui cherchent à imputer à tous les États-nations une part de responsabilité à l'égard de certaines normes de comportement. (Canada, sous-comité des SMA sur la mondialisation, Chapitre 11, p. 2)

Della Salla (2001) résume donc que la gouvernance suppose que de multiples centres décisionnels régissent l'action collective puisque le monopole dont jouissait autrefois l'État n'a pas été assumé par aucun autre centre unique.

Dans cette étude le concept de gouvernance est défini comme étant : les processus par lesquels les États et les organisations internationales dirigent le sport tant sur le plan national qu'international. Plus précisément, la gouvernance du sport désigne les processus de prise de décision et les actions des États et des organisations internationales qui encadrent les politiques et les choix des instruments d'interventions.

1.4.5 Structure de pouvoir polycentriques

Un autre concept qui est inter-relié à celui de gouvernance est celui des structures polycentriques de pouvoir. Ce concept, tout comme la gouvernance, en est un qui est flou et qui demande de l'éclaircissement. Smith et Wolfish (2001) suggèrent que l'interprétation de ce concept varie selon notre compréhension des mots « centre » et « pouvoir ». Ils proposent donc trois définitions. La première formulée par Clarkson et Le Prestre (2001) « se rapporte à l'existence de quelques États, trois ou davantage, qui ensemble, exercent une prépondérance militaire et économique dans le système

international. » (p. 13) La deuxième définition, de Smith et Wolfish (2001) et acceptée par plusieurs auteurs :

Se réfère à l'émergence de nouveaux participants politiques, telles les ONG et les FTN. Ceux-ci participent ou ont un impact important sur les politiques et la gouvernance, le gouvernement n'étant plus alors qu'un participant parmi d'autres, bien qu'étant tout de même le plus puissant sur le plan de la politique nationale et internationale. (p. 13-14)

La troisième définition est proposée par Wolfe (2001). Pour lui, l'expression « structures de pouvoir polycentriques » :

Ne fait référence ni à la distribution du pouvoir économique et militaire, ni à l'arrivée de nouveaux participants, mais plutôt aux sources multiples d'autorité qui existent aujourd'hui dans les sphères politiques, économiques et sociales de nos vies. Les États et les gouvernements nationaux détiennent l'autorité, mais ils n'ont pas le monopole de celle-ci. Dans un monde polycentrique, l'autorité provient d'un consensus intersubjectif qui ressort d'une interaction humaine continue. (p. 14)

Cette troisième définition nous semble être la plus complète. C'est donc celle-ci que nous retenons dans cette recherche.

1.5 Contributions de la recherche

La contribution de cette recherche est multiple. De façon générale, cette étude contribue à la littérature existante sur la mondialisation, la régionalisation et le sport. De façon plus précise, cette étude permet de faire le point sur la situation immédiate du développement des politiques sur le sport de haute performance, sur le dopage dans le

sport, sur le sport de masse, et sur l'avancement des femmes dans le sport sur une échelle régionale et internationale. Aussi, elle permet d'observer s'il existe des tendances mondiales et régionales dans les processus de développement et de mise en place des politiques du sport et dans quelle mesure ces processus menacent la souveraineté de l'État dans le développement et la mise en place de ses politiques nationales en matière de sport. Finalement, cette recherche contribue à la réflexion sur un cadre d'analyse ainsi qu'une méthodologie apte à la comparaison des politiques sportives dans un contexte international qui inclut non seulement les États mais aussi d'autres acteurs internationaux.

CHAPITRE 2 – REVUE DE LITTÉRATURE

Les travaux académiques pertinents à la compréhension des relations entre les processus de mondialisation, régionalisation et les politiques nationales de sport se regroupent sous trois différents thèmes : l'État dans le contexte de la mondialisation et de la régionalisation politique; l'État dans le développement de politiques de sport; et finalement, les études comparées en politique de sport.

La première partie de ce chapitre décrit comment les experts en politique internationale perçoivent l'influence de la mondialisation et de la régionalisation sur le développement des politiques gouvernementales. Par la suite, le chapitre explore comment ce nouveau système mondial affecte le développement des politiques spécifiques au sport. Finalement, la dernière section du chapitre offre une revue de la littérature qui porte sur les études comparées dans le domaine des politiques sportives.

2.1 Gouvernance, mondialisation, régionalisation et politiques gouvernementales

Avant de comprendre comment la mondialisation et la régionalisation affectent le développement des politiques qui sont spécifiques au sport, il est important d'observer les travaux d'ordre plus général sur la gouvernance, les processus de mondialisation et le développement des politiques des gouvernements. Le premier point abordé dans cette section est comment les auteurs perçoivent les principes de gouvernance dans le monde politique d'aujourd'hui. Ensuite, nous expliquons comment ces nouveaux principes de gouvernance affectent la prise de décisions ainsi que l'élaboration des politiques. Nous regardons également le rôle que prend l'État dans ce système. Finalement, cette section s'attarde sur l'importance d'étudier la gouvernance de même que sur la question à savoir comment le pouvoir polycentrique menace la souveraineté étatique.

2.1.1 Théorie de gouvernance

Le développement de nouvelles technologies en matière de communication ainsi que les forces économiques et sociales ont modifié l'interaction entre les États, les sociétés et les individus à un tel point que plusieurs auteurs s'entendent pour dire que nous vivons désormais dans un monde où les structures de pouvoir sont polycentriques. (voir Bateson, 1990; Camilleri, 1990; Falk, 1990; Harvey, Rail et Thibault, 1996; Henry, 1999; Hewson et Sinclair, 1999; Houlihan, 1994; Smith, Wolfish, 2001; Bauer et Le Prestre, 2001; Crelinstein, 2001;) Bateson (1990) explique que les tendances actuelles de la mondialisation ne font pas allusion à la notion de gouvernement mondial mais plutôt à la création d'une civilisation globale où la densité des interactions entre les États et les gens augmente rapidement. Cela explique, selon elle, la raison pour laquelle nous observons de plus en plus l'émergence d'institutions internationales qui se forment en réponse à ce besoin de coopération globale. Elle souligne que plusieurs systèmes, comme ceux des prévisions météorologiques et du contrôle du trafic aérien, sont présentement gérés par une multitude de personnes provenant de plusieurs États ou d'organismes et qu'ils fonctionnent très efficacement. Ce type de système amène Bateson à conclure que nous observons présentement l'émergence d'une civilisation globale constituée d'une multitude de fragments et de liens intégrés différemment à différents endroits.

Par ailleurs, Smith et Wolfish (2001) suggèrent que plusieurs observateurs de la scène politique mondiale ont remarqué l'influence d'acteurs internationaux autres que les États. Ils soulignent, entre autres, que la présence des ONG et des FTN a une influence non seulement sur la politique, mais également sur la formulation et la mise en place des

politiques. Ils ajoutent que « le gouvernement aujourd'hui n'est plus considéré comme une institution unique de gouvernance. » (p. 12)

De plus, Bauer et Le Prestre (2001) reconnaissent, eux aussi, que l'État s'est transformé premièrement en réponse à la multiplication de nouveaux acteurs politiques et, deuxièmement, en réponse aux pressions résultant de la mondialisation. Sur le premier point, ils mentionnent que :

La mondialisation et l'évolution du système international encouragent l'action d'autres acteurs qui revendiquent un rôle légitime dans la gouvernance nationale et internationale. Ces acteurs, tels que les OIG ou ONG, ou les FTN, ne sont pas nouveaux. Cependant, le contexte politique, idéologique et technologique de leurs activités ayant changé, ils jouent un plus grand rôle dans la formation et la mise en oeuvre des politiques nationales et internationales. (p. 59)

Cependant, certains auteurs estiment que la gouvernance que l'on retrouve dans le monde actuel reflète plutôt celle d'une « société civile globale. » Lipshutz (1992), décrit cette dernière comme étant « la conscience avouée de constructions de réseaux de connaissances et d'actions par des acteurs locaux, décentrés, qui traversent les frontières renforcées de l'espace comme si elles n'existaient pas ». (p. 391)

De même, Keck et Sikkink (1998) suggèrent qu'il existe un réseau d'influence sur l'État qui le force à agir. Ils appellent ce réseau « le modèle boomerang d'influence » (p. 12), un réseau qui postule que les ONG nationales court-circuitent leurs États pour chercher des alliés internationaux et ainsi faire pression de l'extérieur sur leurs États.

Aussi, Boyer et Drache (1996), ajoutent qu'un des plus gros facteurs de pression, autre que les ONG qui affecte les politiques de l'État, est le marché des finances. Ils

affirment que « des marchés financiers puissants contrôlent de nombreux aspects des dépenses publiques, voir tous, et par conséquent sont capables de fixer de grands objectifs concernant les politiques de l'emploi, du bien-être social, de la fiscalité, etc. »

(p. 2-3)

Finalement, Crelinstein (2001) estime que la gouvernance se serait transformée par la nature de l'élaboration des politiques, qui aujourd'hui repose moins sur la régulation et la (re)distribution que sur l'exhortation et la persuasion, et sur la gestion des partenariats résultant du délestage, des transferts et de la privatisation.

De toute évidence, la littérature suggère que dans le contexte international actuel les nouveaux modes de gouvernance affectent les processus de prise de décisions et de développement des politiques. La prochaine section explore comment les mouvements de mondialisation et de régionalisation affectent les processus de prise de décisions.

2.1.2 Influence de la nouvelle gouvernance sur la prise de décision

Tout au long de ce débat sur les implications de cette nouvelle forme de gouvernance sur l'État, un consensus semble quand même émerger : l'élaboration de politiques dans un monde polycentrique implique plusieurs difficultés. D'abord, Smith et Wolfish (2001) décrivent que « la politique comme d'habitude d'aujourd'hui n'est pas la politique comme d'habitude d'autrefois. » (p. 326). Ensuite, ils ajoutent que même la plus sommaire des analyses révèle que le nombre de joueurs qui interagissent avec les gouvernements dans le processus d'élaboration des politiques a augmenté. Également, ils précisent que beaucoup plus d'ONG interagissent maintenant avec les gouvernements, les organisations internationales et les entreprises multinationales au niveau de la négociation et de l'élaboration des programmes d'action, de la mise en oeuvre de solutions et dans

l'obtention de la légitimité. En somme, la prolifération des acteurs politiques agissant à l'échelle nationale, régionale et internationale est aujourd'hui la norme.

Par ailleurs, Della Salla (2001) ajoute que, depuis les années 1990, nous avons vu une augmentation impressionnante du nombre de structures supra-nationales. Et, que durant cette dernière période, nous avons vu également l'Union européenne (UE) constituer un marché unique pour la plupart des biens et services, enchâsser la notion d'une citoyenneté européenne dans son processus constitutionnel et créer une monnaie unique en vue d'un marché financier commun. Bref, Della Salla conclut que l'autorité dans bien des domaines publics, comme l'agriculture et la politique monétaire, est de plus en plus confiée à des structures qui rivalisent avec l'État.

De façon plus approfondie, Bauer et Le Prestre (2001) suggèrent que les OIG peuvent concurrencer l'État de cinq façons. Premièrement, elles ont des caractéristiques supranationales qui permettent le développement de lois et de décisions applicables directement par les tribunaux nationaux en remplacement des lois nationales existantes, comme le fait l'UE. Deuxièmement, elles ont une influence sur la politique intérieure d'un pays ou l'imposition de certaines décisions. C'est le cas du Fond monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM). Troisièmement, elles influencent l'ordre du jour international, par exemple le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la dégradation de la couche d'ozone. Quatrièmement, elles peuvent utiliser des différences d'intérêt pour imposer leurs politiques. Finalement, ils peuvent créer ou promouvoir des réseaux transnationaux, comme des ONG, des unités administratives nationales et/ou d'autre OIG. D'ailleurs, il existe certaines ONG/OING, tel Greenpeace, qui sont très puissantes et qui s'appuient sur des ressources financières

considérables, sur une armée d'avocats, d'experts ou de « lobbyistes ». (Bauer et Le Prestre, 2001, p. 59) De plus, Bauer et Le Prestre (2001) avancent qu'il est souvent possible d'observer la formation de coalitions nationales et internationales rassemblant un grand nombre d'organisations qui se mobilisent en vue d'un but précis.

Finalement, Bauer et Le Prestre (2001) affirment que le secteur privé peut également avoir beaucoup d'influence sur les décisions de l'État pour trois raisons : les FTN génèrent la majeure partie des activités économiques mondiales (production, administration ou distribution de biens et services); elles sont à l'origine de problèmes qu'affrontent les États (par exemple, dans le domaine de l'environnement, puisqu'elles favorisent l'utilisation, la vente ou la fabrication de produit dangereux, l'exploitation des ressources naturelles à grande échelle); elles sont parties prenantes des solutions que la communauté internationale adopte face aux problèmes à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, un autre élément qui influence la scène politique nationale et internationale est les institutions parlementaires internationales (IPI). Cutler (2001) définit une IPI comme étant :

1. Une institution internationale de nature parlementaire, soit législative soit consultative, qui réunie au moins trois États membres;
2. Une institution internationale au sein de laquelle les parlementaires sont soit sélectionnés par leurs législatures nationales selon des critères que ces dernières établissent, soit élus au vote populaire par les électeurs des États membres;

3. Une institution internationale qui est un forum régulier pour des délibérations multilatérales sur une base établie, soit rattachée à une organisation internationale, soit constituant elle-même cette organisation. (p. 222)

De plus, Cutler (2001) souligne que même si peu de littérature porte attention aux IPI, des recherches récentes confirment la portée du Parlement Européen, non seulement pour la vie politique et économique des citoyens des États membres de l'UE, mais aussi pour la conduite des affaires internationales dans l'ensemble de l'Europe. En somme, Cutler (2001) estime que l'importance des IPI est profonde et croissante et que le Parlement Européen en est que l'exemple le mieux connu. En effet, il y a aujourd'hui plus d'une vingtaine de ces institutions internationales, telles l'association parlementaire du Commonwealth et le Parlement latino-américain, dont la portée et les responsabilités sont variables.

En outre, nous devons souligner qu'il existe plusieurs situations dans lesquelles l'État doit faire face à des pressions qui découlent de la mondialisation. Sur le plan économique, Bauer et Le Prestre (2001) soulignent qu'un nombre important d'auteurs constatent que l'émergence des FTN sur la scène internationale semble obliger les États à redéfinir leur rôle. Les menaces de ces dernières de re-localiser leurs entreprises afin d'obtenir satisfaction obligent les gouvernements à tenir compte de l'internationalisation de la production lorsqu'ils élaborent leur politique économique nationale et de prévoir les réactions du monde des affaires lorsque des décisions qui touchent la sphère économique doivent être prises. Sur le plan ethnoculturel, Bauer et Le Prestre (2001) estiment que :

L'augmentation des mouvements de population force l'État à devoir écouter les besoins des différentes ethnies qui le compose. Le résultat est une influence

directe sur le rôle de l'État dans la société (port du voile dans les écoles, participation de Sikhs dans leur tenue traditionnelle à la GRC et à la Légion, etc.) (p. 43)

Un autre exemple de l'affaiblissement du pouvoir de décision de l'État se manifeste dans le domaine de l'environnement. Bauer et Le Prestre (2001) mentionnent que « L'ordre du jour international et national, dans le domaine de l'environnement, n'est pas le fruit de décisions gouvernementales, mais de milliers d'échanges à tous les niveaux – étatique, subétatique, et sociétal. » (p. 45)

Tout compte fait, la littérature nous démontre que la prise de décisions et le développement des politiques aujourd'hui ne se font pas comme autrefois. En effet, plusieurs nouveaux acteurs font maintenant partie du processus de prise de décisions; ce qui rend la résolution de problèmes plus difficile, car un plus haut niveau de négociation est maintenant requis. Par conséquent, la théorie de la gouvernance globale soulève aussi des questions sur le rôle de l'État, le rôle des organisations internationales, ainsi que sur le rôle des acteurs non gouvernementaux. La prochaine section tente de décrire comment les experts perçoivent le rôle de l'État dans ce nouveau système.

2.1.3 Le rôle de l'État dans ce nouveau modèle

Bauer et Le Prestre (2001) suggèrent que l'État serait maintenant un intermédiaire entre les ONG, les entreprises et les autres États au-delà de ses propres frontières et, entre les ONG, les entreprises et les citoyens. Pour eux, l'État demeure la seule institution qui possède une connaissance générale des problèmes et des intérêts de toutes les parties en cause et qui est capable de dépister, de négocier et d'imposer des solutions.

Pour sa part, Rosell (1999) est d'avis que nous avons besoin de développer un système de gouvernance qui établirait un cadre de travail pour les buts, l'interprétation, et les valeurs, à l'intérieur du gouvernement et au travers la société, et qui encouragerait ensuite une gamme de joueurs à innover et à apprendre de meilleures façons d'atteindre leurs objectifs.

Ensuite, Rosell (1999) souligne qu'au fur et à mesure que les sociétés deviennent plus interconnectées, que les frontières entre les organisations, les secteurs économiques, et les États se brouillent et changent, et que le nombre de joueurs impliqués dans le processus de gouvernance se multiplie, nous devons investir plus de temps et d'attention à développer des cadres de travail où les idées de tous sont orientées vers l'accomplissement d'un même travail. Suite à la création de ce nouveau cadre de travail, Rosell (1999) estime que c'est le gouvernement qui a la responsabilité de s'assurer que la société civile a les ressources nécessaires pour remplir son rôle car pour lui :

Government is the ultimate instrument and expression of civil society; it is to government that we turn when the activities of civil society by themselves, are inadequate to protect and promote the public interest. In turn, government requires the support of civil society if its actions are to be accepted as legitimate and effective. (p. 158)

Toutefois, Paquet (1999) offre une vision quelque peu différente de Rosell. Il est d'accord avec l'idée que les activités de gouvernance d'un seul acteur sont aujourd'hui inefficaces. Il croit par contre qu'une nouvelle forme de gouvernance ne peut pas être créée mais qu'elle émergera de façon naturelle suite aux interactions entre les différents

acteurs. Pour appuyer sa thèse, Paquet cite les propos de Kooiman (1993) qui mentionne que :

Governing and governance are subjected to a permanent process of mutual interaction. Actors who govern, or try to govern, also influence the governance structure... Some (more powerful) actors have the possibility to rewrite some “rules of the game” but no one has complete control. There is always some intended and unintended change, which creates maneuvering space for actors willing to change the existing pattern. (p. 12)

Aussi, Paquet (1999) ajoute que le nouveau rôle stratégique de l'État est certes de devenir plus modeste que durant les 50 dernières années. Par contre, ce rôle sera plus fondamental pour assurer que les organisations appropriées peuvent se développer, que les citoyens se connectent mieux avec les marchés et que les engagements civiques et les entrepreneuriats soient encadrés de façon permissive et qu'ils soient bien supportés.

Dans le même ordre d'idées, Crelinstein (2001) indique que cette nouvelle forme de gouvernance qui émerge présentement serait une gouvernance à distance où :

L'État exerce son pouvoir en dirigeant et en intégrant les prises de décision et les actions des partenaires non-étatiques de la gouvernance – une sorte de fonction de gestion basée sur un modèle commercial où le gouvernement est le pourvoyeur de services. (p. 133)

Alors, ce que nous pouvons déduire de ces différents points de vues est que le rôle de l'État est en train de changer à l'intérieur du nouveau système mondial, mais qu'il est difficile de prédire quel sera son rôle exact. Voilà pourquoi, il est important de faire des

études comparées des politiques étatiques et non-étatiques afin de pouvoir mieux observer le rôle que prend l'État dans le processus de prise de décisions.

2.1.4 Le pouvoir polycentrique et la souveraineté

L'établissement d'un pouvoir dit polycentrique engendre de sérieux problèmes pour les États dits modernes et démocratiques. À cette effet, la littérature suggère que la mondialisation aurait pour effet d'engendrer une érosion de la souveraineté de l'État dans le développement de nouvelles politiques (Bateson, 1990; Camilleri, 1990; Falk, 1990; Harvey, Rail et Thibault, 1996; Henry, 1999; Houlihan, 1994). Comme plusieurs auteurs, Falk (1990) suggère qu'avec la venue de la mondialisation : « a global ethos is emerging that suggests a shared destiny for the human species and fundamental unity across space and through time, built around the bioethical impulse of all human groups to survive and flourish. » (p. 63) Il ajoute que cet « ethos » a de sérieux impacts sur l'évaluation de problèmes, la provision de solutions, ainsi que sur l'orientation générale d'action et sur les acteurs. Aussi, Falk (1990) propose que ce qui découle du principe de civilisation globale est une « évasion de souveraineté. »

En effet, le principe d'évasion de souveraineté selon Falk débute avec la réalité empirique que la 'souveraineté' est perçue comme étant concentrée dans l'État. Ainsi, Falk (1990) observe que :

States now participate cooperatively in wider political communities that fall into three general categories: (1) hegemonic 'communities' in which most of the glue is supplied by the dominant state, and where the weaker participants have had their autonomy and legitimacy gravely compromised; (2) alliance 'communities,' occurring especially during wartime, during periods of high international tension,

and in reaction to expansionist drives of antidemocratic and imperialist states; and (3) cooperative 'communities' in which the mutual benefits of economic integration or of common regimes for environmental protection and technical relations provide rational incentives for weakening state boundaries. (p. 67)

De plus, Falk (1990) suggère que ce sont ces « communautés politiques » qui créent des modèles d'évasion de souveraineté. Il explique qu'un mode d'évasion se forme lorsqu'il y a :

A loss of control by states in the face of many varieties of interdependence, including those that threaten health, agriculture, climate, and financial stability. The rise of these evasive patterns tends to foster perceptions of limits to state power as well as to erode claims of competence and adequacy. (p. 75)

Finalemment, Falk (1990) conclut que plus l'interdépendance entre les différents acteurs politiques augmente plus la compétence et la confiance de l'État s'érode. Et, que ce processus continuera à moins que l'on innove par un autre type de système de résolution de problèmes.

Par ailleurs, Camilleri (1990) observe la présence d'un changement dans le moyen dont le pouvoir de l'État est exercé. À ce sujet il affirme que :

There is a widening gap between promise and performance, between the power of the state and public participation in the exercise of that power, between the state and civil society. The delicate relationship between the public and the private realms that is central to the nature and functioning of sovereignty in a domestic context appears to have been seriously impaired. Similarly, national sovereignty

in an international context has been greatly eroded by a web of mutually reinforcing dependencies and interdependencies. (p. 38)

De plus, il ajoute que malgré le fait que certains États demeurent relativement forts et que d'autres le sont moins, les tendances actuelles semblent suggérer que les États, forts ou faibles, semblent être de moins en moins en mesure de pouvoir modifier ou préserver la complexité de leur environnement interne et externe en ligne avec les préférences exprimées par les communautés qu'ils prétendent représenter.

De même, Henry (1999) est en accord avec l'opinion des autres auteurs sur le débat de la souveraineté nationale en soulignant que « it has become increasingly clear that to achieve economic goals a strengthening of transnational political activity would be necessary and, that this would imply some degree of compromise of national sovereignty. » (p. 358)

Finalement, Crelinstein (2001) offre en conclusion que le concept d'implication des citoyens dans un monde polycentrique est ambigu et il soulève des questions sur la nature de la souveraineté et sur les intérêts desservis par la participation aux processus politiques, mais également sur la capacité de l'État qui sollicite la participation des citoyens pour se concilier leurs points de vue. De plus, Crelinstein (2001) suggère que de plus amples recherches sont nécessaires afin de mieux pouvoir identifier l'impact de la mondialisation, de la régionalisation, de la décentralisation et de la privatisation sur la gouvernance démocratique. Il va de soi qu'en observant les liens entre la mondialisation, la régionalisation et la gouvernance démocratique dans le cadre des politiques de sport, la présente étude contribue à combler ce manque.

2.2 Le sport et la politique en contexte de mondialisation

Le sport est considéré politique car il implique presque obligatoirement un certain niveau de contrôle ou de régulation. Les termes contrôle et régulation sont généralement considérés comme étant des synonymes du mot politique. D'ailleurs, Wilson (1988) avance que le loisir, comme le sport, est politique parce que :

It is part of the struggle for the control of space and time in which social groups are continually engaged, a struggle in which the dominant group seeks to legitimate, through statute and administrative fiat, its understanding of the appropriate use of space and time, and the subordinate groups resist this control through individual rebellion and collective action. Increasingly, success in this struggle has depended on access to and control over the state. (p. 12)

En effet, il existe plusieurs raisons qui poussent les États à s'impliquer dans le sport. La prochaine section explorera ces motifs.

2.2.1 Motifs d'intervention de l'État dans le sport

Le sport est une partie importante de la société et a de fortes implications politiques. Malgré le fait qu'il est très rare que l'on retrouve des politiques en matière de sport sur la liste de priorité de l'État, il existe plusieurs raisons pour lesquelles l'État décide d'intervenir dans le sport. Par exemple, en 1988, le gouvernement fédéral du Canada a publié le rapport *Vers l'an 2000 : pour un meilleur système sportif canadien*, dans lequel il justifiait ses raisons d'investir dans le sport.

Le rapport *Vers l'an 2000* explique que le gouvernement investit dans le sport parce que le sport fait partie de la nature humaine, parce qu'il fait partie de notre identité nationale et qu'il est une expression de notre culture, parce que le sport est relié à la poursuite de l'excellence et de la santé, et finalement, parce que le sport est un moyen d'atteindre certains objectifs sociaux tels que le bilinguisme et l'équité entre les sexes.

Plusieurs auteurs ont étudié les motifs d'intervention de l'État dans le sport. De cette littérature, le motif qui semble le plus prédominant renvoie à la contribution du sport à l'identité, la fierté et l'unité nationale. Plusieurs se souviennent encore du but marqué par Paul Henderson lors du dernier match de hockey entre le Canada et l'Union Soviétique dans la série de 1972, ou des deux médailles d'or et de la médaille de bronze gagné par Gaétan Boucher lors des Jeux olympiques d'hiver de Sarajevo en 1984, ou des 40 médailles remportées par le Canada lors des Jeux de Los Angeles en 1984, ou encore, des victoires des équipes canadiennes de hockey féminin et masculin contre les États-Unis aux Jeux de Salt Lake City en 2002. Des milliers de canadiens et canadiennes, tous débordants de fierté et de satisfaction, ont été témoins de ces fabuleux exploits. Ces événements sont en quelque sorte une preuve à l'appui de la vision du Premier Ministre Trudeau en 1969 à l'effet que le sport peut être : « a symbol that could unite Canadians despite regional and cultural differences. » (Cité par MacIntosh, 1987, p. 3)

Selon MacIntosh (1987), un des points les plus importants qui a incité le gouvernement fédéral du Canada à intervenir dans le sport était de créer une identité nationale afin de cimenter l'unité du pays. D'ailleurs, les gouvernements de Diefenbaker et de Trudeau dans les années 60 avaient tous deux cette image que le sport serait l'instrument pour réaliser cette vision d'unité nationale. En effet, MacIntosh démontre

l'importance que Diefenbaker accordait à l'idéologie du sport en soulignant dans son discours en novembre 1960 à la Chambre des communes que :

In the field of sports today, there are tremendous dividends in national pride from some degree of success in athletics. The uncommitted countries of the world are now using these athletic contests as measurements of the evidence of strength and power of the nations participating. (p. 20-21)

Par ailleurs, Hall, Slack, Smith et Whitson (1991) soulignent que le sport était très attirant pour les politiciens dans les années 60, car il pouvait être utilisé comme un outil de politique domestique pour unir les Canadiens et atteindre l'idéologie de Pierre Elliot Trudeau d'un Canada uni. Il n'est pas nouveau pour les politiciens d'utiliser le sport pour contribuer au développement de l'identité nationale. Aussi, Kidd (1982) souligne que :

The victories of early athletes like rower Ned Hanlan and distance runner Tom Longboat were used by the late nineteenth- and early twentieth-century civic and political leaders to signal both to Canadians and to other nations of the world the growing strength of the young dominion. (p. 83)

On peut aussi dire qu'avec l'augmentation du nombre et de l'importance des compétitions internationales dans le sport ainsi que de la venue de la télévision, l'intervention de l'État dans le sport était logique. De plus, MacIntosh (1987) suggère que le sport était un instrument attirant pour les politiciens afin d'atteindre des objectifs tels que l'unité nationale. Après tout, les coûts pour investir dans le sport étaient moindres, le sport rejoint de grandes masses de gens, de façon générale les gens aiment bien le sport et en

plus, les performances athlétiques semblaient être indépendantes de la langue, de la culture ou du lieu d'origine.

Cette idée de créer un sentiment d'identité canadienne a amené l'État à supporter des événements sportifs comme les Olympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux du Canada, ainsi que les Jeux à l'échelle provinciale. À cet effet, Munro (1970) souligne que :

The fact that we are all proud of our country, regardless of what province we live in, or what language we speak, or what our political views are, shows another reason for a strong federal effort in the field of sports. (p. 2)

Il est également important de souligner qu'en plus de contribuer à la promotion de l'unité nationale, l'organisation de grands événements sportifs engendre aussi, parfois, des bénéfices économiques. Hall et al. (1991) soulignent qu'au Canada, les Jeux du Canada et leurs équivalents provinciaux sont habituellement tenus dans des villes dites 'secondaires' et dans des régions géographiques plus éloignées. Ainsi, ces endroits ont pu bénéficier de certains gains économiques en plus d'hériter de nouveaux amphithéâtres sportifs une fois les jeux complétés. Un autre objectif de l'État-nation est d'assurer une certaine équité sociale entre les citoyens. Les sociologues sont d'accord pour dire que l'inégalité est reproduite par les différentes structures sociales (Macintosh et Whitson 1990; Hall et al. 1991). Le sport, étant une structure sociale, il devient un espace logique pour que le gouvernement veille à la promotion de l'égalité entre les individus, surtout du fait que le sport implique la participation de gens différents selon le genre, l'âge, la classe sociale, la langue, la culture, la race et l'ethnicité. Mais, malgré le fait que plusieurs

auteurs (MacIntosh, 1987; MacIntosh et Whitson, 1990) critiquent l'État pour ne pas avoir été actif dans le domaine de l'égalité sociale, il demeure tout de même un motif qui peut inciter l'État à s'impliquer dans le sport.

L'État intervient aussi dans le sport car il est reconnu aujourd'hui que le sport, dans certaines circonstances, a des bénéfices sur la santé des gens. Il devient donc avantageux pour l'État de promouvoir le sport afin d'augmenter ou de maintenir l'état de santé de sa population. L'amélioration du statut de santé des citoyens augmente la qualité de vie à l'intérieur du pays et fait bonne presse dans la communauté internationale. D'un point de vue économique, une population qui se maintient en bonne santé aurait tendance à faire baisser les coûts d'opération du système de santé.

Par ailleurs, il est reconnu aujourd'hui que l'établissement de programmes sportifs pour les jeunes, encore une fois selon les circonstances, serait un facteur qui favoriserait la baisse de la criminalité chez les jeunes adultes. Derezotes (1995) souligne que les programmes communautaires, tels le Late Nite Basketball Project aux États-Unis : « reported benefits such as : fun, jobs and scholarships, skill-building workshops, reduction of inter-gang violence, and the formation of new relationships. » (p. 33) De plus, Martinek et Hellison (1997) ajoutent que l'activité physique peut venir en aide aux jeunes adultes car : « The nature of physical activity—active, interactive, highly emotional—certainly provides the possibility of exploring and practicing values, teamwork, goal-setting, peer-teaching, conflict resolution, and so on. » (p. 44) De toute évidence, il existe plusieurs raisons pour inciter l'État à investir dans le développement du sport pour les jeunes.

Sans aucun doute, nous constatons que l'implication de l'État dans le sport a des répercussions sur plusieurs autres politiques domestiques. Par contre, l'État intervient également dans le sport car il est aussi lié aux politiques extérieures de l'État.

D'ailleurs, après l'exemple de l'Allemagne Nazie aux Jeux Olympique de Berlin en 1936, l'Union Soviétique fut un des premiers pays à se rendre compte de l'impact que le sport pouvait avoir sur la propagande de l'idéologie politique. MacIntosh (1987) souligne que : « The Soviets realized that sport made an excellent vehicle for propagating its political ideology and, accordingly, took steps to intensify the development of outstanding international competitors. » (p. 11) De plus, MacIntosh (1987) démontre que le résultat des efforts de l'U.R.S.S. les ont placé en première place aux Jeux d'été de Melbourne en 1956 avec 622 points non-officiels comparées à seulement 497 pour les Américains. De même, les six médailles du Canada comparées aux 85 récoltées par les Soviétiques démontraient à un certain point la puissance de l'U.R.S.S. sur la scène internationale. Suite à cette pauvre performance, l'État canadien a augmenté son implication dans le sport amateur afin de rehausser son prestige sur la scène internationale.

En effet, c'est en 1969, dans le rapport du Comité d'étude sur les sports au Canada, qu'on annonce pour la première fois l'intention d'utiliser le sport pour promouvoir davantage l'image du Canada sur la scène internationale. On cite dans le rapport qu' :

Il est inévitable que notre gouvernement national doive intervenir un jour ou l'autre dans une question qui se rattache au prestige du Canada dans le monde,

tant de notre point de vue que celui de l'étranger. Il nous semble que ce moment est arrivé. (Canada, 1969, p. 7)

Par ailleurs, Taylor (1988) suggère plusieurs raisons pour lesquelles le sport a une importance particulière dans les relations internationales. Premièrement, il mentionne que le sport est un élément majeur dans la société et dans la culture mondiale. De plus, il souligne qu'avec l'importance du sport aujourd'hui il devient important d'étudier l'impact du sport sur le système politique international dominé par les États. Il ajoute que le sport fait maintenant partie des politiques internes et externes de plusieurs États souverains. Finalement, Taylor (1988) mentionne que le sport est important dans l'étude des relations internationales car le sport est basé de façon primordiale sur l'organisation. Une organisation qui force le travail entre des acteurs transnationaux et des OINGs. À cet effet, la présente recherche tente de remplir ce manque en étudiant les relations entre la mondialisation du sport, la régionalisation des pouvoirs et les politiques nationales de sport.

Dans le contexte international, MacIntosh (1987) souligne que l'État peut également utiliser le sport comme un outil diplomatique. Au Canada, par exemple, lors des Jeux olympiques de Montréal en 1976, le gouvernement Trudeau s'est opposé au désir du CIO de reconnaître Taiwan aux Jeux sous l'emblème de la République populaire de Chine à cause de ses liens économiques avec Beijing. L'entente de Gleeneagles en 1977 fut une autre étape pour le Canada dans le domaine de la politique étrangère. En effet, par l'entremise de cette entente, les pays membres se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour décourager tout contact sportif avec l'Afrique du Sud afin de démontrer leur opposition au régime d'apartheid. Un dernier exemple, selon MacIntosh,

serait le boycott du Canada aux Jeux olympiques de 1980 à Moscou. Cette décision a été prise par le gouvernement de Joe Clark qui s'est joint au désir des Américains de boycotter les Jeux afin de protester contre l'invasion de l'Afghanistan par l'U.R.S.S.

Finalement, certains mentionnent que l'État intervient dans le sport pour des raisons qui sont plus controversées comme le désir d'apporter plus de prestige aux politiciens. Allison (1986) suggère que :

Associating with success in sport can be an important resource that can be used to enhance political power. (...) Politicians have increasingly realized this fact and have used sport and sports heroes and heroines to further their own political careers and party popularity or to legitimize the actions of their government. (p. 13)

Dans le même ordre d'idées, Hall et al. (1991) donnent plusieurs exemples de politiciens ayant utilisé le sport comme moyen de mousser leur la popularité. Entre autres, on peut se souvenir du moment où Iona Campagnolo, ministre pour la condition physique et le sport amateur au Canada, fut paradée sur les épaules des athlètes aux Jeux du Commonwealth de 1978, où le Canada avait terminé au premier rang du tableau des médailles. Aussi, aux Jeux olympique de Calgary en 1988, on a pu observé Otto Jelinek, ministre d'État pour la condition physique et le sport amateur, interviewer Elizabeth Manley à la télévision nationale immédiatement après qu'elle ait reçu sa médaille d'argent. Dernièrement, aux Jeux d'hiver de Salt Lake City de 2002, nous avons observé la télédiffusion d'appels téléphonique du Premier Ministre Jean Chrétien à certains

athlètes récipiendaires de médailles d'or tels Kathrina Lemay-Doan et Mario Lemieux pour les féliciter de leurs performances.

De toute évidence, la mondialisation du sport semble pousser les politiciens à accorder plus d'importance au monde du sport. Cette recherche émane donc de l'idée qu'il est important d'observer comment la mondialisation affecte le développement des politiques de sport.

2.2.2 La mondialisation, la régionalisation, la gouvernance et les politiques de sport

Les processus de mondialisation et de régionalisation sont également très présents dans le monde du sport. Harvey, Rail et Thibault (1996) ont proposé un modèle théorique pour l'étude des processus de mondialisation dans le sport. Leur modèle suggère que nous pouvons examiner quatre dimensions, soient politiques, économiques, culturelles et sociales, lorsque nous étudions les processus de mondialisation dans le sport. En ce qui concerne la dimension politique de la mondialisation, Harvey et al. (1996) affirment que la mondialisation a, sans aucun doute, ébréché l'autonomie de l'État. Ils suggèrent donc que deux questions demeurent centrales dans l'étude de la mondialisation et de la politique. Premièrement, quel régime international émergera de la mondialisation? Et deuxièmement, qui seront les acteurs qui auront le plus de signification dans le nouvel ordre mondial? De plus, ils ajoutent que ces deux questions peuvent être appliquées au contexte sportif. Ceci soulève donc de nouvelles questions sur la gouvernance dans le domaine du sport. Par conséquent, il est important d'étudier l'évolution du système sportif international afin de mieux comprendre les structures de gouvernance dans ce système.

À cet égard, Houlihan (1994) a étudié le rôle des organisations internationales dans la politique mondiale. En ce qui concerne les OINGs, il mentionne qu'un des thèmes les plus importants que l'on retrouve dans la littérature est l'attention que l'on porte à identifier leur rôle à l'intérieur du système international. Il ajoute que les points de vues les plus abordés au sujet des OINGs sont que :

First, OINGs undermine the sovereign state; second, that they provide the state with other points of access to the international system; third, that they mediate and modify state influence; and fourth, that they achieve a degree of relative autonomy from the states. (p. 57)

Il précise aussi que les OINGs de sport sont habituellement divisés en deux groupes: d'un côté, les organisations associées aux fédérations internationales de sport et de l'autre côté, les organisations associées au mouvement olympique. Houlihan suggère que les FIS ont émergé au fur et à mesure que les compétitions internationales sont apparues et que leur rôle était alors surtout de coordonner les compétitions et d'assurer l'uniformité des règlements.

En somme, Houlihan (1994) souligne que peu de FIS ont les ressources nécessaires pour avoir de l'influence au-delà des petites décisions (règlements et compétition) qui concernent leur propre sport. Par contre, il souligne que parmi les quelques exceptions, on retrouve la FIAA qui a joué jusqu'à aujourd'hui un rôle important dans le débat sur l'établissement de politiques de dopage, la reconnaissance des États et le développement du sport.

Pour ce qui est des organisations associées avec le mouvement olympique, Houlihan (1994) précise que c'est plutôt le CIO qui est au centre de ce groupe. Parmi les

autres organisations internationales de sport qui font partie de ce groupe, on retrouve entre autre l'Association générale des fédérations internationales de sports (AGFIS), l'Association des fédérations internationales olympiques de sports d'été (ASOIF), et l'Association des fédérations internationales Olympiques des sports d'hiver (AIOFW). Houlihan (1994) décrit qu'en général, « the primary fonction of the IOC is to oversee Olympic sport and any competitions permitted by the IOC to use the Olympic name, such as the Pan-American Games, and the Asian Games. » (p. 62) Par contre, avec le statut des Jeux Olympiques et les ressources financières élevées du CIO, Houlihan (1994) ajoute que le CIO : « plays a key role in influencing the direction and pace development of sport at international and national levels » (p. 62).

Il existe plusieurs exemples qui démontrent l'influence des FIS et du CIO. Houlihan (1994) souligne entre autres que le FIAA et le CIO ont travaillé très fort avec les gouvernements locaux et les autres fédérations de sports pour développer et mettre en place des politiques antidopage partout dans le sport.

Les commentaires qu'apporte Houlihan (1994) au sujet de l'influence grandissante des FIS et du CIO justifient davantage le besoin d'étudier les relations qui existent entre ce que proposent les ONGI de sport et ce que proposent les gouvernements en ce qui concerne les politiques de sport.

Houlihan (1994) précise par contre que les ONGIs ont beaucoup d'influence sur les dossiers dit internes tels que : « rule changes, location of events and eligibility of athletes. » (p. 82) De ce fait, il ajoute que :

There are a number of issues, and indeed some aspects of those just mentioned, which can be resolved only with the cooperation of governments. Among these

issues in this category are drug abuse by athletes, the denial of athletes' human rights as in South Africa under apartheid, and the promotion of sport development in poor countries. (p. 82)

Houlihan (1994) conclut que « it is becoming clear that an increasing number of sport issues are incapable of being resolved by sports organisations alone or within a purely domestic context. » (p. 82)

En ce qui concerne le développement des politiques de sport en Europe, Houlihan (1994) mentionne qu'il existe trois organisations importantes : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le CE et la Communauté européenne. L'UNESCO a commencé à s'impliquer dans le développement du sport entre les années 1960 et le début des années 1980 avec l'idée que l'éducation physique était un aspect important de l'enseignement. Il a aussi élaboré, en 1978, la Charte internationale de l'activité physique et de sport ayant comme but de promouvoir le langage universelle de l'éducation physique et du sport afin de garder la paix et créer un meilleur climat pour régler les problèmes internationaux.

Par ailleurs, le CE a créé en 1975 un comité pour le développement du sport. Houlihan (1994) explique que « the central focus of the Committee's early activity was the promotion of Sport for All. » (p. 91) Aujourd'hui, le comité est encore actif dans la promotion du sport pour tous mais il déverse également plusieurs efforts pour la lutte contre le dopage dans le sport. D'ailleurs, leurs travaux contre le dopage a amené l'adoption d'une Charte antidopage qui est devenue selon Houlihan (1994), « a model for states and other organisations both within and outside Europe. » (p. 94)

La troisième OIG qui a une position d'influence dans le sport est la Communauté européenne. Un des principes fondamentaux de la Communauté européenne est le mouvement libre des produits et des travailleurs. Ce principe a historiquement causé un conflit avec l'Union Européenne de Football Association (UEFA), qui gouverne le football en Europe, en ce qui concerne le transfert de joueurs professionnels de football. Aussi, Houlihan (1994) souligne que la communauté européenne influence plusieurs autres sports, car ses lois affectent les mouvements libres des entraîneurs, des thérapeutes, des armes (pour les sports de tirs) ainsi que des chevaux (pour les compétitions de courses et d'équestres). Les politiques de la Communauté européenne touchent également les droits de diffusion et de commandite ainsi que les droits sur les ventes de billets.

Tout compte fait, Houlihan (1994) démontre clairement que la gestion d'un grand nombre de dossiers sportifs implique la participation des OINGs et des OIGs. Il est donc important d'étudier comment l'implication de ces organisations internationales se reflète sur les politiques nationales en matière de sport.

Par ailleurs, Henry (1999) identifie cinq facteurs qui ont des implications clés dans les relations entre la mondialisation et la gouvernance nationale, sub-nationale et supra-nationale, en ce qui concerne les politiques du loisir. Ces facteurs sont:

1. the growth of neo-liberal ideology and the process of the hollowing out of the state;
2. the restructuring of the welfare state and the growth of new public managerialism;
3. issues of national identity, national sovereignty and European identity;

4. horizontal and vertical subsidiarity;
5. the development of urban entrepreneurialism (p. 359)

Dans ses recherches, Henry (1999) a étudié l'impact de ces cinq facteurs de la mondialisation sur les politiques du loisir en Angleterre. Ses conclusions soulignent que :

The locus of decision making in relation to sport does not necessarily lie in the voluntary or private sectors with the sport's governing bodies, nor are decisions necessarily taken at local or national levels. Sport is therefore not a classic case of either horizontal or vertical subsidiarity, and if globalized sport-media productions continues to grow in prominence, the inter-linking which is implied in the globalized context of sport seems likely to further implicate transnational government in sport policy decision making. (p. 367)

Finalemment, Henry (1999) souligne que les recherches faites jusqu'à présent sur les analyses de politiques de sport ont été dominées par des approches centrées sur l'État et suggère que les prochaines études doivent être comparées et transnationales afin de pouvoir mieux comprendre ce qui se passe dans ce contexte politique qui est de plus en plus global. La présente étude tente de remplir cette lacune dans la littérature sur les politiques en étudiant les politiques de sport de quatre pays différents et en utilisant un cadre d'analyse comparée.

2.3 Les études comparées sur les politiques du sport

Afin de vérifier l'état de la littérature sur les politiques de sport, il est primordial de regarder les études comparées qui ont déjà été produites. Compte tenu des limites de cette thèse, cet examen portera spécifiquement sur ce qui a été écrit à propos des

politiques : sur le sport de haute performance, sur le dopage dans le sport, sur le sport pour tous ainsi que sur l'avancement des femmes dans le sport. Les quatre prochaines sections explorent chacun de ces quatre thèmes.

2.3.1 Politiques de sport de haute performance

Si l'on examine les études comparées sur le sport de haute performance on observe surtout la présence d'études sur les programmes de développement des athlètes de haut niveau. Par exemple, Green et Oakley (2001) ont étudié comment les systèmes de développement du sport élite dans les anciens pays du Bloc de l'est (principalement l'Union Soviétique et la République démocratique d'Allemagne) ressemblent aux systèmes employés aujourd'hui par les pays de l'ouest, spécifiquement au Canada, au États-Unis (É-U), en France, au R-U, en Espagne et en Australie. Pour cette étude les auteurs ont d'une part réalisé des entrevues avec des personnes clés dans les instituts de sport d'élite de la France, de l'Espagne et du R-U et d'autre part une revue de sources secondaires afin de tracer des parallèles entre les différents types de systèmes. Green et Oakley ont trouvé qu'il semble y avoir un : « Global sporting flow from the Eastern Bloc with regard to managed approaches to elite sport development. » (p. 263) Il est à noter, par contre, que cette étude compare seulement les systèmes utilisés dans chacun des pays pour le développement de ses athlètes. De plus, l'étude n'examine pas les ressemblances au niveau des politiques émises par chaque pays pour le développement du sport de haute performance. Notre étude approfondira donc les résultats de cette étude en observant cette variable.

De surcroît, Oakley et Green (2001) ont publié une étude très similaire à celle que nous venons d'évoquer dans les paragraphes précédents. Elle cherchait à voir si les États

se dirigent vers un modèle de développement du sport de haute performance homogène. Ils ont donc utilisé les données de leur première étude afin de conclure que : « There is an increasing tendency to develop common strategies and institute networks in the development of elite sport. » (p. 100) Ils suggèrent, par contre, cette fois que pour mieux expliquer pourquoi nous retrouvons ce phénomène, il serait important d'étudier les principes des politiques derrière les programmes de développement. Ceci renforce donc le besoin de notre étude. Une autre étude comparée des modèles nationaux de développement du sport haute performance est celle de Broom (1991) qui a étudié le mode de vie des athlètes d'élite en France, en Australie, en Angleterre, en Allemagne, au Canada et au États-Unis. Il a comparé les différentes pratiques dans chaque pays incluant l'âge d'entrée dans le programme, le temps que les athlètes consacrent à l'entraînement et à la compétition, l'incorporation de l'école ou du travail avec le sport ainsi que l'aide financière qui leur est apportée. D'après ses analyses, Broom suggère que les éléments clés au succès d'un système sportif sont :

To identify sport talent at an early age; the integration of high level coaching with education so that young people have the opportunity to achieve in both concurrently; and the expansion of financial assistance programs so that no one is prevented from developing talent because of an inability to pay coaching, training, and competition expenses. The important thing for both the individual and society is that young people develop an attitude to try to be the best they can be. (p. 50-51)

Broom (1991) conclut que plusieurs modèles nationaux de développement du sport de haute performance ont des stratégies de développement qui sont similaires. Il est

donc possible que les politiques sur le sport de haute performance, comme les modèles de développement du sport, soient semblables d'un État à l'autre. Notre étude vérifie s'il existe des ressemblances entre les politiques sportives des différents pays.

Il demeure que le sport de haute performance est un des points qui est central dans la mondialisation et la régionalisation du sport. L'étude comparée des politiques qui sous-tendent les programmes nationaux de développement du sport de haute performance est donc essentielle, afin d'observer comment la mondialisation et la régionalisation du sport influence le développement des politiques national de sport.

2.3.2 Politiques sur le dopage

Avec la croissance de la couverture médiatique des cas de dopage, les politiques sur le dopage dans le sport sont aujourd'hui une nécessité pour les États ainsi que pour les organismes supra-nationaux de sport. Denham (1997) a effectué une recherche sur la loi américaine visant le contrôle des stéroïdes anabolisants de 1990 à la lumière du climat politique de la fin des années 1980. Son but était de déterminer les relations entre les médias, les acteurs politiques, et les consommateurs de nouvelles hebdomadaires dans le cadre de la fixation de l'agenda politique. Ses résultats démontrent qu'une série de textes publiés par la revue Sports Illustrated auraient contribué au développement de la loi sur le contrôle des stéroïdes anabolisant par le Congrès américain. Cela nous indique que la création de lois sur le dopage peut se faire à partir d'un certain réseau d'influence.

Houlihan (1999) souligne qu'il existe présentement des changements dans la façon dont les politiques d'antidopage sont adoptées. Les politiques antidopage ne seraient plus adoptées par des processus discrets s'appliquant à certains sports, événements ou pays individuels. Ce serait plutôt des processus de politiques globales très

complexes qui impliquent des relations entre des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui serait aujourd'hui la norme. Houlihan a utilisé la théorie du régime pour examiner comment le processus de développement de politiques pourrait se faire au niveau international. Après avoir identifié les caractéristiques du régime global, Houlihan conclut que celui-ci implique plusieurs difficultés en raison de l'harmonisation des objectifs dans le cadre international qui n'est pas souvent facile. Par contre, il suggère que l'efficacité de ce type de régime augmentera avec la marginalisation des organisations sportives. En somme, Houlihan avance que la tenue de conférences et de partenariats internationaux démontre qu'il existe des efforts pour globaliser les politiques d'antidopage. Notre étude vérifie à quel point les politiques antidopages des pays étudiés se rejoignent présentement.

2.3.3 Politiques de sport de masse

Les politiques de sport comprennent plus que le sport de haute performance. Plusieurs nations encouragent le sport pour toute la population. Lorsque nous faisons référence aux politiques reliées au sport de masse nous faisons également référence au mouvement de sport pour tous (SPT). Cette section examine la littérature existante sur les études comparées portant sur le sport de masse. Premièrement, Jamieson et Zhiwei (2000) ont mené une recherche sur la nature des politiques de SPT à travers le monde et ont analysé de façon comparée ces politiques en fonction du statut économique des pays participants. Les résultats démontrent que :

Les pays ayant un niveau économique plus élevé semblent plus portés à exprimer leur accord avec les politiques de nature moins autoritaires. Toutefois les participants des pays en voie de développement semblaient plus portés à être en

accord avec des formes d'intervention plus directes de la part d'agences gouvernementales en ce qui a trait au respect des politiques. (p. 16)

Cependant, l'étude de Jamieson et Zhiwei (2000) porte seulement sur la question à savoir si les gens sont en accord ou en désaccord avec les différents énoncés politiques établis. L'étude n'a pas fait mention des différences entre les énoncés politiques d'un pays à l'autre. Par contre, cette étude démontre qu'il existe des politiques sur le sport de masse dans plusieurs États et qu'il est possible d'étudier le développement de celles-ci par l'entremise d'études comparées.

Par ailleurs, Murphy et Waddington (1998) ont étudié de façon critique un des objectifs centraux des programmes de SPT : le postulat que le SPT contribue à la santé des gens. Les auteurs suggèrent que la plupart des politiques sur le SPT sont reliées à des politiques de santé publique. Leur position est que les recherches indiquant que le sport contribue à la santé des gens ne réfèrent pas à la pratique du sport mais plutôt à l'exercice physique. Ils indiquent que le sport implique habituellement un certain niveau de compétition qui peut-être associé à un certain risque de blessure. De plus, l'étude suggère que si les politiques de SPT visent la santé des gens, plus de réflexion doit-être consacrée aux genres d'activités physiques devant être encouragées. Cette recherche nous indique néanmoins que généralement les objectifs de santé publique font parties des politiques sur le sport de masse. Notre recherche pourra vérifier s'il existe d'autres objectifs communs entre ces politiques sur le sport de masse.

Toutefois, tous les auteurs ne partagent pas l'idée que les politiques de sport de masse sont homogènes. Arnaud (1999) a fait une recherche afin de déterminer quels étaient les buts des acteurs politiques dans l'élaboration de programmes d'activités

sportives dans les communautés qui abritent une forte population multiculturelle. Pour ce faire, il a comparé les discours des personnes en charge de l'élaboration et de l'animation des politiques sportives dans les villes de Lyon, en France et Birmingham, en Angleterre. Cette étude a permis à Arnaud de démontrer que les usages politiques du sport varient selon les modèles nationaux. Arnaud (1999) ajoute également à ses réflexions que même « si le sport et son culte de la performance règnent partout où l'idéologie du marché et de la compétition se sont imposés, il n'en reste pas moins que son usage politique varie selon les traditions nationales. » (p. 96) Il est donc évident que plus de recherche doit être faite pour vérifier à quel point il existe des ressemblances dans les politiques de sport de masse d'un pays à un autre.

2.3.4 Politiques sur l'avancement des femmes dans le sport

Les politiques sur l'avancement des femmes dans le sport sont dans la plupart des cas très récentes. Plusieurs des études sur ces politiques sont des études de cas qui exposent les inégalités sociales auxquelles font face les femmes dans le sport. Peu d'études semblent avoir été faites pour comparer les politiques sur l'avancement des femmes dans le sport entre différents pays.

Par exemple, McKay (1997) a discuté des inégalités sociales, des questions liées au genre ainsi que des politiques étatiques sur les femmes dans le sport en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada. Il a réalisé plusieurs entrevues avec des gestionnaires des organisations fédérales qui régissent le sport dans chaque pays soit : l'Australian Sports Commission, Sport Canada, et le Hillary Commission for Recreation and Sport. L'objectif de cette recherche était d'analyser comment les gestionnaires mettaient en œuvre les programmes d'action pour les femmes dans les associations sportives gérées

par les gouvernements fédéraux. McKay (1997) conclut que : « current affirmative action initiatives based on the premise of “getting more women into sport” have been marginalized, trivialized, or incorporated into the androcentric cultures that pervade sporting organizations, the media, and the state. » (p. xiv) La présente étude vérifie à quel niveau les objectifs visant le développement des femmes dans le sport sont mis en place par les gouvernements des quatre pays proposés.

Par ailleurs, Hall (1997) a comparé le travail de différentes organisations mondiales pour l'avancement des femmes dans le sport. Son but était de documenter, d'analyser et d'expliquer les différences dans l'histoire, la structure et les fonctions d'organisations qui favorisent le développement du sport féminin dans différents pays tel les É-U, l'Australie, le Canada et le R-U. Les données pour cette étude furent obtenues à partir de documents, d'entrevues réalisées auprès de différentes associations telles : the Women's Sport Foundation au États-Unis; l'Association Canadienne pour l'avancement des femmes dans le sport et dans l'activité physique; the Women's Sports Foundation au R-U; et Women Sport Australia, ainsi que par les expériences personnelles de l'auteur avec ces mêmes associations. Les observations générales de cette recherche suggèrent premièrement que dans les pays où les gouvernements ont indiqué que la promotion des femmes dans le sport était une priorité, on retrouvait des politiques et des programmes très libéraux orientés sur l'équité plutôt que l'égalité. En parallèle, l'auteure suggère que plus les groupes qui appuient les femmes dans le sport, telles les organisations comprises dans cette étude, commencent à dépendre des fonds de l'État ou du secteur privé, plus leurs orientations deviennent davantage basées sur une structure libérale qui favorise l'équité et tente beaucoup moins de s'engager dans des cultures politiques radicales.

Ce genre d'étude semble donc nous indiquer que les politiques des associations internationales pour l'avancement des femmes dans le sport semblent être plus ou moins enlignées avec celles des gouvernements. Notre étude nous permet de voir si les politiques émises par les associations internationales sont effectivement alignées avec les politiques nationales de sport.

2.4 Conclusion

De façon générale nous pouvons dire que les auteurs qui étudient la mondialisation, la régionalisation, la gouvernance et les politiques du sport sont d'accord pour dire qu'il existe une influence provenant d'acteurs internationaux, tel les OIGs et les OINGs, dans le développement des politiques nationales et internationales. Ils soulignent également que la gouvernance moderne inclut une collaboration entre plusieurs acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. Aussi, ils ajoutent que les processus de mondialisation et de régionalisation soulèvent des questions sur le rôle de l'État ainsi que sur sa souveraineté. De plus, les auteurs remarquent que les politiques de sport ne font pas exception aux nouvelles formes de gouvernance. D'ailleurs, les auteurs rapportent que plusieurs acteurs nationaux et internationaux interviennent maintenant dans le processus de développement des politiques de sport. Et, que cette nouvelle forme de gouvernance dans les politiques de sport a créé un besoin pour l'étude des relations entre la mondialisation du sport, la régionalisation des pouvoirs et le développement et la mise en place des politiques nationales de sport. Cette étude tente de répondre à ce besoin.

Finalement, il est important de souligner que plusieurs études ont déjà été réalisées dans le domaine des politiques de sport. À cet effet, certaines études révèlent qu'il existe de façon générale des tendances similaires entre les États dans les stratégies

qu'ils utilisent afin de développer le sport de haute performance, le sport de masse, l'avancement des femmes dans le sport et la lutte contre le dopage. Cependant, aucune étude n'a examiné de façon spécifique les relations entre les acteurs internationaux gouvernementaux et non-gouvernementaux sur le développement et la mise en place des politiques nationales de sport. Cette recherche tente de mettre plus de lumière sur les relations qui existent entre les États et les acteurs supra-nationaux de sport dans le développement et la mise en place des politiques de sport en utilisant un modèle de recherche comparée.

CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE

Nous avons précisé dans le premier chapitre que le principal but de cette recherche est d'examiner si la mondialisation et la régionalisation du sport influencent, d'une part le développement, et, d'autre part, la mise en place des politiques nationales sur le sport. Nous avons également souligné que pour répondre à cette question, nous proposons une étude comparée des politiques sportives du Canada, du R-U, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; de même que des politiques sportives de l'UE, du CIO, de l'AMA, du GTI, de la FIFA et de la FIAA. Finalement, nous avons mentionné que les politiques sportives comparées dans cette recherche sont les politiques sur le sport de haute performance, sur le sport de masse, sur le dopage dans le sport, ainsi que sur l'avancement des femmes dans le sport.

Le but de ce chapitre est d'apporter des précisions sur la méthode utilisée dans le cadre de cette étude. En premier lieu, ce chapitre explique l'importance d'une méthode comparée pour l'analyse des politiques. Ensuite, nous présentons les variables de comparaison, le cadre d'analyse utilisé pour cette recherche et finalement nous expliquons de façon plus détaillée comment les données recueillies sont comparées.

3.1 La méthode comparative

Émile Durkheim fut le premier sociologue à élaborer une méthode scientifique pour la sociologie en 1895. En fait, il avance que :

Nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents et de

chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre. (Durkheim, 1981, p. 124)

Pour Durkheim, la méthode comparative est « la » méthode scientifique en science sociale.

Plusieurs auteurs sont d'accord avec Durkheim pour dire que la méthode comparative est effectivement essentielle. Alexis de Tocqueville a d'ailleurs dit que « Without comparisons to make, the mind does not know how to proceed. » (Almond, Powell et Mundt, 1993, p. 3) Dans le même ordre d'idées, Swanson (1971) ajoute que « Thinking without comparison is unthinkable. And, in the absence of comparison, so is all scientific thought and scientific research. » (p. 145) Aussi, Ragin (1987) souligne que:

Virtually all empirical social research involves comparison of some sort. (...) Comparison provides a basis for making statements about empirical regularities and for evaluating cases relative to substantive and theoretical criteria. In this broad sense, comparison is central to empirical social science as it is practiced today. (p. 1)

Finalement, Jackson et Jackson (2000) ajoutent que la comparaison crée des standards que l'on peut mesurer et évaluer.

De toute évidence, la méthode comparée est essentielle dans le processus de recherches empiriques en science sociale. Ainsi, une branche des sciences sociales qui utilise souvent la méthode comparative est la science politique. La prochaine section explore pourquoi cette méthode est très utilisée dans ce domaine.

3.1.1 La méthode comparative pour l'analyse des politiques

Plusieurs auteurs considèrent la méthode comparée essentielle en science politique. D'ailleurs, Blondel (1990) mentionne que si nous voulons mieux comprendre la façon dont fonctionnent les gouvernements, la comparaison n'est pas seulement importante, elle est indispensable.

De même, Almond et al. (1993) soulignent que la logique et l'intention des méthodes de comparaisons utilisées par les politicologues ressemblent à celles qui sont utilisés dans les sciences plus exactes. Ils ajoutent également qu'un politicologue ne peut pas produire une expérience qui permet de manipuler les arrangements politiques et en observer les conséquences. Par contre, il est possible de décrire et expliquer les différentes combinaisons d'événements et d'institutions que l'on retrouve dans les politiques des différentes sociétés.

De plus, Almond et al. (1993) voient l'analyse comparée comme l'outil de choix en science politique car elle accroît notre habileté à décrire et comprendre les processus politiques ainsi que les changements politiques dans n'importe quel pays en offrant des concepts et des points de références dans une perspective élargie.

Par ailleurs, Lane (1997) considère également la politique comparée essentielle à la recherche. Il souligne que :

Comparative politics in its most general sense is the essence of political science, because comparative politics forces its students to do what all political scientists should do but often do not, to 'compare' people and political institutions with an open mind, and to appreciate the relativity of human ways of institutions. (p. 4)

Lorsque nous étudions les politiques, nous nous rendons compte que plusieurs choses peuvent influencer leur développement. En effet, Peters (1998) soutient que le monde politique est composé de plusieurs facteurs qui interagissent ensembles. Et, que l'isolation d'un seul facteur conduirait, sans doute, à des conclusions trompeuses en plus de rendre la recherche moins intéressante. De plus, il précise qu'une recherche empirique en science politique doit être comparative. Pour lui « The real world of comparative government is therefore the laboratory for political scientists to determine what works and what does not, as well as to demonstrate important theoretical relationships among variables. » (p. 3)

Finalement, Bellavance (1983) explique que :

L'analyse des politiques gouvernementales doit intégrer, autant que possible, la dimension ou perspective comparative, puisque les politiques et les programmes gouvernementaux sont constitués d'un ensemble de décisions et d'actions échelonnées dans le temps et dans l'espace. (p. 520)

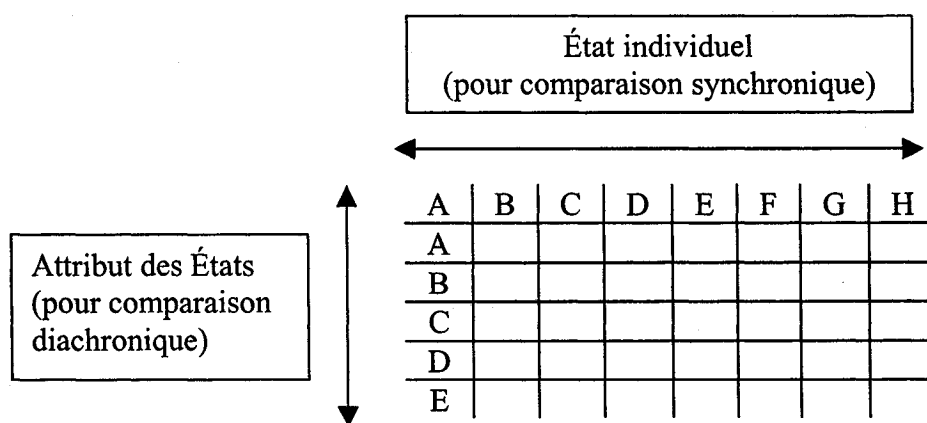
Tout compte fait, il semble donc clair que la méthode comparée est un excellent outil pour analyser les politiques. D'ailleurs, la méthode comparée nous permet d'examiner s'il existe des tendances similaires dans le développement et dans la mise en place des politiques nationales de sport des États et des organismes supra-nationaux. De plus, l'examen de ces tendances nous permet de spéculer sur l'influence de la mondialisation et de la régionalisation du sport sur le développement et la mise en place des politiques nationales de sport.

3.1.2 Les types de méthodes comparées

Il existe plusieurs façons de faire des analyses comparées en politique. Jackson et Jackson (2000) suggèrent qu'il existe deux approches principales. La première est une approche dite 'synchronique' (ou cross-national) et la deuxième, est 'diachronique'. La différence entre les deux est que dans l'approche synchronique, la comparaison est faite entre un État et un autre ou entre plusieurs États en même temps, tandis que dans l'approche diachronique, la comparaison est faite à l'intérieur d'un ou de plusieurs États sur une période de temps. (Voir le tableau 3.1)

Tableau 3.1

Approches synchronique et diachronique



(Adapté de Jackson et Jackson 2000)

Jackson et Jackson (2000) précisent toutefois que : « The field of comparative politics has been characterized by the lack of absolute agreement about concepts, frameworks, and even subject matter. » (p. 84) Afin d'apporter plus de clarifications

dans le domaine de l'étude comparée, Jackson et Jackson proposent aussi trois catégories de modèle de comparaison : l'étude d'un seul pays; la comparaison de systèmes similaires; et la comparaison de systèmes différents. (Voir tableau 3.2)

Tableau 3.2

Types de modèle de comparaison

Modèle de comparaison	Approche comparative
1. Étude d'un seul pays	Diachronique
2. Comparaison de systèmes similaires	Synchronique
3. Comparaison de systèmes différents	Synchronique

(Adapté de Jackson et Jackson, 2000)

L'étude comparative à l'intérieur d'un seul pays est surtout diachronique car elle permet d'examiner en profondeur plusieurs unités sur une période de temps et donc d'indiquer s'il existe une évolution ou des tendances à l'intérieur d'un système. La comparaison entre des systèmes similaires demande que l'analyse soit faite entre des systèmes politiques qui sont similaires et qui se ressemblent, dans le plus grand nombre d'aspects possible (système parlementaire, système fédéral, etc...). Ce type de recherche est synchronique et permet habituellement de dégager des tendances ou des généralités entre les États étudiés. Un dernier type de recherche comparée peut également se faire entre les systèmes les plus différents. Le but est de comparer des systèmes politiques

différents afin d'observer à quel degré, ou comment, le système peut affecter les variables.

Ainsi, l'approche comparative qui semble la plus applicable à notre problème de recherche est l'approche synchronique puisque nous voulons comparer quatre pays ainsi que six organismes supra-nationaux de façon simultanée. Aussi, nous utiliserons un cadre de recherche qui compare plusieurs systèmes similaires, puisque le but de notre recherche est d'observer s'il existe des tendances similaires dans le développement des politiques nationales de sport des États et des organismes supra-nationaux et non de prouver des liens de causalité. De plus, Almond et al. (1993) soulignent que :

It may be that the purpose of the research is not so much to find the cause of a particular phenomenon, but rather is more exploratory, looking at an interesting phenomenon and attempting to understand better something of its nature. In that case, selecting 'most similar systems' and selecting the dependent variable, might be a very reasonable thing to do. (p. 57)

Le choix de notre cadre de recherche semble donc justifié.

3.1.3 L'étude comparative synchronique

Si on observe plus en détails la recherche synchronique, on retrouve des auteurs qui spécifient les types d'études synchroniques qui peuvent être réalisés. Kohn (1989) fait la différence entre quatre types de recherche synchronique. Ces quatre types sont : celle où l'État est l'objet de l'étude; celle où l'État est le contexte de l'étude; celle où l'État est l'unité d'analyse; et finalement, celle qui met l'accent sur les caractères transnationaux.

Quand l'État est l'objet, l'intérêt du chercheur est centré sur le pays même. On veut savoir par exemple comment le Canada se compare avec les États-Unis sur un ou plusieurs points précis. Si l'État est le contexte, le chercheur utilise le pays comme lieu d'expérience afin d'observer le contexte dans lequel l'institution sociale opère. Lorsque nous traitons l'État en tant qu'unité d'analyse, le chercheur tente de comprendre comment les institutions sociales et les processus systématiques varient selon les caractéristiques nationales. Finalement, dans une étude dite 'transnationale', le chercheur étudie l'État comme étant une composante d'un système international plus large.

La présente recherche utilisera une méthode de comparaison synchronique dans laquelle l'État sera considéré comme étant une unité d'analyse, car nous voulons observer la possibilité que la mondialisation et la régionalisation aient une influence sur le développement et la mise en place des politiques nationales de sport.

3.2 Les variables de comparaisons

Nous avons identifié de façon générale au premier chapitre les organisations, les États et les politiques qui sont étudiés dans cette recherche. Les trois prochaines sections de ce chapitre expliquent de façon plus détaillée les raisons pour lesquelles nous avons identifié ces organisations, ces États et ces politiques du sport comme étant parmi les plus importantes.

3.2.1 Les organismes supra-nationaux de sport comparés

Afin d'identifier l'influence de la mondialisation et de la régionalisation du sport sur le développement des politiques nationales de sport, nous devons regarder les initiatives des organismes supra-nationaux de sport. Il existe aujourd'hui un grand nombre d'organisations supra-nationales qui sont impliquées dans le sport. Afin de

faciliter notre recherche, nous avons identifié six organisations internationales que nous considérons parmi les plus actives dans le développement de nouvelles politiques sur le sport, soit : le Conseil d'Europe (CE), le Comité international olympique (CIO), l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), le Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI), la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (FIAA).

Le Conseil d'Europe est une organisation régionale gouvernementale qui regroupe 44 États démocratiques de l'Europe. Le Conseil de l'Europe (2002) a comme objectifs de :

défendre les droits de l'homme; favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité ; rechercher des solutions aux problèmes de société et de développer la stabilité démocratique en Europe. (para. 1)

En ce sens, le CE est fortement impliqué dans le développement du Sport pour tous, dans la lutte contre le dopage, ainsi que dans la promotion des femmes dans le sport. Le CE est une des plus grandes OIG et déploie plusieurs efforts afin de faire respecter les engagements qu'il entreprend. Finalement, par le fait même que le CE est un organisme régional, l'étude de ses politiques nous indique s'il existe des tendances entre la régionalisation des pouvoirs politiques et le développement des politiques locales de sport. Le Comité international olympique est également une organisation importante à considérer dans notre étude car il est à la base du plus gros mouvement sportif au monde.

Le CIO travaille sur le développement du sport depuis plus de cent ans et est impliqué dans presque tous les dossiers qui touchent le sport incluant le dopage, le sport

pour tous, le sport de haute performance ainsi que l'avancement des femmes dans le sport. (voir Comité International Olympique, 2002)

L'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ce dit aujourd'hui reconnue comme étant l'organisation la plus importante dans la lutte contre le dopage. L'AMA a pour mission de promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage sous toutes ses formes. À travers cette agence autonome, le Mouvement Olympique ainsi que plusieurs autorités publiques du monde entier ont intensifié leurs efforts pour exclure les drogues du sport. (voir Agence Mondiale Antidopage, 2002) Ainsi, il semble important de retenir les travaux de cette agence dans nos comparaisons avec les différents gouvernements.

Le Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI) est un organe de coordination indépendante composé de représentants d'organismes non-gouvernementaux clés de différentes régions du globe. Le GTI a comme objectif de promouvoir l'implication des filles et des femmes dans le sport et l'activité physique partout dans le monde. Le GTI sert de lien entre les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux s'intéressant au développement des filles et des femmes par le sport. (voir Groupe de travail international sur les femmes et le sport, 2002) Le GTI est donc une des organisations de premier plan dans le domaine de l'avancement des femmes dans le sport. Il est donc important de comparer les travaux de cette organisation avec celui des différents États.

Afin de diversifier le type d'organisation comparée dans cette recherche nous avons inclus deux fédérations internationales de sport, soit la Fédération Internationale de Football Association et la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur. D'abord

nous avons retenu la FIFA, car elle est une des plus grandes structures sportives au monde. (voir Van Bottenburg, 2001) Les règlements pour le jeu sont utilisés par presque toutes les nations qui pratiquent le football (soccer). De plus, la FIFA est très active dans le développement de ce sport chez les jeunes, chez les femmes et dans les nations moins développées. (voir Fédération Internationale de Football Association, 2002) Quant à elle, la FIAA est aussi étudiée dans notre recherche, car elle est une des plus grandes fédérations internationales de sport. (voir Van Bottenburg, 2001) La FIAA fut une des premières fédérations à s'impliquer activement dans la lutte contre le dopage et demeure aujourd'hui un des principaux acteurs dans ce dossier. La FIAA s'implique aussi énormément dans les dossiers du développement de l'athlétisme chez les jeunes ainsi que chez les femmes. (voir Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, 2002) Finalement, nous pouvons dire que la FIFA et la FIAA font partie des fédérations sportives les plus reconnues dans le monde actuel. (voir Van Bottenburg, 2001)

À notre avis, l'étude des politiques de ces six organisations supra-nationales devrait nous aider à situer les politiques du sport sur une échelle régionale, internationale et non-étatique.

3.2.2 Les États comparés

Les pays étudiés dans nos travaux seront : le Canada, le R-U, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Étant donné que nous visons, dans notre étude des pays qui ont un développement économique assez avancé pour être en mesure de soutenir financièrement des programmes dictés par des politiques sportives, nous avons choisi des pays qui sont d'une part membres de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE). L'OCDE rassemble 30 pays partageant tous les mêmes principes de l'économie de marché, de la démocratie pluraliste et du respect des droits de la personne.

Par la suite, afin de limiter notre échantillon, nous avons retenu les pays de l'OCDE qui sont membres du Commonwealth. Les pays membres du Commonwealth sont des descendants de l'Empire britannique et, en majorité, sont dotés de systèmes parlementaires démocratiques ayant une structure similaire.

Les modèles politiques du Canada, du R-U, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont tous des monarchies parlementaires et sont donc considérés comme étant des systèmes similaires d'après les critères de Jackson et Jackson (2000). De plus, McKay (1997) souligne que le système sportif canadien, australien et néo-zélandais sont fortement reliés. En effet, le système sportif canadien, établi dans les années 60, était le modèle que les australiens ont choisi pour construire leurs programmes dans les années 70, et que le système néo-zélandais, établi dans les années 80, aurait été inspiré des systèmes canadiens et australiens.

3.2.3 Les politiques comparées

Malgré le fait qu'il existe une multitude de politiques du sport, nous avons choisis quatre politiques : les politiques de développement du sport de haute performance, les politiques de développement du sport de masse, les politiques sur le dopage ainsi que les politiques sur l'avancement des femmes dans le sport. Elles constituent celles qui semblent être les plus développées. Ces quatre politiques sont également celles qui semblent attirer le plus de débats, tant dans les sphères gouvernementales que dans l'actualité sportive. Finalement, étant donné que ces quatre politiques de sport semblent être celles qui sont les plus développées, ce sont également celles qui sont les mieux documentées par les gouvernements et les organisations supra-nationales de sport.

3.3 Processus d'analyse

L'analyse des données dans cette étude est en deux volets. Dans le premier volet, nous réalisons une analyse des différentes politiques sportives adoptées par les quatre gouvernements, ainsi que par les six organisations supra-nationales de sport sélectionnées pour cette étude. Le deuxième volet est l'analyse des processus de mise en place ces politiques sportives. Les deux sections suivantes expliquent davantage les deux volets du processus d'analyse.

3.3.1 L'analyse de politiques sur le sport

Afin d'analyser les différentes politiques du sport nous examinons spécifiquement les objectifs politiques établis par les gouvernements et par les organisations supra-nationales de sport. Une fois les objectifs identifiés et classés sous forme de tableaux, les comparaisons sont fait entre ceux-ci. Le but de comparer les objectifs politiques est de vérifier s'il existe des tendances homogènes entre les objectifs politiques établis par chaque pays ainsi que par chaque organisme supra-national de sport.

3.3.2 Les instruments d'intervention de l'État

Le deuxième volet de notre analyse vise à vérifier comment les gouvernements mettent en place les moyens de réaliser leurs objectifs politiques. Un des indicateurs qui permet de faire cette analyse est l'étude des instruments d'intervention que l'État utilise pour la mise en œuvre de ses politiques. À cet effet, Doern et Phidd (1992) soulignent que « Governing instruments are the major ways in which governments seek to ensure compliance, support and implementation of public policy. » (p. 111) De plus, ils ajoutent que les instruments principaux que l'État possède pour intervenir sont : l'exhortation, les dépenses, la réglementation et l'entreprise publique. Le tableau 3.3 présente une

Tableau 3.3

Catégorisation secondaire des instruments d'intervention politique

Exhortation	Dépenses	Réglementation	Entreprises publiques
-Discours / documents ministériels	-Subventions	-Taxes	-Sociétés d'État régies par une loi
-Information publique	-Subventions conditionnelles	-Tarifs	-Sociétés à régies partagées
-Comités consultatifs	-Paiements de transfert	-Règlements	-Sociétés d'État sous la loi
-Groupes de travail	-Contrats	-Pénalités	des compagnies
-Études / Recherches	-Programmes	-Amendes	-Achats d'actions de firmes privées
-Commissions Royales	-Bourses	-Emprisonnement	-Achats d'actifs
-Ateliers / Séminaires	-Octrois	-Directives	-Achat d'une firme privée avec contrat à long terme
-Partenariats		-Législation	-Organisations para-gouvernementales
-Agences de réorganisation			
-Conférences			
-Information			

(Adapté de Doern & Phidd, 1992)

catégorisation secondaire des instruments d'intervention politique inspirée de Doern et Phidd (1992).

D'après Doern et Phidd (1992), gouverner par exhortation réfère à des efforts politiques qui sont, pour la plupart, symboliques. L'exhortation peut être exprimée par des discours ou des documents ministériels, par la tenue de conférences, de séances d'informations, de séminaires ou d'ateliers, par la création de Commissions Royales d'enquête, de conseils consultatifs ou par toute autre forme de recherche ou d'étude. Le processus de consultation sur le « Le sommet national sur le sport au Canada », qui a eu lieu à Ottawa en avril 2001, ainsi que la publication d'un document intitulé *Vers une politique canadienne du sport* sont des exemples d'exhortation utilisés par le gouvernement fédéral canadien. La création de partenariats entre les différents niveaux de gouvernements ou entre les gouvernements et les différentes organisations sportives sont également des exemples d'exhortation que les États peuvent utiliser pour réaliser leurs objectifs politiques.

Les dépenses publiques sont l'instrument le plus visible dans le processus de mise en place des politiques. Ils démontrent de façon très claire le niveau d'engagement de l'État dans ses politiques. Les dépenses publiques peuvent prendre diverses formes tels les transferts de paiements, les subventions ou les octrois. Dans le domaine du sport, plusieurs États utilisent des subventions conditionnelles pour supporter les associations sportives. Les subventions conditionnelles donnent aux gouvernements le pouvoir d'exiger des associations sportives qu'elles suivent un certain cadre de conduite; ce qui permet aux États de réaliser leurs objectifs de façon indirecte. De façon plus directe, les

États peuvent utiliser des bourses pour supporter des programmes tel le programme canadien d'assistance aux athlètes et aux entraîneurs.

Le gouvernement peut également choisir d'utiliser la réglementation. La réglementation comprend l'adoption de lois ou de règlements qui doivent être suivis sous peine de sanctions par l'État. La réglementation peut se traduire par une taxe, une série de directives, une liste de règlements, des amendes ou des pénalités. Un exemple de réglementation dans les politiques sportives serait les règles contre le dopage. Celles-ci indiquent une série de mesures qui doivent être suivies par les athlètes afin d'éviter de se faire sanctionner par l'État et/ou les autres organisations responsables.

Un dernier instrument qui peut être utile à l'État est l'entreprise publique. L'entreprise publique est définie par la Commission européenne (2002) comme « toute entreprise sur laquelle les pouvoirs publics peuvent exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui la régissent. » (para. 11) Ce processus peut comprendre la création de sociétés de la couronne, la création de sociétés à régies partagées ou même l'achat de parts dans des firmes privées. Le gouvernement canadien a déjà créé plusieurs sociétés à régies partagées pour le développement du sport au Canada. Le Centre national d'excellence sportive à Calgary ainsi que les Centres nationaux du sport situés un peu partout au Canada en sont de bons exemples. On retrouve également parmi les entreprises publiques les organisations para-gouvernementales tel Les Internationaux de sport de Montréal. Les organisations de ce type sont indépendantes du gouvernement, car elles sont libres d'élire tous les membres de leurs exécutifs; mais elles reçoivent tout de même des fonds de l'État et doivent également faire rapport au gouvernement.

De plus, Doern et Phidd (1992) indiquent que « It is usually these instruments that are 'summed' to show the outputs of government and to show how government has grown and 'intervention' has increased. » (p. 110) D'ailleurs ils soulignent que ces instruments sont « seemingly the 'means' through which the 'ends' of political life are achieved. » (p. 111) Cependant, les instruments n'ont pas tous le même degré de coercition. Doern et Phidd (1992) suggèrent que l'exhortation a un niveau de coercition beaucoup plus bas que la régulation, les taxes et l'entreprise publique. Les dépenses se retrouveraient un peu plus au milieu du continuum. Les gouvernements ou les organisations doivent presque obligatoirement utiliser ces instruments ou une combinaison d'instruments afin de réaliser les politiques désirées. À cet effet, Doern et Phidd (1992) soutiennent que l'étude d'instruments politiques est importante, car il existerait une relation entre le type d'instrument utilisé et le degré de « legitimate coercion » impliquée dans la gouvernance.

Le choix d'instruments utilisés par les États ou les différentes organisations nous donne des renseignements sur le processus de mise en place des politiques. L'étude de ces processus, nous permet d'identifier le niveau d'implication de l'État ou de l'organisation et conséquemment, l'importance qui est donnée aux différentes politiques. L'étude des instruments d'intervention est donc une partie importante de cette recherche.

En somme, notre cadre d'analyse nous permet d'examiner s'il existe des tendances similaires dans le développement et dans la mise en place des politiques nationales de sport des États et des organismes supra-nationaux. De plus, l'examen de ces tendances nous permet de spéculer sur l'influence de la mondialisation et de la

régionalisation du sport sur le développement et la mise en place des politiques nationales de sport.

3.4 Les données de recherche

Afin de comparer les politiques du sport, nous devons recueillir plusieurs types de données sur les quatre États et sur les six organisations supra-nationales de sport choisis pour cette étude. La prochaine section porte sur le type de données utilisées pour réaliser nos analyses, comment ces données ont été obtenues, ainsi que la validité de celles-ci.

3.4.1 L'analyse documentaire

Les données pour cette recherche ont été obtenues par l'analyse des documents les plus récents publiés par les gouvernements et par les organismes supra-nationaux de sport. Le but de l'analyse documentaire de notre recherche est de nous procurer l'information nécessaire au sujet des objectifs des politiques des gouvernements et des organismes supra-nationaux de sport ainsi que sur les outils d'intervention utilisés par ceux-ci pour mettre en place leurs politiques. Afin d'obtenir cette information, nous analysons plusieurs types de documents tels : les énoncés de politique des gouvernements et des organismes supra-nationaux de sport, les documents d'orientation des gouvernements ou des organismes supra-nationaux de sport, les rapports de conférences, ainsi que les rapports annuels des gouvernements et des organismes supra-nationaux.

Les documents qui énoncent les politiques des gouvernements ou des organismes supra-nationaux sont centraux à notre étude, car ils indiquent de façon claire les objectifs de chaque organisation. Les documents d'orientation des gouvernements et des organismes supra-nationaux sont également importants, car ils nous renseignent sur les nouveaux objectifs du gouvernement ou de l'organisme sans changer la politique de ce dernier.

Un autre type de données qui est utilisé dans notre recherche est les rapports de conférences publiés par les gouvernements, les OIGs de sport et les OINGs de sport. Les rapports de ces conférences sont de bons indicateurs des objectifs et de la direction que chaque organisme désire prendre.

Finalement, l'étude des rapports annuels est également très importante dans notre recherche, car elle démontre les actions réellement prises par les gouvernements ou les organismes supra-nationaux au cours d'une année. En étudiant les actions prises par ces derniers, il est possible d'identifier les instruments d'intervention utilisés par chaque organisme. Les rapports annuels comprennent également les dépenses de l'organisme pour une année donnée. Pour Jones (1985), les budgets sont une source importante d'information, car en plus d'être un instrument d'intervention, les niveaux de dépenses sont constitutifs du degré d'engagement des États. Si un organisme investit de grandes sommes d'argent dans les programmes reliés à une politique, cela indique qu'il lui accorde beaucoup d'importance.

3.4.2 La collecte des données

Une des principales méthodes pour obtenir les données dans cette recherche est Internet. Les gouvernements, les OIGs et les OINGs de sport qui ont été choisis pour cette recherche ont tous des sites Internet sur lesquels nous retrouvons plusieurs documents. Ces documents incluent les différentes politiques de sport de chacun, leurs orientations futures, leurs rapports annuels ou comptes-rendus de conférences et autres documents de travail. Il existe néanmoins certaines contraintes liées à l'utilisation d'Internet pour obtenir des documents. L'utilisation d'Internet par les différents gouvernements, ONGs et OINGs comme médium pour afficher leurs documents officiels

est, dans plusieurs cas, relativement nouveau. Plusieurs sites Internet affichent seulement les publications les plus récentes.

Alors, afin d'obtenir les documents non disponibles sur Internet et pour s'assurer d'avoir tous les documents nécessaires, nous avons communiqué avec les différents ministères responsables du sport au Canada, au R-U, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'avec les six organismes supra-nationaux inclus dans notre étude pour obtenir et/ou pour nous assurer que nous avons en main toutes leurs politiques sur le sport, tous leurs documents d'orientation, tous leurs rapports de conférences ou leurs rapports annuels pour les derniers cinq ans. Ces dernières données ont été majoritairement recueillies par courriel et par courrier postal.

Étant donné que les documents que nous consultons dans notre recherche font partie des documents les plus récents de chaque gouvernement et de chaque organisation, ces documents sont généralement faciles à obtenir et les gens avec lesquels nous communiquons pour l'obtention de ces documents devraient être très familiers avec ceux-ci; ce qui limite les chances de ne pas obtenir tous les documents nécessaires pour notre analyse.

3.4.3 Validité des données

Les données utilisées dans cette recherche proviennent toutes de sources « officielles ». En autres mots, elles sont toutes obtenues directement des organisations gouvernementales ou des organisations internationales de sport (via Internet, courriel, courrier postal ou télécopieur). C'est pour cette raison que nous jugeons que les données obtenues dans cette recherche auront un taux de validité très élevé.

3.5 Processus de comparaison

Cette dernière section du chapitre explique, d'une part, l'outil de comparaison qui est utilisé afin de nous permettre de faire nos analyses et, d'autre part, décrit les étapes que nous suivons lorsque nous effectuons nos comparaisons des politiques du sport ainsi que des instruments d'interventions utilisés par les États et les organismes supra-nationaux de sport.

3.5.1 Outil de comparaisons

Comme nous l'avons déjà souligné, notre processus de comparaisons se fait en deux volets, soit la comparaison des objectifs politiques et la comparaison des instruments d'interventions. Pour ce faire, nous avons organisé nos données en deux types de tableaux. Le premier type de tableau présente une liste des objectifs politiques identifiés et indique les États et les organismes qui s'y souscrivent. Le deuxième type de tableau indique d'une part, une liste des objectifs politiques identifiés, et d'autre part, les instruments d'intervention (soit l'exhortation, les dépenses, la réglementation et l'entreprise publique) que les États ont utilisés pour mettre en place cette politique.

3.5.2 Les étapes de comparaisons

Avec l'aide des tableaux, nous pouvons procéder à plusieurs comparaisons. L'analyse des tableaux sur les objectifs politiques est réalisée, d'une part, en comparant les objectifs politiques des six organismes supra-nationaux de sport avec les objectifs politiques du sport des quatre États et, d'autre part, en comparant les objectifs des politiques du sport de chaque État avec les objectifs des politiques du sport des trois autres États. L'objectif de ces comparaisons est d'observer s'il existe des tendances homogènes entre les objectifs politiques auxquelles souscrivent les États et les organismes supra-nationaux de sport.

L'analyse des tableaux sur les instruments d'intervention est réalisée en comparant les instruments d'interventions utilisés par chaque État pour mettre en place ses politiques par rapport à ceux utilisés par les autres. L'objectif de cette comparaison est d'observer s'il existe des tendances similaires dans le choix d'instruments d'interventions politique d'un État à l'autre.

3.6 Conclusion

La méthodologie suggérée dans ce chapitre nous permet de comparer de façon claire et efficace les objectifs des politiques du sport de quatre États et six organisations supra-nationales de sport ainsi que les instruments d'intervention utilisés par chacun d'eux pour réaliser leurs objectifs politiques. À partir de ces comparaisons, il est possible de déterminer s'il existe des tendances homogènes dans les objectifs politiques émis par les États et les organisations supra-nationales de sport, ainsi que dans les choix d'instrument d'intervention qu'ils utilisent pour réaliser leurs objectifs politiques. L'analyse entre, d'une part, les objectifs et les instruments d'intervention des organismes régionaux et internationaux, à titre d'indices des tendances mondiales et, d'autre part, des objectifs et des instruments des gouvernements, nous permet de spéculer sur l'influence de la mondialisation et de la régionalisation sur le développement et la mise en place des politiques nationales de sport.

CHAPITRE 4 - RÉSULTATS

L'objectif de ce chapitre est de présenter les résultats qui ont été recueillis dans le cadre de cette recherche. La première section du chapitre explique le déroulement de notre collecte de données. Les sections subséquentes décrivent, à l'aide de tableaux, les tendances que nous avons observées dans la description des objectifs politiques des États ainsi que des organismes supra-nationaux de sport. Finalement, nous démontrons les ressemblances décelées dans le choix des instruments d'intervention politique utilisés par les différents États.

4.1 Les données

Compte tenu de l'avancement dans le domaine des technologies de l'information, il n'est pas surprenant que nous ayons pu obtenir la majeure partie des données sur Internet. Tous les sites Internet dont nous nous sommes servis comportaient une section portant sur les différentes publications produites par l'organisation en question. Toutefois, pour s'assurer que les publications affichées sur Internet n'étaient pas les seuls documents pertinents à notre recherche, nous avons également communiqué avec les différentes organisations visées. La majorité des réponses que nous avons obtenues nous indiquaient que nous avions effectivement tous les documents de travail qui étaient présentement utilisés par l'organisation. Cependant, dans certains cas, on nous a suggéré de visiter d'autres sites Internet affiliés à l'organisation et de consulter les publications qui y sont affichées et, dans d'autres cas, on nous a fait parvenir des documents par la poste.

En général, les ressources que nous avons consultées pour obtenir les données sur le choix d'instruments politiques utilisés par les gouvernements sont les rapports annuels ainsi que les rapports de performance des différents départements gouvernementaux. Ces rapports nous ont signalé les types d'actions entreprises par les différents gouvernements en plus des dépenses engagées par chacun.

Par contre, dans le cadre de l'étude des objectifs politiques, les ressources dont nous nous sommes principalement servis sont les textes descriptifs portant sur les politiques des organisations, les publications portant sur les orientations politiques et les documents de travail des gouvernements et des organismes supra-nationaux de sport. Finalement, nous avons aussi consulté certains rapports de conférences, ainsi que des informations affichées directement sur les sites Internet.

4.1.1 La conception des documents

Une pleine compréhension des données nécessite la connaissance du contexte dans lequel les différents documents ont été conçus. D'ailleurs, Harvey, Beamish et Defrance (1993) suggèrent que : « To understand the evolution of exercise policy, one must study the evolution of the actual initiatives of the state with regards to physical exercise, in the context of the state formation. » (p. 55) Par exemple, lorsque le Australian Sport Commission a publié les documents *Beyond 2000* (1999) et *Backing Australia's Sporting Ability : A more Active Australia* (2001), l'objectif était d'utiliser les Jeux Olympiques de Sydney comme tremplin afin d'atteindre un niveau de succès plus élevé dans le sport de haute performance et pour améliorer davantage son système sportif.

Cependant, ce ne sont pas tous les États qui partagent les mêmes motifs pour intervenir dans le sport. D'abord, nous observons qu'en N-Z la parution du rapport

Getting Set – For an Active Nation (2001) fait suite à une étude publiée en 1985, *The Sport Development Inquiry*, qui indiquait que « there is evidence of disquiet within the sports world about it's future direction. Many of the identifiable problems appear to have their origins within the education system, as do many of the solutions. » (Sports Development Inquiry, 1985, p. 11) Quinze ans après ce premier rapport, aucun des problèmes soulevés n'ont été réglés. Par conséquent, un groupe de travail fut créé en 2000 par le ministre du sport, de l'activité physique et du loisir, jugeant que le temps était venu de développer une nouvelle politique pour le sport, l'activité physique et le loisir en Nouvelle-Zélande.

De plus, nous constatons que certains événements clés ont poussé le gouvernement canadien à élaborer une nouvelle politique nationale sur le sport. En 1997, un sous-comité parlementaire pour l'étude du sport au Canada fut créé, lequel fit connaître ses conclusions dans le rapport : *Le sport au Canada : c'est l'affaire de tous et de toutes* (1998). Ce rapport identifia plusieurs problèmes dans le système sportif canadien et proposa plusieurs recommandations. Suite à ce rapport, un sommet national sur le sport eut lieu en 2001 à Ottawa, ce qui mena au développement de *La politique canadienne sur le sport* (2002).

Finalement, nous observons que les dernières réformes du système sportif du R-U ont débuté en 1995 avec la publication de *Sport : Raising the Game*. Ce document proposa une nouvelle structure pour développer le sport au R-U avec la création du UK Sports Institute (UKSI). Le processus a débuté en 1995 et s'est terminé en 1997 après l'élection du nouveau parti travailliste. Cette restructuration du système sportif mena à la

parution du document *A Sporting Future for All* (2000), qui établit le rôle et les objectifs du gouvernement actuel dans le domaine du sport et de l'activité physique.

On constate donc que les documents gouvernementaux dans lesquels ont été fixés les objectifs politiques actuels ont été produits dans des contextes différents; ce qui sans aucun doute a influencé le contenu de ces objectifs. Il y aura donc lieu de revenir sur ce point dans l'analyse des objectifs. Le contexte de la génération des objectifs ayant été précisé, la prochaine section présente ces objectifs.

4.2 Les objectifs politiques

La première partie de nos résultats porte sur les objectifs politiques des quatre États et des six organisations supra-nationales de sport qui ont été retenus pour cette étude. Afin de simplifier nos comparaisons, nous avons décidé de séparer les objectifs politiques en deux types de tableaux. D'une part, le tableau 4.1 énumère les objectifs politiques généraux des États et des organisations supra-nationales de sport, et, d'autre part, les tableaux 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 présentent les objectifs politiques plus spécifiques des États et des organisations supra-nationales de sport, selon les quatre catégories de politiques qui sont l'objet de cette étude : le sport de haute performance, le dopage, le sport pour tous et l'avancement des femmes dans le sport.

4.2.1 Les objectifs politiques généraux

Les objectifs généraux sont décrit par Pineault et Daveluy (1986) comme étant « des objectifs qui visent des résultats globaux. » (p, 345) Ils ajoutent que « les objectifs généraux d'un programme correspondent aux états ou comportements attendus de la population cible qui ont un lien direct avec le but du programme. Chacun des objectifs

généraux donne ordinairement lieu à un sous-programme. » (p. 343-344) Ceci dit, le tableau 4.1 indique les objectifs politiques généraux des États et des organismes supra-nationaux de sport analysés dans le cadre de cette étude. Une des premières observations que nous pouvons faire au sujet de ce tableau est que les objectifs généraux des organisations supra-nationales de sport sont tous différents des objectifs retenus par les différents États. Aussi, nous remarquons que seulement deux objectifs sont partagés par tous les États, soit les objectifs qui visent l'augmentation du nombre de participants à des activités sportives et ceux qui visent à améliorer le succès des athlètes dans les compétitions internationales.

De plus, le tableau 4.1.1 dévoile le nombre d'énoncés politiques partagé par les différents États et organismes supra-nationaux de sport. L'étude de ce tableau nous révèle qu'il existe des ressemblances entre certains objectifs généraux élaborés par les États tandis que les objectifs généraux supportés par les organismes supra-nationaux de sports semblent être plus distincts.

Tableau 4.1
Objectifs politiques généraux

	Canada	N-Z	Australie	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FFA	ITAA
1. Améliorer la capacité du système sportif;	X									
2. Améliorer l'interaction entre les dirigeants du système sportif;	X									
3. Augmenter la participation et les exploit dans le sport et l'activité physique chez les jeunes;		X								
4. Améliorer le succès des athlètes dans les compétitions internationales;	X	X	X							
5. Améliorer la qualité des services de sport et d'activité physique à tous les niveaux;		X								
6. Encourager plus de gens à être plus actifs plus souvent dans le sport et l'activité physique;	X	X	X							
7. Assurer l'excellence dans l'administration du sport;			X							
8. Continuer la lutte contre le dopage dans le sport;			X							
9. Contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le sport pratiqué sans discrimination et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair play;					X					
10. Promouvoir le sport pour tous comme moyen d'améliorer la qualité de la vie, de faciliter l'insertion sociale et de contribuer à la cohésion de la société, notamment parmi les jeunes;					X					
11. Promouvoir la tolérance par le sport, et notamment la défense du sport contre les dangereuses tentations dont il souffre actuellement;					X					
12. Promouvoir la création de possibilités pour les filles et les femmes de participer au sport et à l'activité physique partout dans le monde;						X				

**Tableau 4.1 (suite)
Objectifs politiques généraux**

	Canada	N-Z	Australie	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
13. Promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage sous toutes ses formes;							X			
14. Promouvoir le sport d'association football de toute les façons possible;								X		
15. Développer des relations amicales entre les différentes associations, confédérations et officiels et joueurs pour organiser les matches à tous les niveaux de compétition;								X		
16. Contrôler les règlements et les lois du jeu de l'association football;								X		
17. Éliminer la discrimination à l'égard d'un pays ou individu sous motifs tenant à la race, la religion ou à la politique.								X		

Tableau 4.1.1**Tableau croisé des objectifs généraux**

	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
CAN	X	2	2	2	0	0	0	0	0	0
N-Z		X	2	2	0	0	0	0	0	0
AUS			X	2	0	0	0	0	0	0
R-U				X	0	0	0	0	0	0
CIO					X	0	0	0	0	0
CE						X	0	0	0	0
GTI							X	0	0	0
AMA								X	0	0
FIFA									X	0
FIAA										X

Par ailleurs, l'étude du tableau 4.1 dévoile que certains énoncés se recourent. Notamment, on remarque qu'un des énoncés du tableau supporte l'augmentation de la participation chez les jeunes, un autre incite la promotion de l'activité physique chez les filles et les femmes, tandis qu'un autre encourage les gens à être plus actifs. Alors, même si les énoncés affichés dans le tableau 4.1 sont parfois précis et différents l'un de l'autre, les objectifs visés par ceux-ci sont quelque fois les mêmes. Ainsi, le tableau 4.1.2 démontre que les énoncés politiques présentés dans le tableau 4.1. peuvent être classés en cinq catégories : amélioration de la santé de la population; amélioration de la performance des athlètes de haut niveau; promotion de l'inclusion sociale et l'élimination de la discrimination; amélioration des services et de l'administration reliés au sport et création de partenariats entre divers acteurs du système sportif.

Cependant, ce ne sont pas tous les énoncés qui peuvent être classés parmi ces catégories. Nous remarquons entre autres que les énoncés des organismes supra-nationaux de sports sont souvent très précis et bien différents des énoncés décrits par les États. Par exemple, nous constatons au tableau 4.1 que certains énoncés exprimés par la FIFA sont spécifiques au sport de football association et par conséquent, ne peuvent pas se classer dans des catégories plus générales.

Tout compte fait, nous pouvons dire qu'il existe des similarités entre certains objectifs généraux élaborés par les États et que plusieurs des énoncés politiques énoncés par les organismes supra-nationaux de sport sont plus spécifique à leur propre organisme.

4.2.2 Les objectifs politiques spécifiques

Pineault et Daveluy (1986) affirment que les objectifs spécifiques « correspondent aux états ou comportements attendus de la population cible et qui ont un lien direct avec les objectifs d'un ordre immédiatement supérieur, qu'il s'agisse d'un objectif intermédiaire ou d'un objectif général. » (p. 345) Afin de faciliter notre analyse, nous avons regroupé les politiques spécifiques du sport en quatre catégories, soit les politiques de sport de haute performance, le dopage dans le sport, le sport pour tous et l'avancement des femmes dans le sport. Les prochaines sections expliquent le résultat des comparaisons de chaque type de politique spécifique des États et des organismes supra-nationales de sport.

4.2.2.1 Objectifs politiques spécifiques au sport de haute performance

Le tableau 4.2 présente les objectifs politiques des États et des organisations supra-nationales de sport portant sur le sport de haute performance. En première analyse, nous pouvons observer de ce tableau que les objectifs politiques qui ressortent le plus

Tableau 4.2 (suite)
Objectifs politiques spécifiques au sport de haute performance

	Canada	N-Z	Australie	R-U	CIO	CE	GII	ANMA	FIRA	ETAA
11. Supporter le développement des bénévoles;	X	X	X							
12. Créer des programmes spécialisées en sport dans les écoles;			X							
13. Faciliter des alliances stratégiques avec des instituts internationaux afin de créer des occasions pour les athlètes et les entraîneurs d'échanger des idées sur les meilleurs pratiques à suivre pour l'entraînement et les compétitions dans le sport de haute performance;		X		X						
14. Assurer l'avenir social et professionnel de l'athlète;				X						
15. Former des administrateurs sportifs;				X						
16. Inclure le sport dans l'aide officielle au développement;				X						
17. Encourager la formation de gens dans tous les aspects de la promotion du sport (dirigeants, entraîneurs, gestionnaires, administrateur, médecins, architectes, ingénieurs, etc...);					X					
18. Améliorer la gestion et la qualité des services offerts par les organismes sportifs;	X			X						
19. Assurer le développement des arbitres et des officiels à tous les niveaux du sport;	X	X	X	X				X		
20. Supporter le sport de haute performance pour les athlètes handicapés;	X	X	X	X						
21. Supporter le rôle des associations sportives nationales.	X	X	X	X				X	X	X

sont ceux qui visent à améliorer la qualité et la quantité des entraîneurs, améliorer l'accès pour les athlètes aux services essentiels à leur développement, ainsi que d'améliorer les systèmes d'identification et de recrutement des jeunes athlètes. Aussi, nous remarquons que d'autres objectifs politiques, tels qu'améliorer les structures/programmes de développement sportif pour les jeunes, assurer le développement des arbitres et des officiels à tous les niveaux, supporter le sport de haute performance pour les athlètes handicapés, ainsi qu'accueillir un plus grand nombre de compétitions internationales, nationales et régionales, sont également bien partagés entre les différentes organisations.

Une deuxième analyse du tableau 4.2 démontre que, comme au tableau 4.1, plusieurs des énoncés semblent se recouper. Par exemple, nous pouvons dire que « former des administrateurs sportifs » est similaire à « améliorer la gestion et la qualité des services offerts par les organismes sportifs ». Aussi, « créer des programmes spécialisés en sport dans les écoles » peut faire partie d'« améliorer les structures/programmes de développement sportif pour les jeunes athlètes ». Alors, comme nous l'avons fait avec le tableau 4.1, nous avons identifié différentes catégories dans lesquelles il est possible de classer plusieurs des énoncés retrouvés au tableau 4.2. Le tableau 4.2.1 démontre que plusieurs des objectifs dans le sport de haute performance visent soit le développement des athlètes et des entraîneurs à tous les niveaux, ou le développement du personnel d'encadrement dans le sport (arbitres, bénévoles, administrateurs).

Par ailleurs, il est intéressant de noter que seulement deux organismes supra-nationaux de sport, soit le CIO et le CE, ont des politiques orientées vers le sport de haute performance. De plus, nous constatons que ces deux organisations n'appuient pas les

Tableau 4.2.1

Classification des objectifs politiques spécifiques au sport de haute performance

Catégories		Objectifs	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
Le développement des athlètes et des entraîneurs à tous les niveaux;	1, 2, 3, 4,											
	7, 8, 9,	X	X	X	X	X	X	X				
	10, 12, 13, 14, 20											
Le développement du personnel d'encadrement (arbitres, bénévoles, administrateurs);	11, 15,	X	X	X	X	X	X	X			X	X
	17, 18, 19, 21											
Autres.	5, 6, 16	X	X			X	X					

mêmes types de politiques. Le tableau 4.2.2 démontre le nombre d'énoncés qui sont partagé entre les différents États et organismes supra-nationaux de sport. Ce tableau nous souligne d'une part, que les objectifs du CE sont clairement alignés sur les objectifs des différents États. D'autre part, nous voyons que plusieurs des objectifs du CIO diffèrent de ceux énumérés par les autres organisations. Par exemple, nous observons que le CIO est la seule organisation ayant un objectif explicite visant à assurer l'avenir social et professionnel de l'athlète et à suggérer que le sport doit jouer une part dans l'aide officielle au développement.

Tableau 4.2.2

Tableau croisé des objectifs sur le sport de haute performance

	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
CAN	X	10	8	10	2	4	0	0	2	1
N-Z		X	8	10	3	5	0	0	2	1
AUS			X	9	1	4	0	0	2	1
R-U				X	3	5	0	0	2	1
CIO					X	1	0	0	1	1
CE						X	0	0	0	0
GTI							X	0	0	0
AMA								X	0	0
FIFA									X	1
FIAA										X

Par la suite, si nous comparons les objectifs politiques d'un État à l'autre, nous pouvons constater que plusieurs d'entre eux partagent les mêmes objectifs politiques. Le tableau 4.2 démontre que plus de la moitié des objectifs énoncés par les différents États sont appuyés par trois pays ou plus. Par contre, il existe quand même plusieurs petites différences entre les politiques appuyées par les différents États. Par exemple, nous

notons que seulement le Canada et la Nouvelle-Zélande ont une politique qui appuie le développement de la recherche dans le sport de haute performance. De plus, nous observons que seul le R-U a une politique sur le développement d'infrastructures sportives ou sur la création d'écoles spécialisées en sport. Il est également le seul à avoir un objectif qui vise à transformer le succès des athlètes en source de motivation et d'inspiration pour les jeunes athlètes et finalement, il est le seul à vouloir intégrer le sport aux politiques d'aides au développement.

Pour sa part, le Canada est le seul pays ayant pour objectif d'améliorer les relations entre les divers gouvernements et la communauté sportive afin d'optimiser le système sportif. Aussi, la N-Z est le seul pays à vouloir faciliter des alliances avec des instituts internationaux afin de créer des occasions pour les athlètes et les entraîneurs d'échanger des idées sur les meilleures pratiques à suivre pour l'entraînement de haut niveau.

Finalement, il ressort du tableau 4.2 que les grands objectifs politiques se ressemblent beaucoup d'un État à l'autre. Par contre, il existe tout de même des objectifs politiques qui demeurent spécifiques à chaque pays. Nous pouvons également dire que les objectifs des organismes supra-nationaux de sport ne sont pas tous alignés sur ceux des États.

4.2.2.2 Objectifs politiques spécifiques au dopage dans le sport

Le tableau 4.3 regroupe les objectifs politiques des différentes organisations en ce qui a trait au dopage dans le sport. Plusieurs objectifs semblent ressortir de ce tableau. Notamment, nous remarquons que plusieurs organisations appuient l'adoption de sanctions contre les athlètes, les entraîneurs et les autres acteurs impliqués dans les cas de

Tableau 4.3 Objectifs politiques spécifiques au dopage dans le sport	Canada		N-Z		Australie		CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAM
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1. Protéger le droit des athlètes de compétitionner dans un environnement sans drogue;	X	X	X	X	X	X	X		X			
2. Protéger la santé des compétiteurs;		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
3. Éduquer et informer les athlètes et les entraîneurs sur l'utilisation des drogues dans le sport;	X	X	X	X	X	X	X		X			
4. Prévoir les sanctions nécessaires pour les athlètes, les entraîneurs et les autres gens qui sont impliqués dans un cas de dopage;	X	X	X	X	X	X	X		X		X	
5. Assurer que l'agence en charge du contrôle du dopage dans le sport soit indépendante des organisations sportives et des gouvernements;	X						X		X			
6. Assurer que les processus d'anti-dopage ont une certaine confidentialité;	X	X				X						
7. Supporter/augmenter les programmes de vérification de dopage dans des laboratoires accrédités;		X	X				X		X			
8. Encourager la recherche sur le dépistage des drogues;	X		X			X			X			
9. Encourager la coopération internationale entre les gouvernements, les fédérations sportives nationales et internationales et tout les autres organisations sportives internationales pour éliminer le dopage dans le sport;			X			X			X	X	X	X
10. Engager les athlètes à servir de modèle pour les jeunes athlètes en faisant la promotion du sport sans drogue;			X									
11. Soutenir le développement d'une base de données commune sur les initiatives anti-dopage en coopération avec d'autres partenaires;							X					

Tableau 4.3 (suite)
Objectifs politiques spécifiques au dopage dans le sport

	Canada	N-Z	Australie	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	EFA	EIAA
12. Travailler avec l'AMA pour contrôler le dopage dans le sport;					X					
13. Introduire des dispositions juridiques pour rechercher et trouver les responsables, en particulier ceux qui sont à l'origine des réseaux de production et de distribution des substances dopantes;					X					
14. Harmoniser les programmes anti-dopage afin d'obtenir un programme universel de lutte contre le dopage dans le sport;							X			
15. Protéger l'éthique dans le sport;	X	X		X	X			X	X	
16. Assurer que tous les athlètes ont des chances égales;								X	X	
17. Supporter le développement d'initiatives nationales et internationales pour éliminer le dopage dans le sport;	X	X								
18. Assurer que tous les associations sportives suivent les stratégies de mise en place des politiques sur le dopage.	X	X								

dopage. De plus, plusieurs organisations cherchent à protéger le droit des athlètes de compétitionner dans un environnement sans drogues, de protéger la santé des compétiteurs, d'éduquer et d'informer les athlètes et les entraîneurs sur l'utilisation des drogues dans le sport et de préserver l'éthique dans le sport. Plus encore, il est important de noter que la moitié des organismes appuient également l'idée d'encourager la coopération internationale entre les gouvernements, les fédérations sportives nationales et internationales pour éliminer le dopage dans le sport.

Par ailleurs, tout comme les tableaux précédents, le tableau 4.3 permet des recoupements entre certains des énoncés. À cet effet, nous notons qu'« harmoniser les programmes antidopage afin d'obtenir un programme universel de lutte contre le dopage dans le sport », « travailler avec l'AMA pour contrôler le dopage dans le sport » et « encourager la coopération internationale pour éliminer le dopage dans le sport » se rapportent plus ou moins à la même idée. Le tableau 4.3.1 démontre d'ailleurs que plusieurs des énoncés au tableau 4.3 se résument à trois grands objectifs : la promotion du sport sans drogue, le « fair play » et la coopération entre les divers acteurs dans le sport pour agir contre le dopage.

Par contre, à l'inverse des tableaux précédents, le tableau 4.3.2 démontre qu'un grand nombre d'objectifs sont partagés autant par les organismes supra-nationaux de sport que les États. En effet, plus de la moitié des objectifs étaient partagés par quatre organisations ou plus. Aussi, si nous comparons les objectifs d'un État à l'autre dans le tableau, nous voyons que presque tous les objectifs appuyés par un État ont aussi été appuyés par au moins un autre État. Le seul objectif qui est unique à un pays est celui de

Tableau 4.3.1

Classification des objectifs politiques spécifiques au dopage dans le sport

Catégories	Objectifs	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
La promotion du sport sans drogue;	1, 3, 10, 15, 16	X	X	X	X	X	X		X	X	X
Amélioration des programmes contre le dopage;	5, 6, 7, 8, 17	X	X	X	X		X		X		
La coopération entre les divers acteurs sportifs pour agir contre le dopage;	9, 11, 12, 14			X	X		X		X	X	X
Réglementation;	4, 13, 18	X	X	X	X	X	X		X		X
Autres.	2,		X	X		X			X	X	X

l'Australie qui désire que les athlètes servent de modèles pour les jeunes athlètes en faisant la promotion du sport sans drogue.

Tableau 4.3.2

Tableau croisé des objectifs sur le dopage dans le sport

	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
CAN	X	4	5	6	3	1	0	5	0	1
N-Z		X	7	4	5	2	0	5	2	3
AUS			X	5	5	2	0	7	3	4
R-U				X	3	1	0	6	1	2
CIO					X	1	0	4	2	3
CE						X	0	2	1	1
GTI							X	0	0	0
AMA								X	2	3
FIFA									X	4
FIAA										X

Enfin, il se dégage du tableau 4.3.2 que les objectifs politiques des organisations supra-nationales de sport ainsi que ceux des États sont relativement alignés dans la même direction. En bref, les organisations semblent être d'accord sur les objectifs à atteindre pour éliminer le dopage dans le sport.

4.2.2.3 Objectifs politiques spécifiques au sport pour tous

Le tableau 4.4 présente les objectifs politiques des différentes organisations en ce qui concerne le sport pour tous. Dans un premier temps, l'objectif politique qui se démarque le plus dans le tableau est celui qui vise l'amélioration de l'accessibilité au sport et à l'activité physique pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, des habiletés, de la culture ou du statut socio-économique. D'autres objectifs sont également bien

Tableau 4.4
Objectifs politiques spécifiques au sport pour tous

	Canada	N-Z	Australie	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	EFA	EFAA
1. Augmenter la participation dans le sport et l'activité physique;	X	X	X	X						
2. Améliorer l'accessibilité au sport et à l'activité physique pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, des habilités, de la culture et/ou du statut socio-économique;	X	X	X	X	X					
3. Améliorer la qualité et la quantité de sport et d'activité physique dans les écoles;	X	X	X	X	X					
4. Augmenter le taux de participation chez les jeunes;		X	X	X						
5. Améliorer la qualité des programmes sportifs offerts pour les jeunes;		X	X	X	X					
6. Fournir des installations sportives et les gérer pour qu'ils soit accessibles à tout le monde;	X		X	X	X					
7. Encourager les communautés à supporter la participation sportive individuel et familiale;	X	X			X					
8. Encourager le développement des clubs pour qu'ils soient plus efficaces;		X	X	X						
9. Supporter le développement des bénévoles dans le système sportif;	X	X	X	X	X					
10. Améliorer la collaboration entre les gouvernements (nationaux/provinciaux/locaux) pour développer le sport pour tous;	X	X	X	X	X					
11. Améliorer l'interaction entre les acteurs du système international pour mieux coordonner le sport;	X			X	X					
12. Améliorer l'interaction entre les écoles, les clubs et les communautés afin de mieux développer le sport;		X			X					

Tableau 4.4 (suite)
Objectifs politiques spécifiques au sport pour tous

	Canada	N-Z	Australie	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	ITFA	FIAA
13. Conserver ou préserver des espaces utilisés pour les jeux et l'activité physique;			X		X					
14. Empêcher que le sport serve d'occasion de comportement excessif ou d'instrument de propagande politique;				X	X					
15. Encourager la possibilité de participer à des activités sportives sur le lieu de travail;						X				
16. Encourager la formation et le développement des professeurs d'éducation physique;			X							
17. Encourager une meilleure promotion et favoriser la connaissance du sport pour tous par le biais du patronage des congrès mondiaux de sport pour tous;				X						
18. Aider les organisations nationales et internationales de sport à encourager la pratique du sport pour tous, notamment dans les pays en développement;				X						
19. Augmenter les recherches sur le sport et l'activité physique aux niveaux de bases;	X	X	X							
20. Utiliser le sport comme un instrument d'inclusion sociale.	X		X							

partagés entre les diverses organisations comme, améliorer la qualité et la quantité des programmes offerts pour les jeunes, supporter le développement des bénévoles dans le système sportif et améliorer la collaboration entre les gouvernements (nationaux/provinciaux/locaux) pour développer le sport pour tous.

Comme dans les autres tableaux, nous remarquons que plusieurs énoncés du tableau 4.4 semblent se recouper. Par exemple, les énoncés « augmenter la participation dans le sport et l'activité physique », « augmenter le taux de participation chez les jeunes » et « améliorer la quantité et la qualité du sport et de l'activité physique dans les écoles » reviennent sensiblement à la notion promotion de la participation. Nous observons d'ailleurs qu'un grand nombre d'énoncés du tableau 4.4 ont des objectifs communs. D'une part, plusieurs énoncés ont comme objectif primaire d'augmenter le taux de participation de la population. D'autre part, plusieurs énoncés ont comme but de faire la promotion du sport pour tous par l'entremise d'une meilleure interaction entre les différents acteurs dans le domaine du sport. La classification des objectifs spécifiques au sport pour tous est démontrée au tableau 4.4.1.

Toutefois, il existe quelques énoncés au tableau 4.4 qui semblent relativement uniques. D'abord, un des énoncés dans le tableau souligne que « le sport ne doit pas servir d'occasion de comportement excessif ou d'instrument de propagande politique ». Cet énoncé est également un des seuls à avoir un ton négatif. D'autres énoncés tels qu'« utiliser le sport comme un instrument d'inclusion sociale » et « encourager le sport pour tous pour le cadre du développement des pays » ont également des caractères uniques, car ils identifient le sport pour tous comme un outil en vue d'atteindre d'autres objectifs.

Tableau 4.4.1

Classification des objectifs politiques spécifiques au sport pour tous

Catégories	Objectifs	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
Augmenter le taux de participation de la population;	1, 2, 3, 4,										
	5, 7, 8, 9, 15	X	X	X	X		X	X			
La promotion du sport par l'entremise de partenariats;	10, 11,	X	X	X	X	X	X				
	12, 17										
Autres.	6, 13, 14,										
	16, 18, 19, 20	X	X	X	X	X	X				

Si nous comparons les objectifs énumérés par les organisations supra-nationales de sport avec ceux des États, il est possible de faire certaines distinctions. Premièrement, le CE est l'organisation qui démontre avoir le plus d'objectifs pour développer le sport pour tous. Par ailleurs, le tableau 4.4.2 démontre le nombre d'énoncés qui sont partagés entre les différents États et organismes supra-nationaux de sport, nous remarquons que seul les objectifs du CE sont fortement alignés avec les objectifs supportés par les différents États.

Tableau 4.4.2

Tableau croisé des objectifs sur le sport pour tous

	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
CAN	X	6	4	8	1	7	0	0	0	0
N-Z		X	6	8	0	6	0	0	0	0
AUS			X	7	0	3	0	0	0	0
R-U				X	0	7	0	0	0	0
CIO					X	2	0	0	0	0
CE						X	0	0	0	0
GTI							X	0	0	0
AMA								X	0	0
FIFA									X	0
FIAA										X

D'ailleurs, tous les objectifs du CE sauf un, sont appuyés par au moins un autre État. À l'inverse, les objectifs politiques du CIO et du GTI dans le sport pour tous ne sont pas très nombreux et ne semblent pas être partagés par les États autant que les objectifs articulés par le CE. Nous pouvons aussi observer dans le tableau 4.4 que les objectifs des organismes supra-nationaux de sport mettent beaucoup plus l'accent sur le développement du sport pour tous que les politiques étatiques.

Si nous comparons les objectifs politiques de chaque État, nous constatons que les objectifs sont relativement bien partagés d'un pays à l'autre. En effet, nous remarquons que plus de la moitié des objectifs sont supportés par trois États ou plus. Cependant, il existe quelques objectifs qui sont spécifiques à certains États. Par exemple, le Canada est le seul État à supporter une plus grande interaction entre les acteurs du système international pour mieux coordonner le sport; la N-Z est le seul pays à encourager une plus grande interaction entre les écoles, les clubs et la communauté pour améliorer le système sportif; le R-U est le seul État à promouvoir une meilleure formation pour les professeurs d'éducation physique et il est également le seul à vouloir préserver les espaces de jeux.

Un dernier point à souligner est que certains objectifs affichés au tableau 4.4 sont également présents dans le tableau 4.2. En effet, les objectifs visant le développement des bénévoles, des clubs et du sport et de l'activité physique dans les écoles sont également des objectifs dans le sport de haute performance. Ainsi, il est possible de dire qu'il existe des liens importants entre le développement du sport de haute performance et celui du sport pour tous.

Finalement, nous pouvons conclure du tableau 4.4 qu'il existe une certaine tendance entre les objectifs supportés par le CE et les objectifs énoncés par les différents États. Cependant, les objectifs des autres organismes supra-nationaux de sport ne semblent pas être alignés avec ceux des États. Il est également possible de conclure à partir du tableau 4.4 que les objectifs énoncés par un État ont tendance à être aussi partagés par les autres États. Par contre, il existe tout de même certains objectifs qui demeurent spécifiques à chaque État.

4.2.2.4 Objectifs politiques spécifiques à l'avancement des femmes dans le sport

Le tableau 4.5 démontre les objectifs politiques des différentes organisations sur l'avancement des femmes dans le sport. La première chose qui démarque ce tableau des tableaux précédents est qu'il existe beaucoup plus d'objectifs qui visent l'avancement des femmes dans le sport que d'objectifs orientés vers le sport de haute performance, le sport pour tous et le dopage dans le sport. Parmi ce grand nombre d'objectifs, deux semblent ressortir du tableau plus que les autres, soit celui qui vise à « augmenter le nombre de femmes dans des positions de leader à tous les niveaux du sport » et celui qui désire « éliminer le sexisme et le harcèlement dans le sport et l'éducation physique ». Plusieurs autres énoncés sont également partagés par un grand nombre d'organismes. Par exemple, nous observons que les objectifs qui visent à « augmenter le nombre de femmes qui sont actives », « améliorer l'accès pour les femmes de participer à des activités sportives », et « améliorer la collaboration nationale et internationale entre les différentes organisations pour mieux promouvoir les femmes dans le sport » sont supportés par un minimum de quatre organisations.

Compte tenu du grand nombre d'objectifs qui figurent au tableau 4.5, il existe plusieurs énoncés qui semblent se recouper. Par exemple, nous pouvons noter que « augmenter les performances et l'excellence chez les femmes dans le sport » touche également l'idée d'« aider les femmes à améliorer leurs habiletés sportives ». Aussi, nous pouvons dénoter qu'« assurer que les hommes et les femmes aient droit à des occasions et du support égaux pour participer à des compétitions nationales et internationales » et qu'« encourager les organisateurs de grands jeux à avoir le même nombre d'épreuves pour les femmes que pour les hommes » renferment des objectifs

Tableau 4.5 (suite) Objectifs politiques spécifiques à l'avancement des femmes dans le sport	Canada		N-Z		Australie		R-U		CIO	CE	GTI	AMA	EFA	EFAA
27. Encourager la création de garderies dans les centres sportifs;									X					
28. Reconnaître la participation des femmes dans le sport comme une contribution à la vie publique, au développement communautaire et à la création d'un pays sain;										X				
29. Créer des programmes sportifs qui répondent aux besoins et aux aspirations des femmes;										X				
30. Créer des programmes d'éducation physique de qualité qui initieront les jeunes filles aux capacités et aux autres avantages qu'elle peuvent acquérir par le sport.										X				

similaires. Ainsi, il est possible de regrouper certains des énoncés du tableau 4.5 en grandes catégories.

D'abord, nous pouvons dire que plusieurs des énoncés visent une meilleure participation des filles et des femmes dans le sport et l'activité physique. De plus, nous retrouvons plusieurs énoncés qui ont pour but de faire la promotion des femmes dans le sport, ainsi que d'autres qui sont axés sur l'amélioration des performances/habilités des femmes dans le sport. Ensuite, nous percevons que certaines politiques ont pour objectifs de procurer aux femmes les outils nécessaires tels que les infrastructures, l'équipement et les programmes spécifiques pour leur permettre d'être plus actives. Finalement, nous avons constaté que plusieurs des énoncés politiques avaient pour but d'assurer l'équité entre les hommes et les femmes dans le sport. La classification des objectifs spécifiques à l'avancement des femmes dans le sport est présentée au tableau 4.5.1.

De toute évidence, il serait très difficile de classer tous les objectifs politiques dans une catégorie ou une autre. Certains énoncés semblent être plus uniques que d'autres. Parmi ceux-ci, nous retrouvons l'idée de « reconnaître la participation des femmes dans le sport comme une contribution à la vie publique, au développement communautaire et à la création d'un pays sain. » Un autre énoncé qui se distingue des autres est la notion que « les jeunes filles et les jeunes garçons n'ont pas les mêmes perceptions de sport et que le sport au niveau scolaire devrait être ajusté en fonction de cela. » Finalement, nous croyons que le concept de faire « la promotion des programmes qui permettent le sport en famille » se distingue des autres objectifs, notamment parce que cet énoncé associe le sport féminin au sport familial. D'autre part, si nous comparons les objectifs des organismes supra-nationaux de sport avec ceux des différents

Tableau 4.5.1

Classification des objectifs politiques spécifiques à l'avancement des femmes dans le sport

Catégories	Objectifs	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
Améliorer le taux de participation des filles et des femmes dans le sport et l'activité physique;	10, 17	X	X	X	X			X			
Améliorer les modes de communication afin de mieux promouvoir les femmes dans le sport;	5, 9, 13, 15, 21	X	X	X			X	X			
Éduquer les gens sur les besoins et l'importance des femmes dans le sport;	1, 7, 8, 11	X		X				X			
Améliorer la performance et les habiletés des femmes dans le sport;	12, 19, 20		X		X			X			
Améliorer l'accès aux infrastructures, équipements et programmes sportifs pour les femmes;	3, 18, 22, 24, 25, 27, 29, 30	X	X	X			X	X			
Assurer l'équité entre les hommes et les femmes dans le sport;	2, 4, 16, 23	X		X				X			
Autres.	6, 14, 26, 28	X	X	X	X	X	X	X			

États, nous observons très peu de distinctions. Bref, le tableau 4.5.2, portant sur le nombre d'énoncés qui sont partagés entre les différents États et organismes supra-nationaux de sport, démontre que les énoncés politiques exprimés par les organismes supra-nationaux de sport, notamment ceux du GTI et du CE, sont généralement alignés avec ceux des différents États.

Tableau 4.5.2

Tableau croisé des objectifs sur l'avancement des femmes dans le sport

	CAN	N-Z	AUS	R-U	CIO	CE	GTI	AMA	FIFA	FIAA
CAN	X	4	10	3	2	5	10	0	0	0
N-Z		X	6	4	2	3	7	0	0	0
AUS			X	3	2	4	11	0	0	0
R-U				X	2	2	4	0	0	0
CIO					X	2	2	0	0	0
CE						X	5	0	0	0
GTI							X	0	0	0
AMA								X	0	0
FIFA									X	0
FIAA										X

Par la suite, si nous comparons les objectifs politiques des différents États, nous pouvons voir que le Canada et l'Australie ont un grand nombre d'objectifs politiques en commun. Nous remarquons également que le R-U n'a pas beaucoup d'objectifs qui visent le développement des femmes dans le sport. Un dernier point intéressant qui ressort du tableau 4.5 est que seulement quatre des objectifs sont supportés par trois États ou plus.

L'étude du tableau 4.5 nous permet de conclure qu'il existe plusieurs objectifs politiques qui visent l'avancement des femmes dans le sport et que ces objectifs sont

souvent très spécifiques. Il en résulte que chaque objectif est souvent partagé par seulement une ou deux autres organisations. Dans ce même ordre d'idées, nous pouvons aussi tirer du tableau que les objectifs politiques de certains organismes supra-nationaux sont eux aussi alignés avec ceux des États.

4.2.3 Conclusions sur les objectifs politiques

L'étude des différents objectifs politiques nous a permis d'observer que les objectifs élaborés par les organismes supra-nationaux de sport ne sont pas toujours alignés avec ceux élaborés par les États. Par contre, nous avons observé qu'il existe plusieurs ressemblances entre les objectifs appuyés par les États et ceux des organismes supra-nationaux de sport en ce qui concerne les politiques sur le dopage dans le sport. De plus, nous avons remarqué que le CE semble être l'organisation dont les objectifs sont les plus souvent partagés par les autres États. Finalement, nous avons constaté que, dans l'ensemble, les objectifs élaborés par les États sont souvent partagés par d'autres États. Par contre, chaque État semble quand même disposer de plusieurs objectifs qui demeurent spécifiques à celui-ci.

4.3 Les instruments d'intervention

La deuxième partie de nos résultats porte sur les instruments d'intervention politique utilisés par les différents États. Pour cette section, nous avons modifié les tableaux 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 pour inclure non seulement les objectifs politiques mais également les instruments utilisés par chaque État pour mettre en place ses objectifs. Le tableau 4.1 qui décrit les objectifs généraux n'a pas été repris car en général c'est au niveau des objectifs spécifiques que sont rattachés les outils d'intervention mise en place

afin de pouvoir réaliser les objectifs généraux. Les tableaux 4.6, 4.7, 4.8 et 4.9 représentent donc les instruments d'intervention politique de chaque État pour les politiques qui visent le sport de haute performance, le dopage dans le sport, le sport pour tous ainsi que l'avancement des femmes dans le sport.

4.3.1 Instruments d'intervention politiques dans le sport de haute performance

Le tableau 4.6 présente les instruments d'intervention utilisés par les différents États. Nous remarquons dans ce tableau que les types d'instruments les plus souvent utilisés par les États pour implémenter leurs politiques sur le sport de haute performance sont les dépenses et l'exhortation. D'ailleurs, si nous comparons les instruments utilisés d'un pays à un l'autre, nous pouvons noter que chaque État utilise un mélange assez équilibré entre les dépenses et l'exhortation.

L'analyse du tableau 4.6 démontre que les États s'activent beaucoup pour atteindre leurs objectifs dans le sport de haute performance. À cet effet, nous observons que pour presque toutes les politiques énoncées dans le tableau, il y a au moins deux États qui déploient des outils d'intervention spécifiques pour la réalisation de ces objectifs. De plus, nous notons qu'il y a trois États ou plus qui participent soit avec des dépenses ou par exhortation pour mettre en place plus de la moitié des objectifs qui sont affichés dans le tableau.

Par ailleurs, si nous utilisons une classification secondaire des instruments d'intervention tels que présentés au tableau 3.3, nous observons que les subventions conditionnelles sont l'instrument d'intervention qui se distingue comme étant le plus utilisé par les États pour implémenter les objectifs politiques dans le sport de haute performance. D'autres instruments comme les programmes, les subventions, et les

Tableau 4.6
Instruments d'intervention politique dans le sport de haute performance

	Canada			N-Z		Australie		R-U	
Encourager la recherche dans les sciences du sport de haute performance (équipement, techniques d'entraînement, médecine sportive, psychologie du sport);		SC	SC, Pt						
Améliorer la qualité et la quantité des entraîneurs à tous les niveaux de compétition;	SC, B	SC, S, B	S, A/S, P, B					S, Pt, B	
Améliorer l'accès pour les athlètes aux services essentiels au développement du sport de haute performance (entraîneurs, technologie, médecine sportive, support financier) qui permet aux athlètes de participer au niveau de compétition le plus élevé;	SC, S	SC, S	SC, A/S					SC, É/R	
Bâtir/entretenir les infrastructures nécessaires pour supporter le développement maximal des athlètes et des entraîneurs (ex: centre d'entraînement);	SC, S	SC, CF	S					SC	
Accueillir un plus grand nombre de compétitions internationales, nationales et régionales;	S	S	S					S	
Améliorer les relations entre les divers gouvernement et la communauté du sport pour optimiser le système sportif;	Pt							Pt	
Améliorer les structures/programmes de développement sportif pour les jeunes athlètes; (Clubs / Écoles)		SC, P	SC					SC	
Supporter le succès des athlètes d'élite pour qu'ils deviennent une source d'inspiration et de motivation pour les jeunes athlètes;	IP, S							C	
Améliorer le succès de nos athlètes dans les compétitions internationales;	SC, B	SC, B	SC, B					SC, B, IP	

Canada		N-Z		Australie		R-U	
Tableau 4.6 (suite) Instruments d'intervention politique dans le sport de haute performance							
Améliorer les systèmes d'identification et de recrutement des jeunes athlètes;							
	SC	SC, DM, IP	P	Pt, SC, P	SC, S		
Supporter le développement des bénévoles;							
				S	S, P, A/S		
Créer des programmes spécialisées en sport dans les écoles;							
					S, DM		
Faciliter des alliances stratégiques avec des instituts internationaux afin de créer des occasions pour les athlètes et les entraîneurs d'échanger des idées sur les meilleurs pratiques à suivre pour l'entraînement et les compétitions dans le sport de haute performance;							
			P	S, P			
Assurer l'avenir social et professionnel de l'athlète;							
			P	P			
Former des administrateurs sportifs;							
	SC		S	S, CC	S		
Inclure le sport dans l'aide officielle au développement;							
Encourager la formation de gens dans tous les aspects de la promotion du sport (dirigeants, entraîneurs, gestionnaires, administrateur, médecins, architectes, ingénieurs, etc...);							
	SC		S	S, A/S	S		
Améliorer la gestion et la qualité des services offert par les organismes sportifs;							
	SC	SC, P		SC, CC A/S, P	SC, P		
Assurer le développement des arbitres et des officiels à tous les niveaux du sport;							
	SC	SC		S, P, A/S			

Tableau 4.6 (suite) Instruments d'intervention politique dans le sport de haute performance				
	Canada	N-Z	Australie	R-TU
Supporter le sport de haute performance pour les athlètes handicapés;	S, DM	S	S, IP, P	S, SC
Supporter le rôle des associations sportives nationales.	SC	SC	SC	SC

Légende:

A/S = Ateliers/Séminaires
 B = Bourses
 C = Contrats
 CC = Corps consultatifs
 CF = Conférences
 D = Directives

DM = Discours/documents ministériels
 É/R = Études / Recherches
 I = Informations
 IP = Informations publiques
 L = Législation
 OPG = Organisme para-gouvernemental

P = Programmes
 Pt = Partenariats
 S = Subventions
 SC = Subventions conditionnelles
 SCR = Société de la Couronne
 T = Taxes

Style de caractères par type d'instrument:

Exhortation: **gras** Dépense: *italique* Réglementation: souligné Entreprise publique: normal

ateliers/séminaires semblent également être préférés par les États pour intervenir dans le sport de haute performance.

D'autre part, si nous comparons les méthodes d'intervention de chaque pays, nous observons que le Canada semble utiliser les subventions conditionnelles plus que tous les États. Nous distinguons également que les gouvernements australiens et néo-zélandais semblent investir beaucoup plus directement dans les programmes nationaux reliés au sport de haute performance que les gouvernements du Canada et du R-U. Nous notons également que chaque pays utilise des bourses pour subventionner leurs athlètes et leurs entraîneurs. Aussi, nous voyons que chaque État subventionne directement l'organisation de compétitions nationales et internationales. Finalement, il est intéressant de prendre note que chaque État subventionne diverses organisations nationales de sport et que chacun impose également à ces organisations des conditions qu'ils doivent suivre pour obtenir ce financement.

Nous remarquons encore plus du tableau 4.6 que seules la N-Z et l'Australie financent directement des programmes qui assurent l'avenir social et professionnel des athlètes. Ces deux pays semblent aussi être les seuls à investir directement dans la recherche sur le sport de haute performance. Finalement, le tableau démontre que tous les États interviennent de plusieurs façons pour faire développer le sport pour les athlètes handicapés.

Par ailleurs, il est intéressant de comparer les résultats du tableau 4.6 avec les résultats du tableau 4.2. En effet, nous observons qu'il existe plusieurs situations où les gouvernements ont énoncé des objectifs mais par la suite, n'ont pas pris d'actions pour les mettre en oeuvre. À l'inverse, dans plusieurs domaines les gouvernements

interviennent dans des causes pour lesquelles des objectifs n'ont pas été énoncés. Les exemples de ceci sont multiples. Premièrement, au tableau 4.2, nous voyons que seul le Canada et la N-Z supportent la recherche dans le sport de haute performance, et que pourtant, au tableau 4.6, nous pouvons clairement voir que la N-Z et l'Australie sont les deux seuls à investir des dépenses dans la recherche. Aussi, nous pouvons noter que tous les pays du tableau 4.2 supportent l'idée d'améliorer les systèmes d'identification et de recrutement des jeunes athlètes, et que par contre, au tableau 4.6, seulement deux de ceux-ci semblent être intervenus pour mettre en place cette politique.

En somme, le tableau 4.6 démontre que les États interviennent dans plusieurs aspects du sport de haute performance. Par contre, le tableau précise que les instruments utilisés par chacun des États sont surtout reliés à différents types de dépenses.

4.3.2 Instruments d'intervention politique sur le dopage dans le sport

Le tableau 4.7 énumère les instruments politiques que les États utilisent pour mettre en place leurs politiques contre le dopage dans le sport. Ce qui semble ressortir le plus de ce tableau est le fait que les quatre États assignent sous contrat leur programme de dopage dans le sport à un autre organisme. En effet, nous observons que des pays comme l'Australie et la N-Z ont tous deux créés des sociétés de la couronne pour gérer leur programme de dopage. D'autre part, nous notons que le Canada a un contrat avec un organisme privé à buts non-lucratif qui est financé en grande partie par le gouvernement. Finalement, nous constatons que le R-U assigne sous contrat son programme de dopage à un organisme para-gouvernemental.

Si nous étudions davantage les méthodes d'intervention des États au tableau 4.7, nous voyons que le Canada utilise plusieurs instruments d'exhortation pour poursuivre

Canada		N-Z	Australie	R-U
Tableau 4.7 (suite) Instruments d'intervention politique sur le dopage dans le sport				
Introduire des dispositions juridiques pour rechercher et trouver les responsables, en particulier ceux qui sont à l'origine des réseaux de production et de distribution des substances dopantes;				
Harmoniser les programmes anti-dopage afin d'obtenir un programme universel de lutte contre le dopage dans le sport;				
Protéger l'éthique dans le sport;				
Assurer que tous les athlètes ont des chances égales;				
Supporter le développement d'initiatives nationales et internationales pour éliminer le dopage dans le sport;				
Assurer que tous les associations sportives suivent les stratégies de mise en place des politiques sur le dopage.				
	Pt		L	
			A/S, IP	
	CF, Pt			
	SC		SC, Pt	

Légende:

A/S = Ateliers/Séminaires
 B = Bourses
 C = Contrats
 CC = Corps consultatifs
 CF = Conférences
 D = Directives

DM = Discours/documents ministériels
 É/R = Études / Recherches
 I = Informations
 IP = Informations publiques
 L = Législation
 OPG = Organisme para-gouvernemental

P = Programmes
 Pt = Partenariats
 S = Subventions
 SC = Subventions conditionnelles
 SCR = Société de la Couronne
 T = Taxes

Style de caractères par type d'instrument:

Exhortation: **gras** Dépense: *italique* Réglementation: souligné Entreprise publique: normal

ses objectifs. Nous notons également que le gouvernement canadien semble être celui qui participe le plus à des partenariats afin d'intervenir dans la lutte contre le dopage. Nous remarquons de plus que seule l'Australie démontre avoir investi directement, sans intermédiaire, dans un programme qui vise à protéger la santé des compétiteurs et elle est également la seule à distribuer des fonds pour encourager la recherche sur le dépistage des drogues dans le sport. De plus, l'Australie est le seul pays à avoir introduit explicitement des mesures législatives afin de créer des dispositions juridiques pour chercher et trouver les responsables à l'origine des réseaux de production et de distribution des substances dopantes.

Par ailleurs, si nous comparons le tableau 4.7 au tableau 4.3, nous observons que chaque État au tableau 4.3 a élaboré un grand nombre d'objectifs afin de combattre le dopage dans le sport, mais que par contre, au tableau 4.7, nous décelons que peu de mesures furent prises pour mettre en place ces politiques. À titre d'exemple, nous pouvons nous servir du tableau 4.3 et ressortir que la N-Z et le R-U combinent un total de quinze objectifs visant à combattre le dopage, mais qu'au tableau 4.7, nous retrouvons en échange peu d'information sur les mesures que ces pays ont pris afin de mettre en place ces objectifs.

Finalement, à partir du tableau 4.7, nous pouvons conclure qu'en raison que la plupart des objectifs visés par le gouvernement dans le domaine du dopage sont mis à terme par les organismes qui sont contractuels de l'État et que l'État a une implication beaucoup moins directe dans la mise en place de ses politiques sur le dopage dans le sport.

4.3.3 Instruments d'intervention politique dans le sport pour tous

Le tableau 4.8 présente les instruments d'intervention utilisés par les États afin de mettre en place leurs politiques de promotion du sport pour tous. À l'inverse du tableau 4.7, le tableau 4.8 indique une forte implication des États pour mettre en vigueur leurs politiques sur le sport pour tous. En effet, nous observons que trois États ou plus interviennent d'une façon ou d'une autre dans plus de la moitié des objectifs élaborés dans le tableau 4.8. Parmi ces objectifs, nous distinguons que les États s'impliquent surtout pour implémenter les politiques qui visent à « augmenter le taux de participation dans le sport et l'activité physique, spécifiquement chez les jeunes », « améliorer l'accessibilité au sport et à l'activité physique », « améliorer la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement pour développer le sport », « augmenter les recherches sur le sport et l'activité physique au niveau de la communauté » et « utiliser le sport comme un instrument d'inclusion sociale ». De toute évidence, les États semblent avoir des priorités très similaires dans leurs stratégies de développement du sport pour tous.

Par contre, ce qui semble être différent d'un État à l'autre est l'instrument d'intervention qu'utilise l'État pour mettre en place ses objectifs politiques. Bref, nous observons au tableau 4.8 que l'exhortation et les dépenses sont les deux types d'instruments d'intervention les plus utilisés par les différents États. Cependant, ces instruments ne sont pas utilisés de la même façon par tous les États. Donc, si nous comparons le type d'instrument utilisé par les différents États, nous pouvons observer que le Canada utilise l'exhortation pour réaliser ses politiques sur le sport pour tous beaucoup plus que les autres États présentés dans cette recherche. De plus, nous

Canada	N-Z	Australie	R-U	
Augmenter la participation dans le sport et l'activité physique;	SC, IP	S, P, IP	S, P, IP	S, DM
Améliorer l'accessibilité au sport et à l'activité physique pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, des habilités, de la culture et/ou du statut socio-économique;	DM	SC	S, P	SC, DM
Améliorer la qualité et la quantité de sport et d'activité physique dans les écoles;		S, P	P	S, DM, CC
Augmenter le taux de participation chez les jeunes;	SC, DM	S, P	S, P, IP	S, P
Améliorer la qualité des programmes sportifs offerts pour les jeunes;	SC	SC, P	S	S
Fournir des installations sportives et les gérer pour qu'ils soit accessibles à tout le monde;	DM	S		S, CC
Encourager les communautés à supporter la participation sportive individuel et familiale;		SC	S	
Encourager le développement des clubs pour qu'ils soient plus efficaces;		SC, DM	S, P, I	DM, I
Supporter le développement des bénévoles dans le système sportif;		SC, DM, IP	P	A/S, P, IP
Améliorer la collaboration entre les gouvernements (nationaux/provinciaux/locaux) pour développer le sport pour tous;	Pt	Pt, SC	Pt, P, S	Pt, DM
Améliorer l'interaction entre les acteurs du système international pour mieux coordonner le sport;	Pt			
Améliorer l'interaction entre les écoles, les clubs et les communautés afin de mieux développer le sport;		SC		

Canada	N-Z	Australie	R-U	
Conserver ou préserver des espaces utilisés pour les jeux et l'activité physique;				Pt, S
Empêcher que le sport serve d'occasion de comportement excessif ou d'instrument de propagande politique;				
Encourager la possibilité de participer à des activités sportives sur le lieu de travail;				
Encourager la formation et le développement des professeurs d'éducation physique;	P, A/S			S, D
Encourager une meilleure promotion et favoriser la connaissance du sport pour tous par le biais du patronage des congrès mondiaux de sport pour tous;				
Aider les organisations nationales et internationales de sport à encourager la pratique du sport pour tous, notamment dans les pays en développement;				
Augmenter les recherches sur le sport et l'activité physique aux niveaux de bases;	É/R	É/R	É/R	É/R
Utiliser le sport comme un instrument d'inclusion sociale.	SC	DM	DM	SC

Légende:

A/S = Ateliers/Séminaires
 B = Bourses
 C = Contrats
 CC = Corps consultatifs
 CF = Conférences
 D = Directives

DM = Discours/documents ministériels
 É/R = Études / Recherches
 I = Informations
 IP = Informations publiques
 L = Législation
 OPG = Organisme para-gouvernemental

P = Programmes
 Pt = Partenariats
 S = Subventions
 SC = Subventions conditionnelles
 SCR = Société de la Couronne
 T = Taxes

Style de caractères par type d'instrument:

Exhortation: **gras** Dépense: *italique* Réglementation: souligné Entreprise publique: normal

observons que l'Australie et la N-Z semblent surtout consacrer leurs dépenses pour mettre en place leurs objectifs politiques sur le sport pour tous. Finalement, nous constatons que le R-U semble se servir d'un bon mélange entre l'exhortation et les dépenses afin de mettre en place ses politiques de sport pour tous.

Par ailleurs, si nous comparons l'intervention des différents États en utilisant la classification secondaire des instruments d'intervention, nous pouvons ressortir plusieurs observations. Par exemple, nous pouvons voir au tableau 4.8 que la N-Z et l'Australie ont plusieurs programmes en place afin d'augmenter la participation dans le sport en comparaison au Canada et au R-U. De plus, nous notons que chaque État subventionne le développement du sport et de l'activité physique chez les jeunes et que la N-Z, l'Australie et le R-U s'investissent de plusieurs façons dans le but d'améliorer la qualité et la quantité du sport et de l'activité physique dans les écoles. Nous observons également que seuls la N-Z et le R-U s'investissent dans le développement des professeurs d'éducation physique.

L'étude détaillée du tableau 4.8 met en évidence plusieurs autres points. D'abord, nous constatons que la N-Z, l'Australie et le R-U ont différentes façons de financer le développement des clubs. En effet, la N-Z offre des subventions conditionnelles aux clubs, l'Australie investit avec des subventions directe et le R-U utilise un système de déduction de taxes afin d'augmenter les fonds avec lesquels les clubs peuvent opérer. Aussi, nous retirons du tableau que seules la N-Z et l'Australie semblent subventionner le développement du sport et de l'activité physique au niveau de la communauté. Aussi, nous observons que le R-U est le seul État à faire plusieurs efforts pour protéger et maintenir les espaces de jeux et d'activité physique. En effet, le R-U dispose d'un comité

qui étudie l'état des espaces et il est en partenariat avec d'autres organisations sportives afin de s'assurer que la protection et le développement des espaces de jeux et d'activité physique. Le tableau révèle également que chaque État s'efforce d'utiliser le sport comme un instrument d'inclusion sociale. D'ailleurs, nous avons remarqué que le Canada, l'Australie et la N-Z utilisent beaucoup le sport et l'activité physique pour développer l'inclusion sociale dans les communautés autochtones.

D'autre part, nous notons au tableau 4.8 que chaque État mène des études pour identifier les tendances de participation dans le sport et l'activité physique selon les différents groupes d'âges. Nous constatons aussi que les États privilégient la formation de partenariats entre les différents niveaux de gouvernement et les différentes organisations sportives pour intervenir dans le sport et l'activité physique. En effet, nous observons même des partenariats entre les différents départements du gouvernement, notamment entre les départements du sport, de l'éducation et de la santé. Cependant, le tableau 4.8 précise que seul le gouvernement canadien indique sa participation à des partenariats avec d'autres acteurs internationaux pour mieux coordonner le sport pour tous.

Tout compte fait, nous pouvons conclure à partir du tableau 4.8 que les États cherchent à mettre en place plusieurs des mêmes objectifs politiques. Cependant, nous retenons que la spécificité des instruments d'intervention choisis par les États varie beaucoup, mais que ceux-ci sont majoritairement des dépenses et de l'exhortation.

4.3.4 Instruments d'intervention politiques pour l'avancement des femmes dans le sport

Le tableau 4.9 présente les instruments d'intervention employés par les différents États pour implémenter les politiques visant l'avancement des femmes dans le sport. À

première vue, nous observons que malgré le grand nombre d'objectifs politiques énumérés au tableau 4.5, peu d'efforts semblent réellement déployés pour mettre en place ces politiques. Les seuls objectifs qui sont poursuivis par plus que deux États sont les objectifs qui visent à « éliminer le sexisme et le harcèlement dans le sport et l'éducation physique », « augmenter le nombre de femmes qui sont actives », « augmenter les performances et l'excellence chez les femmes dans le sport », « augmenter les efforts pour identifier les besoins des femmes dans le sport » et finalement, « assurer que les hommes et les femmes ont un support égal pour participer à des compétitions sportives. » Dans le tableau 4.9 il est évident que parmi les objectifs des États, la majorité ne sont l'objet d'intervention précises que par un ou deux États.

Dans le même ordre d'idées, nous observons que les différents types d'instruments utilisés par les États pour intervenir dans les politiques sur l'avancement des femmes dans le sport sont surtout l'exhortation et les dépenses. Par ailleurs, si nous comparons les d'instruments d'intervention utilisés par les différents États, nous observons d'un côté que l'Australie démontre un niveau d'intervention supérieure aux trois autres États en ce qui concerne l'implémentation des politiques sur l'avancement des femmes dans le sport. D'autre part, nous constatons que peu de documentation indique les efforts menés par le gouvernement de la N-Z pour implémenter les objectifs établis au tableau 4.5.

De façon plus spécifique, le tableau 4.9 démontre que le gouvernement australien intervient surtout en investissant dans des programmes qui visent l'avancement des femmes dans le sport ainsi qu'en faisant de la promotion auprès du public au sujet de l'importance du sport et de l'activité physique chez les femmes. Or, le gouvernement

Tableau 4.9 Instruments d'intervention politique pour l'avancement des femmes dans le sport	Canada			N-Z		Australie		R-U
	É/R			S, CF	CC			
Augmenter les efforts pour identifier les besoins des femmes dans le sport;	É/R, SC			P	SC			
Assurer que les hommes et les femmes aient droit à des occasions et du support égaux pour participer à des compétitions nationales et internationales;	É/R, SC, DM			P				
Augmenter l'accès pour les femmes de participer à des activités sportives;	SC, É/R			É/R				
Que l'argent alloué aux femmes pour le sport soit égal à l'argent alloué aux hommes dans le sport;								
Encourager la formation de réseaux pour améliorer la communication sur le statut des femmes dans le sport;								
Augmenter les recherches sur les femmes et le sport;								
Éduquer et informer les gens sur les besoins des femmes dans le sport;	É/R			CF, IP				
Éduquer et informer les femmes sur les bienfaits du sport et de l'activité physique sur la santé;				P				
Augmenter la couverture médiatique positive des femmes dans le sport;				IP				
Diminuer le taux d'abandon chez les jeunes adolescentes dans le sport;								
Reconnaître que les jeunes filles et les jeunes garçons non pas les mêmes perceptions du sport et que le sport au niveau scolaire devrait être ajusté en fonction;								
Augmenter les performances et l'excellence chez les femmes dans le sport;	SC, B	SC, B		B	SC, B		SC, B	

Canada	N-Z	Australie	R-U
Augmenter le nombre de femmes dans des positions de leader à tous les niveaux du sport;	SC		S
Améliorer la collaboration nationale et internationale entre les différentes organisations pour mieux promouvoir les femmes dans le sport;		Pt	
Publier du matériel pour faire la promotion des femmes dans le sport;		IP	
Surveiller et évaluer les processus qui visent à rendre le sport plus équitable pour les femmes;			CC
Augmenter le nombre de femmes qui sont actives;	SC, IP	IP	
Aider les femmes à jouir des bienfaits du sport et de l'activité physique;			
Aider les femmes à améliorer leurs habiletés sportives;			
Aider les femmes à atteindre les buts qu'elles se fixent dans le sport;			
Reconnaître les performances/réalisations des femmes dans le sport;			
Créer un environnement sportif qui est sûr et sain pour les femmes;			
Encourager les organisateurs de grands jeux à avoir le même nombre d'épreuve pour les femmes que pour les hommes;			
Assurer des ressources pour améliorer les installations/équipements destinés au sport féminin;			
Encourager les programmes qui permettent le sport en famille;			

Canada	N-Z	Australie	R-U
<p>Tableau 4.9 (suite) Instruments d'intervention politique pour l'avancement des femmes dans le sport</p>			
<p>Envisager des mesures pour éliminer le sexisme et le harcèlement dans le sport et l'éducation physique;</p>			
<p>Encourager la création de garderies dans les centres sportifs;</p>			
<p>Reconnaître la participation des femmes dans le sport comme une contribution à la vie publique, au développement communautaire et à la création d'un pays sain;</p>			
<p>Créer des programmes sportifs qui répondent aux besoins et aux aspirations des femmes;</p>			
<p>Créer des programmes d'éducation physique de qualité qui initieront les jeunes filles aux capacités et aux autres avantages qu'elle peuvent acquérir par le sport.</p>			

Légende:

- A/S = Ateliers/Séminaires
- B = Bourses
- C = Contrats
- CC = Corps consultatifs
- CF = Conférences
- D = Directives
- DM = Discours/documents ministériels
- É/R = Études / Recherches
- I = Informations
- IP = Informations publiques
- L = Législation
- OPG = Organisme para-gouvernemental
- P = Programmes
- Pt = Partenariats
- S = Subventions
- SC = Subventions conditionnelles
- SCR = Société de la Couronne
- T = Taxes

Style de caractères par type d'instrument:

- Exhortation: **gras**
- Dépense: *italique*
- Réglementation: souligné
- Entreprise publique: normal

canadien semble surtout utiliser les subventions conditionnelles pour assurer la mise en place de ses politiques sur l'avancement des femmes dans le sport. D'autre part, le R-U semble intervenir surtout avec l'aide de subventions conditionnelles ainsi qu'avec des comités consultatifs qui étudient les différents besoins des femmes dans le sport et l'activité physique. Finalement, nous constatons que la N-Z utilise prioritairement des subventions conditionnelles pour atteindre ses objectifs sur l'avancement des femmes dans le sport.

Si nous comparons maintenant les résultats du tableau 4.9 à ceux du tableau 4.5, nous pouvons voir que les objectifs qui ressortaient le plus dans le tableau 4.5 ne sont pas nécessairement les mêmes que les États tentent de réaliser. Par exemple, le tableau 4.5 indique que tous les États visent l'augmentation du nombre de femmes dans des positions de leader à tous les niveaux, mais en réalité, le tableau 4.9 révèle que seulement le Canada et le R-U démontrent avoir fait des efforts pour mettre en place cette politique. À l'inverse, nous retrouvons des endroits où les gouvernements investissent plusieurs efforts pour faire mettre en place des objectifs qu'ils n'avaient pas antérieurement énoncés. Encore à titre d'exemple, le tableau 4.5 souligne que seulement un État supporte l'idée d'augmenter les performances et l'excellence chez les femmes dans le sport, et que par contre, le tableau 4.9 dévoile que tous les États interviennent pour mettre en place cette politique.

En somme, nous pouvons donc conclure que le tableau 4.9 démontre que malgré l'importance que les États semblent apporter à l'avancement des femmes dans le sport, peu d'efforts sont réellement voués à l'intervention dans ce domaine des politiques du sport.

4.3.5 Conclusion sur les instruments d'intervention

En somme, nous pouvons conclure d'une part que la classification primaire des outils d'intervention indique que l'exhortation et les dépenses sont les deux types d'instruments les plus utilisés afin d'intervenir dans les politiques sportives. D'autre part, la classification secondaire des instruments d'intervention présentés dans les quatre derniers tableaux semble indiquer que les subventions conditionnelles sont privilégiées par la majeure partie des États pour implémenter leurs objectifs politiques en matière de sport.

Aussi, nous avons conclu que les États ont des tendances très similaires dans le choix des objectifs auxquels ils décident d'intervenir. Les grandes différences d'un État à l'autre font surface dans le choix des instruments qu'ils utilisent pour intervenir dans leurs politiques sportives.

4.4 Conclusions

Les résultats ont été présentés en deux sections. La première section visait à comparer les objectifs politiques énoncés par les États et les organismes supra-nationaux de sport. La deuxième section visait à comparer les instruments d'intervention utilisés par les États afin de mettre en place leurs politiques.

Comme nous l'avons précisé à la section 4.2.3, la comparaison des objectifs politiques entre les États et les organismes supra-nationaux de sport ainsi qu'entre les États eux-mêmes, a permis d'observer des tendances entre les objectifs élaborés par chacun. En effet, nous avons remarqué qu'il existe certaines similarités entre les objectifs élaborés par les organismes supra-nationaux de sport et ceux élaborés par les États dans certaines politiques de sport. De plus, nous avons noté que les objectifs

élaborés par le CE sont partagés beaucoup plus souvent par les États que ceux élaborés par les autres organismes supra-nationaux de sport. Finalement, nous avons conclu qu'il existe un certain noyau d'objectifs politiques qui est constant d'un État à l'autre.

Toutefois, nous avons également observé que chaque État se distingue quand même par un certain nombre de politiques qui lui sont spécifiques.

Par ailleurs, la comparaison des instruments d'intervention utilisés par les États a permis de voir que même si les États ont souvent les mêmes objectifs politiques, ils utilisent souvent des méthodes différentes pour les mettre en place. Finalement, la comparaison entre les objectifs politiques établis par les États et les instruments d'intervention qu'ils utilisent nous porte à conclure que les actions entreprises par les différents gouvernements pour réaliser les politiques sont souvent moins ambitieuses que les objectifs adoptés.

CHAPITRE 5 - DISCUSSION

Dans le premier chapitre de cette étude, nous avons soulevé plusieurs questions au sujet de la mondialisation, de la régionalisation, de la gouvernance, des structures de pouvoirs polycentriques, de la souveraineté et des politiques du sport. La présente section propose des réponses à ces diverses questions. Dans un premier temps, nous discuterons des relations entre la mondialisation du sport, la régionalisation des pouvoirs politiques et le développement des politiques nationales sur le sport. Dans un deuxième temps, nous examinerons les relations entre les États et le choix d'instruments d'intervention utilisés par ceux-ci pour mettre en place les politiques de sport. Finalement, nous discuterons des structures polycentriques et de la gouvernance

5.1 La mondialisation, la régionalisation et le développement des politiques nationales de sport

La première série de résultats que nous avons observés au chapitre précédent comparait les objectifs généraux des États et des organismes supra-nationaux de sport. Nous avons alors noté qu'il existe des ressemblances entre les objectifs généraux élaborés par les États tandis que les objectifs généraux élaborés par les organismes supra-nationaux de sport sont plus distincts. Lorsque nous analysons les objectifs généraux des organismes supra-nationaux de sport, nous observons que ces objectifs sont beaucoup plus spécifiques que les objectifs énoncés par les États. Ceci n'est pas surprenant, car plusieurs de ces organismes sont non-gouvernementaux et leur mandat est très différent de ceux des États. C'est pour cette raison que nous remarquons que le CIO a comme priorité de développer le mouvement Olympique, la FIFA vise d'abord la promotion du

football association et que le premier engagement du GTI est de favoriser le développement des femmes dans le sport. Tous ces objectifs sont moins vitaux pour les États, qui favorisent plutôt l'amélioration de la santé de la population, la promotion de l'inclusion sociale, l'élimination de la discrimination et l'amélioration de la performance des athlètes de haut niveau.

Finalement, nous avons observé que le contexte dans lequel chaque pays a élaboré ses différentes politiques de sport semble être un facteur minime dans l'élaboration des objectifs de l'État. Considérant le fait que chacun des pays dans cette étude a développé ses politiques de sport dans un contexte différent, et que plusieurs des objectifs sont semblables d'un pays à l'autre, les événements qui ont déclenché la génération de nouveaux objectifs de sport ne semblent pas être un facteur d'influence majeur dans l'élaboration de politiques de sport.

5.1.1 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur le sport de haute performance

La deuxième série de résultats que nous avons étudiés comparait les objectifs politiques spécifiques des États et des différents organismes sur le sport de haute performance. Les comparaisons ont démontré que les objectifs politiques du CIO sont très différents de ceux des États tandis que les objectifs du CE sont clairement alignés avec ceux des différents États. Nous croyons que les objectifs élaborés par le CIO sont presque invisibles dans les politiques des États car certaines politiques du CIO sont plus développées que les objectifs retrouvés à l'intérieur des États. Par exemple, nous remarquons que le CIO suggère que le sport doit jouer un rôle dans l'aide officielle au développement, par contre, cet objectif ne se retrouve pas à l'agenda des différents

gouvernements. À l'inverse, plusieurs des objectifs retenus par le CE sont très présents dans les objectifs des États. Les ressemblances entre les politiques du CE et ceux des États peuvent être attribuées à la nature même du CE qui regroupe 45 États démocratiques de l'Europe. Le comité des ministres, qui est l'instance de décision du CE, est composé des ministres des affaires étrangères de tous les États membres. Par sa nature gouvernementale, ses objectifs ont possiblement tendance à être alignés avec ceux des autres gouvernements. Aussi, il est important de noter que malgré le fait que le CE soit constitué uniquement de pays européens, plusieurs pays comme le Canada sont des observateurs au comité des ministres. L'influence du CE peut donc dépasser les limites européennes.

Par ailleurs, la comparaison entre les politiques des différents États a révélé que les objectifs sur le sport de haute performance sont très semblables d'un État à l'autre. Ces ressemblances sont possiblement présentes car les motifs d'intervention de l'État dans ce domaine se ressemblent beaucoup d'un État à l'autre. Un des motifs d'intervention qui semble apparaître dans nos résultats est le désir d'obtenir de bons résultats lors de compétitions internationales. Il va de soi que si les États ont le même objectif général de vouloir améliorer les performances des athlètes de haut niveau, comme le présente le tableau 4.2, subséquemment, leurs politiques devraient être orientées vers l'obtention de ce but. D'ailleurs, ceci supporte les conclusions de Broom (1991) qui suggère que chaque système de développement du sport renferme les mêmes éléments clés.

Par contre, nous avons noté que malgré les ressemblances entre les politiques des différents États, il existe tout de même certaines différences entre celles-ci. Cette

observation recoupe celle des recherches de Green et Oakley (2001) qui indiquent que malgré la présence d'une tendance vers le développement de stratégies communes et de l'instauration de réseaux, il existe tout de même assez d'espace pour la spécificité dans le développement du sport de haute performance.

En outre, nous avons remarqué; à la lecture du tableau 4.9, que seuls le CIO et le CE, parmi les organismes supra-nationaux de sport, semblent avoir des objectifs explicites en ce qui a trait au sport de haute performance. Faut-il en déduire que la FIFA et la FIAA ne s'intéressent pas à cette question? Dans la réalité c'est tout le contraire. En effet, le Mondial de football et les championnats mondiaux d'athlétisme, la vaste panoplie de rencontres d'envergure mondiale dans ces sports, ainsi que l'importance que revêtent les Jeux Olympiques pour ces deux fédérations, démontrent à la face du monde que la haute performance est une des raisons de vivre majeures de ces organisations. De cela, il faut déduire que les objectifs énoncés ne nous disent pas tout sur les intentions des gouvernements et des organismes de sport; ce qui met en évidence une limite claire de cette étude.

Finalement, nous pouvons dire, d'une part, que les tendances qui existent entre la mondialisation du sport et le développement des politiques du sport de haute performance sont très apparentes lorsque nous comparons les objectifs politiques de chacun des États. Cependant, ces tendances sont moins visibles lorsque nous comparons les objectifs des organismes supra-nationaux de sport à ceux des États. D'autre part, les comparaisons entre les objectifs politiques du R-U et du CE nous indiquent qu'il existe plusieurs similarités entre ceux-ci. Il est donc possible que la régionalisation des pouvoirs

politiques ait une influence sur le développement des politiques nationales sur le sport de haute performance.

5.1.2 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur le dopage dans le sport

L'étude des politiques sur le dopage dans le sport nous révèle une image très différente de celle dégagée dans l'étude des politiques sur le sport de haute performance. Premièrement, le dopage est un problème qui affecte tous les acteurs impliqués dans le domaine du sport : les athlètes, les entraîneurs, les médecins, les fédérations sportives, les gouvernements etc. Il va de soi qu'un problème d'envergure internationale nécessite une stratégie de même ampleur pour arriver à une solution globale. Les résultats que nous avons présentés au dernier chapitre appuient cette idée. En effet, le tableau 4.3 nous démontre que les objectifs de certains organismes supra-nationaux de sport, tel l'AMA et le CIO, sont généralement alignés avec ceux des États. De plus, nous observons que les États ont tous des objectifs qui se ressemblent. En somme, nous observons qu'il existe une grande collaboration entre les différents acteurs afin d'intervenir dans le domaine du dopage dans le sport.

Cette collaboration d'acteurs mondiaux, régionaux et locaux peut être attribuée en majeure partie à la création de l'Agence mondiale d'antidopage. Le succès de l'AMA est sans doute lié à la structure unique de cette organisation. L'agence compte actuellement un nombre égal de représentants du Mouvement Olympique et des pouvoirs publics. En effet, le conseil de fondation de l'AMA est composé de représentants du CIO, de l'ASOIF, de l'AGFIS, de l'AIWF, de la commission des athlètes du CIO, des États membres de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'Afrique, des Amériques,

de l'Asie et de l'Océanie. Ce genre de structure assure que tous les acteurs sont présents dans le processus de résolution de problème.

Par ailleurs, la structure de l'AMA appuie les conclusions de Houlihan (1999), que nous avons citées au début de cette recherche, selon lesquelles les politiques d'antidopage ne seraient dorénavant plus adoptées suite à des processus distincts s'appliquant à certains sports, événements ou pays individuels. En effet, ce serait plutôt des processus de politiques globales très complexes qui impliquent des relations entre des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui seraient aujourd'hui la norme.

Il est cependant important de souligner que le R-U ne partage qu'un seul objectif avec le CE. Il est donc difficile d'affirmer que la régionalisation des pouvoirs a une influence sur le développement des politiques nationales sur le dopage dans le sport.

De toute évidence, nous pouvons supposer qu'il semble exister des tendances entre la mondialisation et le développement des politiques nationales sur le dopage dans le sport.

5.1.3 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur le sport pour tous

L'analyse des objectifs politiques sur le sport pour tous au dernier chapitre nous a démontré qu'il semble exister des liens importants entre le développement du sport pour tous et celui du sport de haute performance. Ainsi, il n'est pas surprenant que nous retrouvions des tendances similaires dans l'analyse de ces deux types de politiques.

D'une part, nous avons observé que le CE est l'organisation supra-nationale qui démontre avoir le plus d'objectifs visant à développer le sport pour tous et que ceux-ci sont généralement alignés avec les objectifs des différents États. Encore une fois, la nature

gouvernementale du CE nous suggère que ses objectifs ont tendance à être similaires à ceux des autres gouvernements. La gouvernance régionale du CE explique également pourquoi nous avons observé plusieurs similarités entre ses objectifs et ceux du R-U dans le domaine du sport pour tous.

D'autre part, si nous comparons les objectifs des autres organismes supra-nationaux avec ceux des États, nous voyons que les organismes supra-nationaux présentent très peu d'objectifs visant le développement du sport pour tous et que ceux-ci ne sont pas fortement alignés avec ceux des États. Cette même tendance fut observée dans notre étude sur le sport de haute performance.

De plus, la comparaison entre les politiques des différents États révèle que les objectifs sur le sport pour tous sont très semblables d'un État à l'autre. Ce phénomène peut être expliqué par Hall et al. (1991), qui suggèrent que les gouvernements interviennent dans le sport pour tous parce que le sport peut contribuer et être influencé par le développement de l'État providence. Si nous acceptons la prémisse que les quatre États dans cette recherche sont des États providences, il n'est pas surprenant que chacun adopte des objectifs politiques qui peuvent contribuer à améliorer la santé et l'intégration sociale.

En somme, nous pouvons dire que de façon similaire aux objectifs politiques sur le sport de haute performance, les tendances qui existent entre la mondialisation du sport et le développement des politiques du sport pour tous sont très apparentes lorsque nous comparons les objectifs politiques entre chacun des États. Par contre, ces tendances sont moins visibles lorsque nous comparons les objectifs des organismes supra-nationaux de sport avec ceux des États. En effet, seul le CE semble avoir des objectifs politiques qui

sont alignés avec ceux des différents États. Ceci nous indique que le CE a possiblement une influence régionale et mondiale sur le développement des politiques nationales sur le sport pour tous.

5.1.4 La mondialisation, la régionalisation et les politiques sur l'avancement des femmes dans le sport

L'analyse des politiques sur l'avancement des femmes dans le sport rejoint un peu celle du dopage dans le sport. D'abord, nous observons que l'avancement des femmes dans le sport, tout comme le dopage, est un problème qui, d'après le GTI (2003) est présent dans plusieurs sports et dans plusieurs États. Par conséquent, nous avons pu observer que plusieurs acteurs supra-nationaux et étatiques sont impliqués dans le développement des politiques dans ce domaine. De plus, nous avons remarqué que dans les dernières années, plusieurs de ces acteurs ont participé à des conférences organisées par le GTI portant sur les femmes et le sport. Il va de soi que ces conférences ont mené à l'élaboration de certains objectifs pour développer le sport féminin. Cependant, il est important de noter que certains membres du GTI sont également des représentants gouvernementaux provenant de différents pays et que l'organisation reçoit des subventions de différents gouvernements. Rappelons que Hall (1997) a démontré que plus un organisme dépend des fonds publics plus ses politiques sont alignées avec l'État en question. De toute évidence, notre recherche ne peut prouver l'argument de Hall, par contre, notre étude a démontré que plusieurs des énoncés politiques exprimés par les organismes supra-nationaux de sport sont fortement alignés avec la plupart des États.

D'autre part, le tableau 4.5 démontre que le R-U n'a pas beaucoup d'objectifs qui visent le développement des femmes dans le sport. Ceci est très surprenant puisque d'après UK Sports (2001), le R-U est un des leaders dans ce domaine et travail très fort avec le GTI et d'autres États afin de mettre en œuvre des démarches qui permettront l'avancement des femmes dans tous les aspects du sport. De toute évidence, notre recherche est basée sur les objectifs politiques qui sont publiés par les différents gouvernements et organisations supra-nationales de sport. Notre étude est donc limitée par les publications disponibles et elle ne traduit pas toutes les actions des différents États et organismes en objectifs politiques spécifiques.

Tout compte fait, nous avons noté des tendances qui supposent qu'il existe des relations entre la mondialisation du sport et le développement des politiques nationales sur l'avancement des femmes dans le sport. Cependant, les relations entre la régionalisation des pouvoirs et le développement des politiques nationales sur l'avancement des femmes dans le sport semblent beaucoup moins apparentes.

5.1.5 Conclusion sur la mondialisation, la régionalisation et le développement des politiques nationales du sport

Dans le premier chapitre nous avons élaboré plusieurs hypothèses au sujet des résultats de cette recherche. Parmi celles-ci, nous avons indiqué que nous croyons que les acteurs internationaux et régionaux ont tous deux une influence dans le développement des politiques nationales de sport. Notre étude tend à supporter l'idée qu'il semble exister des relations entre les politiques des acteurs internationaux et régionaux et le développement des politiques nationales sur le sport. De façon plus précise, nous avons remarqué qu'en général, les objectifs politiques les plus similaires

sont observés entre les États eux-mêmes et moins entre les États et les autres organismes supra-nationaux de sport.

Les similarités entre les objectifs des États en matière de sport peuvent être attribuées au fait que chaque pays vise à développer l'excellence de ses athlètes. Aussi, les quatre pays dans cette étude sont membres du Commonwealth et par conséquent entretiennent des relations étroites et partagent de nombreux points de vue. Ils ont donc une tendance « naturelle » à s'imiter les uns, les autres.

Par ailleurs, l'influence des autres organismes supra-nationaux de sport dans le développement des politiques nationales de sport semble être plus présente lorsqu'il existe une problématique spécifique qui affecte une grande communauté sportive et qui nécessite une solution exigeante une certaine collaboration entre plusieurs acteurs. D'ailleurs, notre étude démontre qu'il existe une grande similarité entre les objectifs des États et de certains organismes supra-nationaux de sport sur le dopage et l'avancement des femmes dans le sport.

Finalement, nous observons que les organismes qui ont une structure gouvernementale comme le CE semblent avoir un plus grand nombre d'objectifs politiques similaires à ceux des États que les autres organismes qui ont des structures non-gouvernementales. Par conséquent, il est possible que les organismes qui ont une structure gouvernementale aient une plus grande influence sur le développement des politiques nationales de sport que les ONG et les OING.

5.2 La mondialisation et le processus d'intervention de l'État

La deuxième partie de notre discussion examine les relations entre les États et le choix d'instruments d'intervention utilisés par ceux-ci pour mettre en place les politiques du sport. Premièrement, nous avons remarqué que le type d'instrument le plus utilisé par les différents États pour intervenir dans le sport est l'exhortation. À cet effet, Crelinstein (2001) suggère que la gouvernance se serait transformée par la nature de l'élaboration des politiques, qui aujourd'hui repose moins sur la régulation et la (re)distribution que sur l'exhortation et la persuasion, et sur la gestion des partenariats résultant du délestage, des transferts et de la privatisation. Conséquemment, la présence de plusieurs acteurs dans le développement des politiques de sport encouragerait davantage l'utilisation de l'exhortation dans le processus de mise en place des politiques de sport.

De plus, Doern et Phidd (1992) suggèrent que l'exhortation est un instrument très utilisé par les États puisqu'elle implique un niveau de coercition beaucoup plus bas que les dépenses, la réglementation, la taxation et l'entreprise publique. Ils ajoutent qu'en général, les gouvernements ont tendance à utiliser les instruments ayant le plus bas niveau de coercition en premier pour ensuite utiliser les instruments plus coercitifs pour mettre en place leurs politiques.

Par ailleurs, nous avons observé que chaque État utilise souvent plus qu'un instrument pour réaliser ses objectifs politiques. Ceci supporte l'argument de Doern et Phidd (1992) qui soulignent que les gouvernements doivent presque obligatoirement utiliser ces instruments (exhortation, dépense, réglementation, entreprise publique) ou une combinaison d'instruments afin de réaliser les politiques désirées.

Cependant, le choix des instruments d'intervention peut dépendre de plusieurs facteurs. D'ailleurs, Harvey et al. (1993) proposent que l'analyse comparative des politiques du sport dans le contexte du développement de l'État-providence doit se faire en prenant en considération deux types de variables. D'une part, il y a les variables reliées à la société : la configuration de la société civile, l'infrastructure économique, la représentation sociale du rôle de l'État, et l'insertion dans l'économie internationale. D'autre part, certaines variables sont reliées à l'État : les caractéristiques institutionnelles (régime politique, constitution) et les acteurs étatiques. L'étude de ces variables dans les prochaines sections nous permettra de comparer et d'expliquer le processus d'intervention des différents États.

5.2.1 L'intervention des États dans le sport de haute performance

La comparaison des méthodes d'intervention des différents États nous révèle que ceux-ci n'interviennent pas tous de la même façon dans le sport de haute performance. De façon générale nous avons précisé au dernier chapitre que les instruments utilisés par chacun des États étaient reliés aux dépenses mais que le type de dépenses était souvent différent d'un État à l'autre.

Premièrement, nous avons vu que le Canada utilise les subventions conditionnelles plus que tout autre pays pour réaliser ses objectifs dans le sport de haute performance. De plus, nous avons souligné que les gouvernements australiens et néo-zélandais investissent beaucoup plus directement dans les programmes de sport de haute performance que ceux du Canada et du R-U. Ces différences dans les méthodes d'intervention s'expliquent partiellement par le fait que l'Australie et la N-Z ont des appareils administratifs très centralisés dans le domaine du sport de haute performance.

Ils s'impliquent donc de façon plus directe que les autres États comme le Canada et le R-U. D'ailleurs, au R-U, le Premier ministre Tony Blair souligne dans la préface du document *A Sporting Future for All* (2000), que « The Government does not and should not run sport. Sport is for individuals, striving to succeed. However these individuals need the help of others to provide facilities, equipment and opportunities. » (p. 3) Le rôle du gouvernement du R-U n'est donc pas d'intervenir directement dans le sport de haute performance. Ce rôle revient plutôt au U.K.S.I., qui lui s'occupe de la gestion du sport de haute performance. Au Canada, le rôle du gouvernement est moins bien défini. Par l'entremise de Sport Canada, le gouvernement attribue aux différentes organisations sportives des subventions. Par contre, ces subventions sont majoritairement conditionnelles; ce qui rend ambigu le niveau d'intervention de l'État dans le système du sport de haute performance au Canada.

En somme, notre analyse suggère que malgré le fait que les objectifs de chacun des États dans le sport de haute performance sont très similaires, les méthodes d'intervention varient d'un pays à un autre selon les représentations sociales du rôle de chaque État dans ce domaine. D'ailleurs, cette conclusion rejoint les propos d'Arnaud (1999), qui souligne que même « si le sport et son culte de la performance règnent partout où l'idéologie du marché et de la compétition se sont imposés, il n'en reste pas moins que son usage politique varie selon les traditions nationales. » (p. 96) Il semble donc y avoir peu d'évidence qui démontre que la mondialisation a une influence sur la mise en place des politiques sur le sport de haute performance.

5.2.2 L'intervention des États sur le dopage dans le sport

Dans le dernier chapitre, le tableau 4.7 nous a permis de constater que chacun des États intervient moins directement dans le domaine du dopage que dans les autres aspects du sport. Ce résultat n'est pas surprenant si l'on considère que chacun des États sous contracte la gestion du dopage. Comme nous l'avions mentionné dans le dernier chapitre, l'Australie et la N-Z ont tous deux créé des sociétés de la couronne pour gérer leur programme de dopage. De son côté, le Canada a un contrat avec un organisme privé à buts non-lucratif qu'il a créé et qui est financé en grande partie par le gouvernement. Et finalement, le R-U assigne sous contrat son programme de dopage à un organisme paragouvernemental. Puisque chaque pays sous contracte la gestion de son programme de dopage, il va de soi que chacun intervient de façon indirecte pour réaliser ses objectifs sur le dopage dans le sport.

De plus, la comparaison des tableaux 4.7 et 4.3 démontre que chaque État semble poursuivre plusieurs objectifs dans le domaine du dopage, mais qu'en réalité, peu d'efforts sont déployés pour les réaliser. Ce résultat est cependant un peu trompeur. Étant donné que les États sous contractent leur programme de dopage à un autre organisme, c'est celui-ci qui tente de mettre en place les différentes politiques de l'État sur le dopage dans le sport. Par conséquent, les États interviennent de façon considérable dans les programmes contre le dopage dans le sport, mais cette intervention se fait par l'entremise d'un organisme privé.

Par ailleurs, notre recherche nous a fait découvrir qu'une grande partie des efforts présentement exercés par les différents États pour intervenir dans le dopage se fait en partenariat avec d'autres États, ainsi qu'avec d'autres organismes supra-nationaux de

sport. La présente étude ne permet pas de déterminer à quel point un État est impliqué dans les divers partenariats. Par contre, plusieurs États incluant le Canada, le R-U, l'Australie et la N-Z, ainsi que plusieurs organismes supra-nationaux de sport, tels que le CIO, le CE, l'UE, l'ASOIF, l'AIWF et l'AGFIS, sont membres de l'AMA. De plus, plusieurs États et organismes supra-nationaux de sport participent à des conférences sur le dopage. En effet, plusieurs acteurs internationaux de sport ont participé à la conférence sur du dopage à Lausanne en 1999, organisée par le CIO, à la conférence en Australie en 2000, organisée en grande partie par le secrétaire d'État au sport amateur du Canada, et plus récemment, la conférence mondiale sur le dopage dans le sport organisée par l'AMA à Copenhague en mars 2003.

Bref, il est évident que la présence des gouvernements dans le domaine du dopage se fait d'une part par l'intermédiaire d'organismes sous contractés par l'État, et d'autre part, par l'entremise de partenariats avec d'autres États et organisations supra-nationales de sport.

5.2.3 L'intervention des États dans le sport pour tous

Notre étude des instruments d'intervention des États dans le sport pour tous nous dévoile que l'exhortation et les dépenses sont les deux instruments les plus utilisés. Par contre, les différents États étudiés dans le cadre de notre recherche n'utilisent pas ces instruments de la même façon. Cette section tente d'expliquer les différences dans le choix d'instrument d'intervention des États.

Premièrement, nous avons noté au dernier chapitre que le Canada utilise des méthodes d'exhortation beaucoup plus que les autres pays pour intervenir dans le sport pour tous. Ce résultat est très concevable étant donné que le Canada est un pays

beaucoup moins centralisé que le R-U, l'Australie et la N-Z dans le domaine des politiques sur le sport pour tous. En effet, les politiques sur le sport pour tous au Canada sont sous la juridiction des gouvernements provinciaux et locaux. C'est pour cette raison que nous observons une faible implication du gouvernement fédéral canadien en comparaison aux gouvernements du R-U, de l'Australie et de la N-Z dans le développement du sport et de l'activité physique dans les écoles, puisque l'éducation est une responsabilité provinciale au Canada. Par ailleurs, les centres communautaires et les clubs au Canada sont en grande partie sous les autorités des gouvernements locaux et régionaux. Voilà pourquoi il est concevable d'observer une forte implication du R-U, de l'Australie et de la N-Z, en comparaison au Canada, dans le développement du sport et de l'activité physique dans les clubs et dans la communauté.

Finalement, nous avons noté au tableau 4.8 que les gouvernements ont tendance d'une part, à travailler en collaboration avec les autres niveaux de gouvernements et d'autre part, à travailler avec d'autres départements à l'intérieur du même gouvernement afin d'intervenir dans le sport pour tous. Notre analyse a révélé que ce genre de partenariat est généralement mis sur pieds dans le but de promouvoir les programmes nationaux, tel le programme *Push Play* en N-Z, et afin d'organiser des événements communautaires majeurs, tel *Active Australia Day* en Australie. L'organisation et la promotion de ces événements/programmes sont souvent dispendieux et ils exigent l'implication de plusieurs acteurs pour les coordonner de façon efficace. Il n'est donc pas surprenant que les gouvernements privilégient ce genre de partenariat afin de mieux absorber les coûts associés à ces événements/programmes et pour mieux faciliter la réalisation de ces derniers.

En fin de compte, les caractéristiques institutionnelles des États semblent être la variable qui influence le plus le choix des instruments d'intervention de l'État dans le sport pour tous. Notamment, dans le cas du Canada, il est presque impossible pour le gouvernement fédéral d'utiliser des méthodes autres que l'exhortation afin d'intervenir dans le sport pour tous puisque le sport pour tous relève des gouvernements provinciaux et régionaux. Par contre, la structure des différents États rend possible la collaboration entre les divers acteurs nationaux et régionaux afin de réaliser des objectifs de plus grande envergure.

5.2.4 L'intervention des États dans l'avancement des femmes dans le sport

La comparaison des instruments d'intervention utilisés par les États pour atteindre leurs objectifs visant l'avancement des femmes dans le sport a démontré deux points majeurs. Dans un premier temps, l'exhortation et les dépenses conditionnelles sont les méthodes d'intervention les plus utilisées, et dans un deuxième temps, peu d'efforts sont réellement déployés par les gouvernements pour mettre en place les objectifs qu'ils élaborent pour l'avancement des femmes dans le sport.

En effet, l'étude du tableau 4.9 semble indiquer que l'avancement des femmes dans le sport n'occupe pas une place importante sur l'agenda des priorités d'intervention des gouvernements. D'un côté, la comparaison des tableaux 4.5 et 4.9 démontre que les gouvernements avancent plusieurs objectifs pour assister à l'avancement des femmes dans le sport mais qu'ils semblent déployer peu d'efforts afin de mettre en place ces politiques. À cet effet, l'étude de McKay (1997), qui rappelons-le avait conclu que : « current affirmative action initiatives based on the premise of "getting more women into sport" have been marginalized, trivialized, or incorporated into the androcentric cultures

that pervade sporting organizations, the media, and the state » (p. xiv), peut possiblement expliquer pourquoi les gouvernements élaborent plusieurs objectifs sur l'avancement des femmes dans le sport et que finalement, peu de ces objectifs sont l'objet d'intervention substantielles.

D'un autre côté, l'exhortation et les subventions conditionnelles sont des méthodes d'intervention qui exigent peu d'efforts de la part des gouvernements. Par exemple, nous avons observé que la majorité des objectifs visant l'équité dans le sport sont principalement atteints par l'entremise de subventions conditionnelles. Par conséquent, l'intervention des États est limitée à l'élaboration de standards et ce sont les associations sportives qui sont chargées de mettre en place les politiques établies par les États.

Par ailleurs, il est important de souligner que l'étude des objectifs politiques et des outils d'intervention ne nous permet pas de nous rendre compte de toutes les démarches entreprises par un État pour intervenir dans une cause spécifique. En effet, certains pays, tels le Canada et le R-U, sont très impliqués dans les travaux effectués par le GTI. Par contre, ce genre d'intervention est difficilement reflété dans l'étude des politiques de l'État. Il en reste que présentement, les travaux du GTI impliquent la collaboration de plusieurs OING et OIG qui travaillent ensemble dans le but d'améliorer le statut des femmes dans le sport.

Finalement, notre étude sur l'avancement des femmes dans le sport nous indique que présentement il existe un grand nombre d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux qui travaillent de pair afin de promouvoir l'avancement des femmes dans le sport. Par contre, il semblerait que l'influence de ces acteurs n'a pas encore

poussé les différents États à intervenir davantage pour mettre en place leurs politiques sur l'avancement des femmes dans le sport.

5.2.5 Conclusion sur la mondialisation et le processus d'intervention de l'État

L'analyse du choix d'instrument d'intervention des États nous indique que plusieurs variables affectent les choix de ces instruments. Premièrement, nous avons observé que la représentation sociale du rôle de chaque État dans les différents domaines du sport influence la façon que les États interviennent. Par exemple, nous avons souligné que l'Australie et la N-Z ont des gouvernements très centralisés dans le domaine du sport de haute performance et qu'ils s'impliquent de façon plus directe que le Canada et le R-U.

Deuxièmement, nous avons noté que les caractéristiques institutionnelles des États déterminent également le choix d'instrument d'intervention des États. D'ailleurs, nous avons précisé qu'au Canada, le gouvernement fédéral utilise surtout l'exhortation afin d'intervenir dans le sport pour tous puisque plusieurs aspects de celui-ci, tels l'activité physique dans les écoles, les clubs et les loisirs communautaires, relèvent des gouvernements provinciaux et régionaux.

Finalement, notre recherche nous démontre que l'étude des instruments d'intervention masque parfois certains efforts qui sont déployés par les différents acteurs pour intervenir dans le sport. En effet, plusieurs efforts dans le domaine du dopage et de l'avancement des femmes dans le sport sont réalisés par l'entremise de partenariats entre différents acteurs.

En somme, nous observons que le processus d'intervention des États dans le sport peut être différent d'un État à l'autre en raison de certaines variables reliées à la société et à l'État.

5.3 La gouvernance, les structures de pouvoir polycentrique et les politiques du sport

Dans le premier chapitre, nous avons proposé l'hypothèse que la gouvernance dans le sport est en évolution et que les processus de développement et de mise en place de politiques nationales de sport sont maintenant influencés par des structures de pouvoir qui sont polycentriques. À cet effet, notre étude démontre que les États appuient souvent les mêmes objectifs politiques que les autres États ainsi que ceux de certains organismes supra-nationaux de sport mais qu'ils interviennent souvent de façons différentes pour mettre ceux-ci en place. Nous pouvons donc supposer qu'il est possible que la mondialisation et la régionalisation aient une influence sur le développement de certaines politiques de sport mais que cette influence est moins présente dans la mise en place de ces politiques.

De plus, notre étude des politiques sur le dopage dans le sport a démontré que plusieurs acteurs sont actifs dans le développement des politiques contre le dopage dans le sport et que les objectifs qu'ils appuient sont souvent semblables. L'étude démontre également que plusieurs États et organismes supra-nationaux de sport travaillent en partenariat avec d'autres acteurs pour combattre le dopage dans le sport. Il est donc possible qu'il existe aujourd'hui des structures de pouvoirs polycentriques qui font partie du processus de développement des politiques sur le dopage dans le sport.

5.4 La gouvernance, la souveraineté et les politiques du sport

Notre étude des instruments d'intervention de l'État semble indiquer que les États font de plus en plus partie de regroupements d'acteurs qui forment ensemble des communautés politiques sportives. Et c'est à l'intérieur de ces communautés d'acteurs que l'État semble participer au développement de certaines politiques sur le sport. Nous avons déjà discuté dans notre recherche de l'existence de différentes communautés d'acteurs telles le Conseil d'Europe, le GTI et l'AMA.

Comme nous l'avons souligné plus tôt, Falk (1990) suggère que ce sont ces « communautés politiques » qui créent des modèles d'évasion de souveraineté, nous pouvons prévoir une diminution de la force du pouvoir de décision des États individuels au profit des communautés dont ils sont membres.

En conclusion, notre étude ne nous permet pas d'identifier le rôle de chaque acteur dans le système des politiques du sport où les structures de pouvoirs sont possiblement polycentriques. Elle ne permet également pas de déterminer si l'État est encore central dans le système ou s'il doit sacrifier sa souveraineté au profit des autres acteurs. Cependant, notre étude suggère que dans certains domaines de la politique du sport, tel le dopage, il est probable qu'il existe des structures de pouvoirs polycentriques. Conséquemment, il est possible que le rôle actuel de l'État dans le système des politiques du sport soit différent, même s'il demeure non-défini. De plus, il est plausible que les structures de pouvoirs polycentriques participent à la création de modèles d'évasion de souveraineté, comme le suggère Falk (1990), dans le domaine des politiques sur le dopage dans le sport.

5.5 Conclusions

Dans un premier temps, notre recherche tend à démontrer qu'il existe des relations entre la mondialisation, la régionalisation et le développement des politiques nationales de sport. De façon plus précise, nous avons constaté que dans certains domaines du sport, tels le sport de haute performance et le sport pour tous, il existe une certaine uniformité entre les différents gouvernements par rapport à l'élaboration des objectifs politiques. Également, nous avons constaté que dans d'autres secteurs de la politique du sport, tels le dopage et l'avancement des femmes dans le sport, il existe une certaine homogénéité entre les objectifs des différents États et de certains organismes supra-nationaux de sport. De plus, la comparaison entre les objectifs du R-U et du CE en matière de sport suggère qu'il existe peut-être des relations entre la régionalisation des pouvoirs et le développement des politiques de sport de haute performance et de sport pour tous.

Dans un deuxième temps, nous avons vu que les processus de mise en place des politiques nationales de sport étaient différents d'un État à l'autre et que ces processus sont influencés par différentes variables reliées à la société et à l'État. Cependant, nous avons observé qu'un des processus d'intervention qui semble être commun à tous les États est la participation à différents regroupements d'acteurs dans le domaine du sport ou d'autres types de partenariats.

Finalement, notre étude suggère que considérant l'implication des États dans divers partenariats internationaux avec d'autres États et organismes supra-nationaux de sport, que ceux-ci font peut-être partie d'un système où les structures de pouvoirs sont polycentriques. Ceci semble être le cas des politiques sur le dopage dans le sport. De

plus, il est possible que ces structures de pouvoirs polycentriques menacent la souveraineté des États, car ces derniers ne semblent plus en mesure d'adopter des politiques sans prendre en considération les forces externes actives dans le sport au niveau international.

CHAPITRE 6 - CONCLUSION

La problématique centrale de cette recherche visait à explorer ce qu'implique un monde où les structures de pouvoir sont polycentriques dans le processus de développement et de mise en place des politiques du sport. À cet effet, nous avons examiné s'il y a des tendances similaires dans le développement et dans la mise en place des politiques nationales de sport des États et des organismes supra-nationaux. De plus, l'examen de ces tendances nous a permis de spéculer sur l'influence de la mondialisation et de la régionalisation du sport sur le développement et la mise en place des politiques nationales de sport.

De plus, notre étude démontre que les États et les organismes supra-nationaux de sport ont souvent les mêmes objectifs politiques mais qu'ils interviennent souvent de façons différentes pour mettre ceux-ci en place. Par conséquent, il est possible de supposer que la mondialisation et la régionalisation ont une influence sur le développement de certaines politiques de sport mais que cette influence est moins présente dans la mise en place de ces politiques.

La méthode comparative synchronique fut une méthode appropriée pour observer les similarités entre les objectifs politiques des organismes supra-nationaux de sport et ceux des États ainsi que pour observer les objectifs politiques entre les États eux-mêmes. En effet, notre cadre d'analyse nous a permis d'évaluer les objectifs politiques des différents gouvernements et organisations sportives, ainsi que d'analyser les instruments d'intervention qu'ils utilisent pour réaliser leurs objectifs en matière de sport. En somme, notre méthode d'analyse nous a permis de spéculer sur l'influence de la mondialisation et

de la régionalisation du sport sur le processus de développement et de mise en place des politiques de sport.

Cependant, notre étude des objectifs politiques et des processus de mise en place de ceux-ci est limitée par la documentation produite par les organismes supra-nationaux de sport et des gouvernements. Une recherche plus approfondie sur ce sujet serait avantagée par une méthode capable d'examiner les actions des gouvernements au-delà de la littérature publiée par ces derniers.

Par ailleurs, même si notre cadre d'analyse nous a permis d'observer les similarités entre les objectifs politiques des États et des organismes supra-nationaux de sport ainsi que les similarités entre le choix des instruments d'intervention des États, celui-ci ne permet pas une étude détaillée des différents partenariats qui existent entre les différents acteurs de la communauté sportive. Afin de mieux comprendre les processus de gouvernance dans le sport, il serait profitable que les recherches ultérieures dans ce domaine portent sur l'étude des communautés politiques présente dans le sport. L'étude de ces communautés politiques de sport, permettrait d'observer les relations entre les acteurs à l'intérieur d'un même État, tel le regroupement de ministres provinciaux de sport, les relations entre plusieurs États, tel le CE et/ou les relations entre les acteurs provenant de différents États, OIGs et d'OINGs, tel l'AMA. Finalement, en utilisant un cadre d'analyse qui permet l'étude des partenariats nationaux et internationaux, il serait possible de déterminer à quel point les différents regroupements d'acteurs influencent le développement des politiques.

En somme, une étude plus approfondie des communautés politiques de sport aiderait à démontrer davantage le rôle joué par les différents acteurs dans un contexte de gouvernance où les structures de pouvoir sont polycentriques.

En conclusion, notre recherche suggère que la mondialisation et la régionalisation contribuent possiblement à créer des structures de pouvoirs polycentriques dans certains domaines des politiques du sport. Il est possible que les mouvements de régionalisation et de mondialisation soient encore trop récents pour avoir un impact direct sur la somme des politiques de sport. Par contre, il est plausible que leur impact soit déjà présent dans la résolution de certains problèmes dans le sport tel le dopage. Finalement, un système de gouvernance ayant une structure de pouvoir polycentrique étant très complexe, il est donc essentiel de poursuivre les études sur la gouvernance dans le sport afin de mieux comprendre le rôle que chaque acteur doit jouer dans l'ensemble du système.

À ce titre, cette étude a révélé clairement les limites relatives à un examen centré uniquement sur les objectifs énoncés par ces organisations et sur les instruments d'intervention choisis. Seules des études plus détaillées tenant compte précisément des processus de prises de décision, de mise en place et d'administration de ces politiques et de ces instruments permettront de vérifier les tendances observées dans le cadre de cette étude.

BIBLIOGRAPHIE:

- Agence Mondiale Antidopage (2002) (Octobre, 12) Agence Mondiale Antidopage.
(<http://www.wada-ama.org/fr/t2.asp?p=30985>) Consulté le 12 octobre 2002.
- Allison, L. (Ed.), (1986). The Politics of Sport. Manchester : Manchester University Press.
- Almond, G.A., Powell, G.B. & Mundt, R.J. (1993). Comparative Politics: A theoretical Framework. New York : Harper Collins College Publishers.
- Anderson, J.E. (1990) Public Policymaking: an introduction. Boston, Mass. : Houghton Mifflin Co.
- Arnaud, L. (1999). Penser l'intégration par le sport des populations issues de l'immigration: une analyse comparée Lyon/Birmingham. STAPS, 49(20), 87-98.
- Bateson, M.C., (1990). Beyond sovereignty: an emerging global civilization. In R.B.J. Walker & S.H. Mendlovitz (Eds.), Contending sovereignties: Redefining political community (pp. 145-158). Boulder, CO: Lynne Rienner.
- Bauer, J. & Le Prestre, P. (2001). Ménage à trios: l'État entre la société civile et le système international. Dans Smith, G. & Wolfish, D. (Eds.) (2001). Qui a peur de l'État? (pp. 39-98). Canada : Les presses de l'université de Montréal.
- Bellavance, M. (1983). Valeurs et Politiques: considérations théoriques et problèmes pratique, Canadian Journal of Political Science, 16(3).
- Blondel, J. (1990). Comparative Government: an Introduction. New York : Philip Allan.
- Boyer, R. & Drache, D. (1996). Introduction. Dans Boyer, R. & Drache, D. (Eds.) (1996). States Against Markets: The Limits of Globalization. (pp. 2-3). Londres, Routledge.
- Broom, E.R. (1991). Lifestyles of Aspiring High Performance Athletes: a Comparison of National Models. Journal of Comparative Physical Education and Sport, 13(2), 24-54.
- Camilleri, J.A. (1990). Rethinking sovereignty in a shrinking, fragmented world. In R.B.J. Walker & S.H. Mendlovitz (Eds.), Contending sovereignties: Redefining political community (pp. 13-44). Boulder, CO: Lynne Rienner.
- Canada (1969). Report of the task force on sport for Canadians. Ottawa : Queen's Printer.

- Canada, (1988). Vers l'an 2000 : pour un meilleur système sportif canadien / rapport du Groupe de travail sur la politique nationale du sport. Ottawa : Gouvernement du Canada, Condition physique et sport amateur.
- Canada, (1997). Sous-comité des sous-ministres adjoints sur la mondialisation : défis et possibilités, Canada 2005 : La mondialisation, défis et possibilités. Ottawa : Sous-comité des SMA sur la mondialisation Défis et possibilités.
- Centre sur la gouvernance (2002) (Septembre, 3) Centre d'étude sur la gouvernance de l'Université d'Ottawa. (<http://www.gouvernance.uottawa.ca/background-f.asp>) Consulté le 20 janvier 2002.
- Clarkson, S. & Le Prestre, P. (2001). Dans Smith, G. & Wolfish, D. (Eds.) (2001). Qui a peur de l'État? Canada : Les presses de l'Université de Montréal.
- Commission européenne (2002) (Novembre, 28) Europa – Commission européenne. (http://europa.eu.int/comm/competition/general_info/e_fr.html) Consulté le 28 novembre 2002.
- Comité International Olympique (2002) (Novembre, 15) Comité International Olympique – Organisation. (http://www.olympic.org/fr/organisation/index_fr.asp) Consulté le 16 novembre.
- Conseil d'Europe (2002) (Octobre, 12) Portail du Conseil de l'Europe. (<https://wcm.coe.int/rsi/cm/index.jsp>) Consulté le 12 octobre 2002.
- Crelinstein, R.D. (2001). Élaborer des politiques dans un monde polycentrique. L'impact de la mondialisation, de la privatisation et de la décentralisation sur la gouvernance démocratique. Dans Smith, G. & Wolfish, D. (Eds.) (2001). Qui a peur de l'État? (pp. 99-142). Canada : Les presses de l'Université de Montréal.
- Cutler, R.M. (2001). L'émergence des institutions parlementaires internationales. De nouveaux réseaux d'influence dans la société mondiale. Dans Smith, G. & Wolfish, D. (Eds.) (2001). Qui a peur de l'État? (pp. 213-242). Canada : Les presses de l'Université de Montréal.
- Della Salla, V. (2001). La gouvernance de la politique en l'absence de centre. Dans Smith, G. & Wolfish, D. (Eds.) (2001). Qui a peur de l'État? (pp. 143-174). Canada : Les presses de l'Université de Montréal.
- Denham, B.E. (1997) Sports Illustrated, the "War on Drugs", and the Anabolic Steroid Control Act of 1990: a study in agenda building and political timing. Journal of sport and social issues, 21(3), 260-273.

- Department for Culture, Media and Sport (2000). A Sporting Future for all. London: Department for Culture, Media and Sport.
- Derezotes, D. (1995). Evaluation of the Late Nite Basketball Project. Child and Adolescent Social Work Journal, 12(1), 33-50.
- Doern, G.B. & Phidd, R.W. (1992). Canadian Public Policy : Ideas, Structure, Process. Agincourt, Ontario : Methuen Publications.
- Durkheim, E. (1981). Les règles de la méthode sociologique. Paris: Presse Universitaires de France.
- Falk, R. (1990). Evasions of sovereignty. In Walker, R.B.J. & Mendlovitz, S.H. (Eds.), Contending sovereignties: Redefining political community (pp. 61-78). Boulder, CO: Lynne Rienner.
- Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (2002). (Octobre,12) IAAF.ORG – Inside IAAF – History. (<http://www.iaaf.org/insideIAAF/history/index.html>) Consulté le 12 octobre 2002.
- Fédération Internationale de Football Association (2002). (Octobre, 12) FIFA.COM Le site officiel de la Fédération Internationale de Football Association. (<http://www.fifa.com/fr/organisation/index.html>) Consulté le 12 octobre 2002.
- Green, M. & Oakley, B. (2001). Elite sport development systems and playing to win: uniformity and diversity in international approaches. Leisure studies 20(4), 247-267.
- Groupe de travail international sur les femmes et le sport (2002) (Septembre, 30) Groupe de travail international sur les femmes et le sport – Aperçu. (<http://www.iwg-gti.org/f/about/index.htm>) Consulté le 12 octobre.
- Hall, M.A. (1994) Women's Sport Advocacy Organisations: Comparing Feminist Activism in Sport. JCPECS, 16(1) 50-59.
- Hall, M.A., Slack, T., Smith, G. & Whitson, D. (1991). Sport in Canadian Society. Toronto: McClelland & Stewart Inc.
- Harvey, J., Beamish, R. & Defrance, J. (1993) Physical exercise policy and the welfare state: a framework for comparative analysis. International review for the sociology of sport, 28(1), 53-64.
- Harvey, J., Rail, G., Thibault, L. (1996). Globalization and sport: Sketching a theoretical model for empirical analyses. Journal of Sport and Social Issues, 20(3), 258-277.

- Henry, I.P. (1999). Globalisation and the governance of leisure: The roles of the Nation-State, the European Union and the city in leisure policy in Britain. Loisir et société / Society and Leisure, 22(2), 355-379.
- Hewson, M. & Sinclair, T.J. (Eds.) (1999) Approaches to Global Governance Theory. Albany : State University of New York Press.
- Houlihan, B. (1994). International sport organizations and international politics. Sport and International Politics. London : Harvester Wheatsheaf. (pp. 55-108)
- Houlihan, B. (1999) Policy harmonization: the example of global antidoping policy. Journal of sport management, 13(3), 197-215.
- Jackson, R. & Jackson, D. (2000). An Introduction to Political Science comparative and World Politics. Scarborough, Ontario : Prentice-Hall Canada Inc.
- Jamieson, L.M. & Zhivei, P. (2000). Government policies on Sport for all. Journal of the International Council for Health, Physical Education, Recreation, Sport, and Dance, 36(4), Summer, 16-20.
- Jenkins, W.I. (1978). Policy Analysis: A Political and Organizational Perspective. New York, St. Martin's Press.
- Jones, C. (1985). Types of Welfare Capitalism. Government and Opposition, 20(3), 328-342.
- Keck, M.E., Sikkink, K. (Eds), (1998). Activists Beyond Borders. Ithaca, N.Y. : Cornell University Press.
- Kidd, B. (1982). In Cantelon, H. & Gruneau, R. (Eds.), Sport, Culture, and the Modern State. Toronto : University of Toronto Press.
- Kohn, M.L. (Ed.) (1989). Cross-National Research in Sociology. Newbury Park : Sage Publications.
- Kooiman, J. (Ed.) (1993). Modern Governance. London: Sage Publications
- Landry, R. (Ed.) (1980). Introduction à l'analyse des politiques. Québec : Les presses de l'Université Laval.
- Lane, R. (1997). The Art of Comparative Politics. MA, U.S.A : Allyn and Bacon.
- Leblanc, L. (2001). (Janvier, 15). Mondialisation points de repère. (www.mondialisation.com/ap-importance-de-savoir.html) Consulté le 15 janvier, 2002.

- Lipietz, A. (1997). The Post-Fordist world: Labor relations, international hierarchy and global ecology. *Review of International Political Economy*, 4(1), 1-41.
- Lipschutz, R.D. (1992). Reconstructing World Politics: The Emergence of Global Civil Society. *Millenium*, (21)3, 389-420.
- Lisle, E. (1987). Perspectives and challenges for cross-national research. Dans Dierkes, M., Weiler, H.N. & Antal, A.B. (Eds.) (1987). Comparative Policy Research : Learning from experience (pp. 473-497). Brookfield, VT, U.S.A. : Gower Publishing Company.
- Macintosh, D. (1987). Sport and Politics in Canada. Kingston and Montreal : McGill-Queen's University Press.
- Macintosh, D. & Whitson, D. (1990). The Game Planners. Montreal & Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Martinek, T.J. & Hellison, D.R. (1997). Fostering resiliency in underserved youth through physical activity. *Quest*, 49(1), 34-49.
- McArdle, D. (2000). From Boot Money to Bosman: Football, Society and the Law. London: Cavendish Publishing Limited.
- McKay, J. (1997) Managing Gender : Affirmative action and organizational power in Australian, Canadian and New Zealand sport. Albany: State University of New York Press.
- Muller, P. & Surel, Y. (1998). L'analyse des politiques publiques. Paris : Montchrestien.
- Munro, J. (1970). A proposed sports policy for Canadians. Ottawa : Dept. of National Health and Welfare.
- Murphy, P., Waddington, I. (1998). Sport for all: some public health policy issues and problems. *Critical public health*, 8(3),193-205.
- Oakley, B. & Green, M. (2001). Still playing the game at arm's length? The selective re-investment in British sport, 1995-2000. *Managing leisure*, 6(2), 74-94.
- Paquet, G. (1999) Governance Through Social Learning. Ottawa : University of Ottawa Press.
- Peters, B.G. (1998). Comparative Politics : Theory and Methods. New York : New York University Press.
- Pineault, R. & Daveluy, C. (1986). La planification de la santé: concepts, méthodes, stratégies. Montréal : Agence d'ARC Inc.

- Ragin, C.C. (1987). The Comparative Method. Los Angeles/London : University of California Press.
- Rosell, S.A. (1999) Renewing Governance : Governing by learning in the information age. Don Mills, Ontario : Oxford University Press.
- Smith, G. & Wolfish, D. (Eds.) (2001). Qui a peur de l'État?. Canada : Les presses de l'université de Montréal.
- New Zealand Sports Development Inquiry. (1985). Sport on the Move. Wellington: Ministry of Recreation and Sport.
- Silance, L. (1998). Les sports et le droit. Paris : De Boek & Larcier s.a.
- Swanson, G.E. (1971). In Vallier, I. (Ed.), Comparative Methods in Sociology : essays on trends and applications. Berkeley: University of California Press.
- Taylor, T. (1988). Sport and World Politics: Functionalism and the State System. International Journal, 43(4), 531-553.
- UK Sports (2001) (Novembre, 12) UKSPORT, home, ethics, ethics in sports, equity. (http://www.ukSPORT.gov.uk/generic_template.asp?id=11756#1) Consulté le 12 novembre 2002
- Van Bottenburg, M. (2001). Global Games. Urbana and Chicago: University of Illinois Press.
- Wilson, J. (1988). Politics and Leisure. London : Unwin Hyman Ltd.
- Wolfe, R. (2001). Dans Smith, G. & Wolfish, D. (Eds.) (2001). Qui a peur de l'État? Canada : Les presses de l'Université de Montréal.